

# CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

## *RAPPORT FINANCIER ANNUEL*

*Année 2013*

Le Directeur Général  
Yvon MALARD



# SOMMAIRE

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2013.....**3**
- Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.....**86**
- Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale au titre de la Loi sur la Sécurité Financière.....**90**
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises établi en application de l'article L.621-18-3 du Code Monétaire et financier.....**111**
- Comptes individuels au 31.12.2013.....**113**
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....**163**
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....**166**
- Comptes consolidés au 31.12.2013.....**168**
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....**271**
- Déclaration des personnes responsables.....**274**
- Résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2014....**275**

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL TOULOUSE 31**

***RAPPORT DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2013***

## S O M M A I R E

<b>I.</b>	<b>LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2013.....</b>	<b>7</b>
1.	UNE ZONE EURO AFFAIBLIE.....	7
2.	LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE SORT DE SA RESERVE .....	8
3.	LES MARCHES ACTIONS .....	9
4.	LA CONJONCTURE EN MIDI-PYRENEES .....	9
<b>II.</b>	<b>L'ANNEE 2013 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31.....</b>	<b>10</b>
1.	FAITS MARQUANTS.....	10
1.1.	<i>Activités clientèles</i> .....	10
1.2.	<i>Résultats financiers</i> .....	10
1.3.	<i>Situation financière</i> .....	11
1.4.	<i>Perspectives</i> .....	11
2.	ACTIVITE 2013 .....	11
2.1.	<i>Le fonds de commerce</i> .....	11
2.2.	<i>La collecte</i> .....	11
2.3.	<i>Le crédit</i> .....	12
2.4.	<i>L'assurance de biens et de personnes</i> .....	12
2.5.	<i>Les services</i> .....	12
3.	LES COMPTES SOCIAUX 2013 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT .....	12
3.1.	<i>Le bilan</i> .....	13
3.2.	<i>Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net</i> .....	15
4.	LES COMPTES CONSOLIDES 2013 .....	16
4.1.	<i>Le Périmètre de consolidation</i> .....	17
4.2.	<i>L'activité des filiales et des participations</i> .....	17
4.3.	<i>Les éléments chiffrés de synthèse</i> .....	17
4.4.	<i>Le résultat consolidé</i> .....	17
4.5.	<i>Les fonds propres consolidés</i> .....	17
4.6.	<i>Evènements postérieurs</i> .....	18
<b>III.</b>	<b>MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>19</b>
1.	RISQUE DE CREDIT .....	20
1.1.	<i>Objectifs et politique</i> .....	20
1.2.	<i>Gestion du risque de crédit</i> .....	20
1.3.	<i>Exposition</i> .....	23
2.	RISQUE DE MARCHE .....	26
2.1.	<i>Objectifs et politique</i> .....	26
2.2.	<i>Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés</i> .....	27
2.3.	<i>Exposition : activités de marché (Value at Risk)</i> .....	29
2.4.	<i>Risque Action</i> .....	29
3.	GESTION DU BILAN .....	30
3.1.	<i>La gestion du bilan – Risques financiers structurels</i> .....	30
3.2.	<i>Risque de taux d'intérêt global</i> .....	30
3.3.	<i>Les risques de liquidité et de financement</i> .....	32
4.	POLITIQUE DE COUVERTURE.....	35
4.1.	<i>Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)</i> .....	35
4.2.	<i>Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)</i> .....	36
4.3.	<i>Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)</i> .....	36
5.	RISQUE OPERATIONNEL .....	36
5.1.	<i>Objectifs et politique</i> .....	36
5.2.	<i>Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance</i> .....	37
5.3.	<i>Méthodologie</i> .....	37
5.4.	<i>Exposition</i> .....	38
6.	RISQUES DE NON-CONFORMITE.....	39

<b>IV.</b>	<b>LE CCI.....</b>	<b>40</b>
<b>V.</b>	<b>DIVIDENDES .....</b>	<b>41</b>
<b>VI.</b>	<b>OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS.....</b>	<b>42</b>
<b>VII.</b>	<b>RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>44</b>
1.	LA GOUVERNANCE .....	44
2.	SOCIAL : « RELATION DE L'HOMME AU TRAVAIL » .....	46
2.1.	<i>Emploi.....</i>	<i>46</i>
2.2.	<i>Organisation du travail.....</i>	<i>48</i>
2.3.	<i>Les Relations sociales.....</i>	<i>50</i>
2.4.	<i>Santé et sécurité.....</i>	<i>51</i>
2.5.	<i>Formation.....</i>	<i>52</i>
2.6.	<i>Egalité de traitement.....</i>	<i>54</i>
2.7.	<i>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.....</i>	<i>56</i>
3.	ENVIRONNEMENT .....	57
3.1.	<i>Politique générale en matière environnementale .....</i>	<i>57</i>
3.2.	<i>Pollution et gestion des déchets.....</i>	<i>58</i>
3.3.	<i>Utilisation durable des ressources.....</i>	<i>60</i>
3.4.	<i>Changement climatique.....</i>	<i>66</i>
4.	LES BONNES PRATIQUES DANS LES AFFAIRES.....	67
4.1.	<i>Loyauté des pratiques .....</i>	<i>67</i>
4.2.	<i>Sous-traitance et fournisseurs.....</i>	<i>73</i>
4.3.	<i>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.....</i>	<i>74</i>
5.	L'ENGAGEMENT SOCIETAL DE CREDIT AGRICOLE TOULOUSE 31 .....	74
5.1.	<i>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société.....</i>	<i>75</i>
5.2.	<i>Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.....</i>	<i>79</i>
5.3.	<i>Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme .....</i>	<i>83</i>

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
MUTUEL TOULOUSE 31**

***RAPPORT DE GESTION***

***COMPTES SOCIAUX et COMPTES CONSOLIDES***

***2013***

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE 2013

Sortie de crise : malgré plusieurs soubresauts, l'année 2013 aura finalement pris cette direction, sous l'influence du rôle déterminant des principales banques centrales internationales. Ainsi, sans que ses fondamentaux n'aient significativement évolué, la zone Euro aura interrompu sa chute et amorcé un léger retour vers la croissance en fin d'année. Les actions de la Banque Centrale Européenne, associées à l'intransigeance allemande, auront convaincu les acteurs économiques que l'implosion de la zone devenait un pari risqué. Pour autant, sa situation reste fragile et le rebond attendu des principales économies de la zone fait pâle figure comparé à celui de ses voisins européens (Royaume Uni, Suède, Suisse) et a fortiori comparé aux économies développées comparables d'Amérique du Nord, d'Asie ou d'Océanie.

De fait, la fin d'année 2013 devrait confirmer la sortie de récession de la plupart des économies européennes. Les pays les plus en difficultés entrevoient enfin leurs premières éclaircies, que ce soit pour l'Irlande proche d'un retour autonome sur les marchés financiers que pour les pays du Sud, qui peuvent espérer toucher dès 2014 les premiers fruits du violent ajustement de leurs économies. La réélection triomphale d'Angela Merkel en Allemagne confirme, s'il en était encore besoin, que la politique allemande, l'ajustement vertueux des finances publiques, y compris en temps de crise, sera un point de convergence non négociable dans les années à venir au sein de la zone Euro. Les doctrines keynésiennes font certes de la résistance mais leurs tenants n'obtiennent que des concessions de façade, retardant l'inévitable amorce d'une diminution des dépenses publiques (France, Pays-Bas).

Dans ce contexte, si la volatilité aura bien été présente en 2013, notamment après la confirmation d'un léger ralentissement chinois ou à plusieurs occasions aux Etats-Unis (épisode du « shutdown » ou annonce du « tapering » par la FED), la tendance générale reste marquée par une amélioration progressive du climat des affaires, les acteurs économiques étant au global rassurés par la prudente convergence des politiques économiques internationales.

### 1. Une Zone Euro affaiblie

**Si la crise de confiance s'éloigne en 2013, la zone Euro reste affaiblie, la stratégie de désendettement des acteurs publics et bancaires amorcée par ces principales économies impactant violemment le potentiel de croissance à moyen terme.**

Sans surprise, la zone Euro aura supporté un nouvel épisode récessif et ne semble pas en mesure de tirer profit pour le moment du rebond économique des autres économies développées, les conséquences du désendettement massif des acteurs financiers et des Etats n'étant pas totalement absorbables à ce stade. Ainsi :

- ✓ Dans le sillage de l'année 2012, la zone Euro se sera à nouveau enfoncée en récession, tirée vers le bas par les conséquences du violent ajustement de l'Espagne et de l'Italie, mais aussi par les performances modestes de la France et de l'Allemagne. Si la crise de confiance s'éloigne, le potentiel de croissance de la zone semble très amoindri, le cocktail associant un deleveraging forcé des acteurs bancaires à des cures d'austérité sans précédent des Etats ne laissant que peu de perspectives d'expansion à moyen terme, sauf à orienter plus massivement et directement l'économie de la zone vers le modèle exportateur allemand.
- ✓ Bien qu'entravé par l'épisode du « shutdown », le rebond de l'économie américaine s'avère dorénavant bien installé, comme celui des autres pays développés hors zone

Euro. L'ajustement sévère des déficits publics associé à la mise en place de politiques favorables au développement des facteurs de production, volontaire (Royaume Uni) ou forcé (Etats-Unis), contribuent à une accélération du potentiel de croissance qui devrait se concrétiser dès 2014.

- ✓ Moteurs de l'économie mondiale, sans conteste, les pays émergents auront toutefois souffert en 2013 à la fois de l'atterrissage progressif de l'économie chinoise mais aussi de la perspective d'un resserrement monétaire américain, générateur d'une crise des balances de paiement dans plusieurs Etats : La Turquie, l'Inde, mais aussi le Brésil et l'Argentine marquent clairement le pas et souffrent à la fois du reflux des capitaux internationaux et d'une inflation difficilement contrôlable. La Chine poursuit son ajustement et n'hésite pas à intervenir fortement en stimulation de la demande intérieure pour stabiliser son atterrissage, avec succès à ce stade. Le spectre d'une crise des pays émergents ne semble donc pas d'actualité.

Au total, l'économie mondiale ne devrait croître que de 2,7 % en 2013, tirée vers le bas par la rechute de la zone Euro, entraînant le reste de l'Europe émergente. Les Etats-Unis et le Japon devraient afficher une croissance plus vigoureuse autour de +2 %, les pays émergents asiatiques restant le solide moteur économique mondial, avec une croissance de l'ordre de 6 % sur la période. Cette situation devrait se reproduire au cours des deux prochaines années, le retour convergent des économies de la zone Euro vers leur potentiel de croissance n'étant plus attendu avant 2015 au mieux. Seul changement notable, la nette accélération des Etats-Unis et des autres économies développées hors zone Euro devrait permettre de faciliter la bonne tenue des grandes économies exportatrices et de contribuer à l'installation d'un cercle plus vertueux. Dans ce contexte de reprise de la plupart des pays développés, le prix des matières premières ne devrait pas pour autant, significativement rebondir, la révolution énergétique US (gaz de schiste) et l'atterrissage progressif de l'économie chinoise contribuant à ralentir les phénomènes spéculatifs.

## **2. La Banque Centrale Européenne sort de sa réserve**

**Après les banques centrales américaine, japonaise et britannique, la Banque Centrale Européenne sort définitivement de sa réserve et utilise les grands moyens pour garantir plus efficacement la transmission à l'économie de sa politique monétaire, avec succès à ce stade.**

La Banque Centrale Européenne, après avoir constaté en 2012 à la fois l'absence de transmission à l'économie réelle de sa politique monétaire et un ralentissement des perspectives inflationnistes, a poursuivi une politique très accommodante, allant jusqu'à procéder à deux nouvelles diminutions de son taux directeur. De plus, une extension de ses pouvoirs est à l'œuvre, avec le transfert acté de la supervision des principales banques de la zone Euro sous son autorité. Les résultats de la revue des actifs (« AQR ») préalable à ce transfert devraient rythmer les marchés financiers au cours de l'année 2014.

Parallèlement, les principales autres banques centrales internationales ont poursuivi leurs politiques agressives visant à favoriser le retour de la croissance, avec succès. La fin d'année 2013 aura ainsi été marquée par la nomination d'un nouveau gouverneur de la Réserve fédérale américaine, qui sera chargé de poursuivre la réduction de l'utilisation des mesures non conventionnelles courant 2014, sans doute avec modération l'économie américaine restant fragile. Après deux années chaotiques, l'ensemble des politiques monétaires internationales a donc convergé vers la mise en œuvre de stratégies expansionnistes vigoureuses, d'autant que la menace d'une déflation est prise très au sérieux par la Banque Centrale Européenne.

Les conséquences internationales d'une réduction de l'assistance de la Réserve fédérale américaine et de la hausse associée des rendements seront une des clés économiques et financières de l'année 2014.

### **3. Les Marchés Actions**

#### **Dans ce contexte expansionniste international convergent, les marchés actions réalisent une excellente performance en 2013.**

Les marchés actions auront été, à nouveau, l'essentiel de l'année suspendus aux lèvres des Gouverneurs de la Banque Centrale Européenne et de la FED. Malgré quelques soubresauts, l'aversion au risque aura globalement diminué, les marchés actions terminant l'année en nette hausse, à quelques exceptions près. Ainsi :

- ✓ Les marchés américains enchaînent les records, le S&P 500 réalisant sa meilleure performance annuelle depuis 1997 (+ 29,6 %), de même que le marché japonais est resté largement soutenu par les Abenomics. Les marchés européens se sont globalement redressés, le reflux de l'aversion au risque favorisant largement les pays périphériques (+25,5 % pour le DAX 30, +18 % pour le CAC 40 ; +21,4 % pour l'IBEX 35 et +16,6 % pour le MIB 30). A contrario, les marchés émergents auront au global consolidé en 2013 (-5 % sur le MSCI Emerging Markets).
- ✓ Comme en 2012, les valeurs financières auront poursuivi leur rattrapage et surperformé les indices, accompagnées en 2013 par les valeurs cycliques et industrielles, à l'amorce d'un éventuel nouveau cycle de la croissance mondiale. Par contre, les utilities et les valeurs du secteur des matières premières sous-performent nettement les indices.

Pour l'année 2014, les acteurs de marché attendent pour l'essentiel une plus faible progression des marchés actions après deux années de grande performance, avec un retour de la croissance des bénéfices des entreprises comme moteur principal.

### **4. La conjoncture en Midi-Pyrénées**

#### **Dans une région dont l'attractivité ne se dément pas, la conjoncture en Midi-Pyrénées reste pourtant peu dynamique.**

Si le fer de lance de l'économie régionale (la construction aéronautique et spatiale) reste toujours tonique, porté par des carnets de commande bien garnis sur l'ensemble de la filière, les défaillances d'entreprises progressent toujours sensiblement dans la région. Ainsi :

- ✓ *La construction de logement reste frémillante et quelques signes de redémarrage sont à signaler, comme la timide reprise des mises en chantier au cours du 1er semestre 2013 ;*
- ✓ *Dans le tertiaire, l'emploi salarié fléchit significativement, notamment dans le commerce, l'intérim et l'hébergement-restauration ; La fréquentation touristique restera par ailleurs marquée par les conséquences des graves inondations ayant durablement endommagé la région du Comminges.*
- ✓ *L'industrie aéronautique et spatiale reste tonique, portée par des carnets de commande historiquement élevés.*

Au global, l'année 2013 devrait être marquée par un moindre recul de l'emploi dans la région que dans le reste du pays, confirmant ainsi une certaine résistance locale grâce à l'écosystème aéronautique et spatial de l'agglomération toulousaine.

## II. L'ANNEE 2013 DE LA CAISSE REGIONALE DE TOULOUSE 31

Une PME coopérative de banque, assurances et immobilier qui accompagne l'ensemble de ses clientèles au quotidien, finance l'économie de son territoire et délivre des résultats financiers récurrents

### 1. Faits marquants

#### 1.1. Activités clientèles

	Encours au 31/12/2013	Evolution sur un an
Clients (en nombre)	439 255	+ 0,6 %
Collecte	11 028 M€	+ 5,6 %
- Dont collecte bilan	6 915 M€	+ 7,5 %
Crédits	7 004 M€	+ 1,3 %
- Dont crédits à l'habitat	4 182 M€	+ 2,5 %
- Dont crédits d'investissement aux professionnels et aux entreprises	2 105 M€	+ 2,9 %
Assurances de biens et de personnes (nombre de contrats)	176 089	+5,3 %
Services (cartes et offres groupées) (en nombre)	438 200	+1,4 %

En 2013, Crédit Agricole Toulouse 31 délivre à nouveau une performance commerciale solide. L'évolution annuelle remarquable de la collecte bilantielle (+7,5 %) traduit à nouveau la confiance des épargnants dans nos produits d'épargne sécurisés et liquides, une collecte intégralement consacrée au financement des crédits accordés sur le département de la Haute Garonne. Ainsi, le montant des crédits débloqués sur 2013 s'élève à 1,1 Mrd d'euros, soulignant une présence affirmée de la Caisse régionale auprès des investisseurs du département. Par ailleurs, l'équipement de la clientèle progresse sensiblement, tant en produits d'assurances qu'en services bancaires, grâce à l'adaptation permanente de nos offres aux besoins de la clientèle.

#### 1.2. Résultats financiers

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 31 janvier 2014, a arrêté les comptes de l'année 2013 de la Caisse régionale, comptes préalablement audités par les commissaires aux comptes. Le Produit Net Bancaire (comptes individuels) progresse de 0,6 %, situation notamment permise par une diminution du prix de refinancement de marché. La bonne maîtrise des charges de fonctionnement (+0,2%) permet au revenu brut d'exploitation de s'apprécier de plus d'1 M€. Le coût du risque s'affiche par contre en légère progression, l'environnement économique restant fragile. Ainsi, le taux des créances douteuses et litigieuses s'élève à 3,21 % à fin décembre 2013, couvert à 80,7 % par des provisions.

Le résultat net consolidé s'établit à 68,8 millions d'euros en progression de 30,3 %, l'exercice 2012 de référence ayant été défavorisé ponctuellement par la dépréciation d'une participation.

### **1.3. Situation financière**

La Caisse régionale affiche une solidité financière remarquable avec une évolution de ses capitaux propres de 5,8% et respecte l'ensemble des exigences réglementaires : le ratio CRD/Bâle 2 estimé s'établit à 18,52% contre 16,9 % au 31 décembre 2012 et le ratio de liquidité à un mois atteint 137,7%. Le ratio crédit – collecte, en diminution de 8 points s'affiche à 106,7%, parmi les meilleures performances du secteur.

Si le cours du Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) Toulouse 31 a progressé de +34% en 2013 à 70,3 €, il n'est toutefois pas représentatif de la valeur intrinsèque de l'entreprise (actif net à 194,6 euros par titre), comme des performances financières particulièrement résilientes de la Caisse régionale. Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 26 mars 2014, le versement d'un dividende de 4,01€, en hausse de 3%.

### **1.4. Perspectives**

Dans le cadre de son plan stratégique, Crédit Agricole Toulouse 31 a déployé en 2013 une nouvelle Relation Client 2.0, visant à accroître la satisfaction de toutes ses clientèles. Dans le prolongement de ce projet et en s'appuyant sur des outils innovants dont le nouveau système d'information commun NICE, le Crédit Agricole Toulouse 31 ambitionne sur l'année 2014 de transformer ses agences en centres de relation multicanal, pour délivrer le conseil attendu, par le canal choisi par nos clients.

Aussi, forte de sa position de « leader agile » sur le département, la Caisse régionale Toulouse 31 confirme pour l'année 2014 son engagement à assurer pleinement son rôle d'acteur économique au service des projets de ses clients et prospects.

## **2. Activité 2013**

### **2.1. Le fonds de commerce**

A l'issue de l'exercice 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a élargi sa base de clientèles, qui compte désormais plus de 439 000 clients particuliers (dont 24% ont moins de 25 ans) et professionnels.

137 914 clients sont désormais sociétaires (+ 2 230 par rapport à 2012) et participent lors des Assemblées Générales à la vie mutualiste de la Caisse régionale.

7 586 nouveaux dépôts à vue ont été ouverts en 2013 (variation nette).

### **2.2. La collecte**

Au 31 décembre 2013, l'encours global de la collecte clientèles, en progression de 5,6%, s'établit à 11 milliards d'euros, soit une collecte globale supplémentaire sur l'année de 586 millions d'euros et une collecte bilan supplémentaire de plus de 481 millions d'euros.

- ✓ Le rehaussement du plafond sur les livrets A a permis une hausse de +15% sur les livrets représentant une hausse d'encours de plus de 79M€.
- ✓ L'encours de DAT connaît une nette progression de +23.8% soit une hausse d'encours de 253M€.
- ✓ Le compartiment des valeurs mobilières progresse de +1,1% soit 14,5 millions d'euros expliqué principalement par un contexte boursier porteur.
- ✓ L'assurance vie affiche une progression de 3,3% représentant 90,1 millions d'euros.

### **2.3. Le crédit**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a distribué au long de l'année 2013 plus de 1 100 millions d'euros de crédit à moyen terme sur l'ensemble de ses clientèles. Au 31 décembre 2013, ses encours de crédit ont progressé de 91 millions d'euros (soit +1,3%).

Sur le marché de l'habitat, la Caisse régionale Toulouse 31 a distribué 588 millions d'euros de financement permettant de présenter un encours en hausse de 2,5%.

Son accompagnement des PME-PMI du département de la Haute-Garonne s'est également traduit par 240 millions d'euros de financements attribués sur l'année à moyen et long terme et près de 330 millions d'euros d'utilisation de concours de trésorerie pour 1 000 millions d'euros d'engagements, au titre de 2013.

Avec plus de 50 millions d'euros en faveur des agriculteurs, la Caisse régionale a montré également encore cette année qu'elle restait le premier partenaire financier de l'agriculture.

A noter également des financements importants accordés aux collectivités publiques sur 2013 avec 218 millions d'euros de crédit distribué.

### **2.4. L'assurance de biens et de personnes**

Son portefeuille d'assurance compte désormais 176 000 contrats, c'est-à-dire qu'un client bancaire sur 3 est assuré par la Caisse régionale.

En 2013, on retiendra sur le marché des Particuliers :

- ✓ la poursuite du développement de l'offre «Nouvelle Habitation» proposée à tous les marchés, près de 3.000 contrats supplémentaires ont été souscrits représentant une hausse de + 7% par rapport à 2012.
- ✓ la souscription nette de 1 820 contrats Auto et deux roues soit une hausse de + 7,3%.

Sur le marché des professionnels, la Caisse régionale propose également une gamme de produits d'assurance couvrant aussi bien l'outil de travail que l'exploitant et ses salariés. Avec près de 10 000 contrats d'assurances, un professionnel sur 5 est assuré par la Caisse régionale.

Enfin, la couverture des prêts à l'habitat, qui garantit aux souscripteurs la prise en charge de leur crédit en cas de décès ou d'invalidité, s'établit à 138,9% de l'encours total des prêts à l'habitat.

### **2.5. Les services**

Avec plus de 438 000 contrats actifs, en comptes services comptes à composer et cartes bancaires sur 2013, la Caisse régionale continue de renforcer l'équipement de ses clientèles.

Au-delà des équipements bancaires traditionnels, elle propose des produits et services intégrant toutes les évolutions technologiques. L'année 2013 est marquée par l'extension de l'offre "Compte à Composer" à de nouveaux marchés : professionnel et agriculture présentant un ensemble de solutions pour faciliter la gestion des comptes.

## **3. Les comptes sociaux 2013 : bilan et compte de résultat**

### 3.1. Le bilan

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2013 (en millions d'euros)

ACTIF	2012	2013	Variation	PASSIF	2012	2013	Variation
Opérations interbancaires et assimilées	118,0	227,9	93,1%	Opérations interbancaires et assimilées	1,5	4,5	200,0%
Opérations internes au Crédit Agricole	776,5	783,2	0,9%	Opérations internes au Crédit Agricole	4 018,1	4 197,3	4,5%
Opérations avec la clientèle	6 744,2	6 829,7	1,3%	Comptes créditeurs de la clientèle	2 877,6	3 229,6	12,2%
Opérations sur titres	387,7	413,8	6,7%	Dettes représentées par un titre	442,8	138,5	-68,7%
Valeurs immobilisées	408,3	409,7	0,3%	Comptes de régularisation et passifs divers	165,1	151,4	-8,3%
Actions propres	2,9	3,4	17,2%	Dettes subordonnées, Provisions et Fonds pour risques bancaires généraux	244,1	249,8	2,3%
Comptes de régularisation et actifs divers	167,8	209,9	25,1%	Capitaux propres hors FRBG	796,1	844,9	6,1%
				Bénéfice de l'exercice	60,1	61,6	2,5%
<b>TOTAL</b>	<b>8 605,4</b>	<b>8 877,6</b>	<b>3,2%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 605,4</b>	<b>8 877,6</b>	<b>3,2%</b>

Le total du bilan atteint 8, 877 milliards d'euros, en progression de 3,2 % par rapport à 2012. Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

#### **3.1.1. L'actif**

**Les opérations interbancaires et assimilées** augmentent de 93,1% (+ 110 millions d'euros) en raison principalement de la souscription d'effets publics (86 millions d'euros) et de la hausse du compte Banque de France (17 millions d'euros).

**Les opérations internes au Crédit Agricole** sont en légère progression, 0,9% (+ 6,7 millions d'euros). Cette évolution reflète des opérations qui se compensent : une augmentation de nos encours de prêts en blanc auprès de l'organe central (+ 93 millions d'euros), une baisse des placements de capitaux permanents (- 50 millions d'euros, dont - 30 millions d'euros de placements permanents) et une baisse de 38 millions d'euros du compte courant de trésorerie.

**L'évolution des opérations avec la clientèle** est la traduction comptable de l'activité crédits dont les faits caractéristiques de l'exercice ont été détaillés dans la première partie.

**Les opérations sur titres** progressent de 26,1 millions d'euros. Cette progression s'explique par l'acquisition de parts d'un fonds OPCVM pour un montant de 30 millions d'euros.

**Les actions propres** évoluent de + 17,2%. Contrairement à 2012, il n'y a pas eu d'opération de rachat de CCI pour annulation en 2013.

**Les comptes de régularisation et actifs divers** augmentent de 25,1% soit 42,1 millions d'euros. Cette hausse porte essentiellement sur les comptes d'encaissement (21,8 millions d'euros) et les comptes de transfert d'épargne (6,8 millions d'euros au 31/12/2013). Ces derniers figuraient au passif pour un montant de 11,4 millions d'euros au 31/12/2012

#### **3.1.2. Le passif**

**Les opérations interbancaires et assimilées** sont en progression de 3 millions d'euros correspondants à l'évolution du compte de liaison avec CA Consumer Finance.

**Les opérations internes au Crédit Agricole** augmentent de 179,2 millions d'euros, soit 4,5%. La baisse des avances traditionnelles (- 40,9 millions d'euros) et des avances globales (- 34 millions d'euros) est compensée par un recours en hausse aux avances miroirs (95 millions d'euros) et emprunts en blanc (165 millions d'euros) de l'organe central.

**Les comptes créditeurs de la clientèle** sont en augmentation de 352 millions d'euros, reflétant notamment la poursuite en 2013 du développement de la gamme des DAT conduisant à une progression des dépôts à terme (+ 252,7 millions d'euros).

La Caisse régionale n'enregistre pas de factures échues et non réglées au 31 décembre 2013.

**Les dettes représentées par un titre** affichent une baisse de 304,3 millions d'euros, soit 68,7% expliquée principalement par la baisse de l'encours des CDN émis par la Caisse Régionale.

**Les provisions et dettes subordonnées** comprennent les TSR pour un montant de 15,2 millions d'euros contre 25,3 millions en 2012 du fait du rachat d'un TSR en cours d'exercice, les comptes courants bloqués des Caisses Locales pour 100,7 millions d'euros (+ 9,4 millions d'euros) ainsi que les provisions pour risques et charges. Ces dernières augmentent de 5,4 millions d'euros pour atteindre 123,8 millions d'euros. Le FRBG a fait l'objet d'une dotation complémentaire de 1 million d'euros en 2013 pour atteindre 10,1 millions d'euros.

**Les capitaux propres**, hors résultat net, comprennent les parts sociales, les certificats coopératifs d'investissements, les certificats coopératifs d'associés et les réserves. Ils s'élèvent à 844,9 millions d'euros, en hausse de 48,8 millions d'euros, issus principalement de la mise en réserve, pour 49 millions d'euros, des résultats conservés relatifs à l'exercice 2012.

### 3.1.3. Le hors bilan

#### Engagement Hors Bilan au 31 décembre 2013 (en millions d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	2012	2013	ENGAGEMENTS RECUS	2012	2013
<b>Engagements de Financement</b>			<b>Engagements de Financement</b>		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits		130,9	Engagements reçus d'établissements de crédit	400,0	400,0
Engagements en faveur de la clientèle	882,7	720,1	Engagements en faveur de la clientèle		
<b>Engagements de Garantie</b>			<b>Engagements de Garantie</b>		
Engagements d'ordre d'établissements de crédits	246,0	248,0	Engagements reçus d'établissements de crédit	226,9	205,4
Engagements internes au Crédit Agricole	0,0	0,0	Engagements internes au Crédit Agricole	63,2	87,6
Engagements d'ordre de la clientèle	213,8	247,7	Engagements reçus de la clientèle	1 984,8	2 065,3
<b>Engagements sur titres</b>			<b>Engagements sur titres</b>		
Autres titres à livrer	0,0	6,1	Autres engagements reçus	0,0	1,1
<b>Total</b>	<b>1 342,5</b>	<b>1 352,8</b>	<b>Total</b>	<b>2 674,9</b>	<b>2 759,4</b>

Les **engagements donnés** progressent de 1 342,5 millions d'euros à 1 352,8 millions d'euros en 2013 (soit +0,8%). Cette variation est liée la comptabilisation de deux nouveaux engagements en faveur de CASA pour un montant de 130,9 millions d'euros, dont 26,6 millions

au titre de la garantie donnée à CASA sur l'apport en liquidités de la Caisse régionale dans le cadre de l'opération Switch. En contrepartie les engagements en faveur et d'ordre de la clientèle sont en baisse pour un montant de 128,7 millions.

Les **engagements reçus** augmentent de 84,5 millions d'euros pour atteindre 2 759,4 millions d'euros (soit + 3,2%).

Cette évolution résulte principalement de l'accroissement des garanties reçues de CAMCA sur les crédits habitat accordés (+ 45 millions d'euros) et des garanties reçues d'assurances mutuelles diverses (+ 31,7 millions d'euros).

### 3.2. Le compte de résultat : du produit net bancaire au résultat net

#### 3.2.1. Le Produit Net Bancaire (en milliers d'€)

	Décembre 2012	Décembre 2013	Variation Déc. 13 - Déc. 12
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>142 793</b>	<b>154 242</b>	<b>8,0%</b>
Revenus des titres	7 709	2 440	-68,3%
<b>Produits net des commissions</b>	<b>106 551</b>	<b>104 148</b>	<b>-2,3%</b>
<b>Produits nets sur opérations des portefeuilles</b>	<b>7 200</b>	<b>4 459</b>	<b>-38,1%</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-488</b>	<b>36</b>	<b>-107,4%</b>
<b>PNB</b>	<b>263 765</b>	<b>265 325</b>	<b>0,6%</b>

Au 31 décembre 2013, le Produit Net Bancaire progresse de 0,6% pour atteindre 265,3 millions d'euros. La part issue des activités clientèles affiche une hausse de 0,8%.

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés affichent une augmentation de 8%.

Cette progression provient principalement du faible coût de refinancement lié au contexte de taux historiquement bas.

Les revenus des titres diminuent de 5,3 millions d'euros par rapport à 2012, du fait d'un versement de dividendes exceptionnel en 2012 pour un montant de 5,4 millions d'euros, non reconduit en 2013.

Les produits nets des commissions sont en baisse de 2,4 millions d'euros marqués par le ralentissement de la facturation sur les moyens de paiement.

Les produits nets sur opérations des portefeuilles sont en diminution de 2,7 millions d'euros, l'année 2012 ayant été marquée par des reprises de provisions pour 2 millions d'euros. Le niveau d'externalisation des plus values, en baisse également s'élève à 3,1 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros en 2012.

#### 3.2.2. Du Produit Net Bancaire au Résultat Brut d'exploitation (en milliers d'€)

	Décembre 2012	Décembre 2013	Variation Déc. 13 - Déc. 12
<b>PNB</b>	<b>263 765</b>	<b>265 325</b>	<b>0,6%</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES</b>	<b>-143 419</b>	<b>-143 771</b>	<b>0,2%</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>120 346</b>	<b>121 554</b>	<b>1,0%</b>

Les charges de fonctionnement sont stables entre 2012 et 2013 avec une progression de 0,2%.  
Le coefficient d'exploitation s'établit pour l'année 2013 à 54,2% en baisse de 0,2 point.

### 3.2.3. Du résultat brut d'exploitation au résultat net (en milliers d'€)

	Décembre 2012	Décembre 2013	Variation Déc. 13 - Déc. 12
<b>PNB</b>	<b>263 765</b>	<b>265 325</b>	<b>0,6%</b>
<i>COEF. EXP</i>	<i>54,4%</i>	<i>54,2%</i>	<i>-0,2 pts</i>
Coût du risque et FRBG	-18 396	-20 267	10,2%
Provisions et exceptionnel	-1 334	-719	-46,1%
Impôt sur les bénéfices	-40 506	-38 965	-3,8%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>60 110</b>	<b>61 603</b>	<b>2,5%</b>

Le résultat brut d'exploitation s'affiche en légère hausse de 1,2 million d'euros (+1%) en lien avec le PNB clientèle qui s'affiche en progression et des charges de fonctionnement stables.

Sur l'année 2013, le coût du risque (hors FRBG) s'affiche en hausse de 1,7 millions d'euros pour un montant de 19,3 millions d'euros qui se compose principalement :

- ✓ du risque crédit lié au provisionnement individuel des encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) pour 16 millions d'euros contre 11,4 millions d'euros en 2012,
- ✓ des « autres risques » collectifs et filières pour 2,1 millions d'euros contre 5,7 millions d'euros en 2012 ;

Le taux de CDL est en légère hausse sur l'exercice à 3,21%, et le taux de couverture des créances douteuses est de 80,7% contre 81,2% en 2012.

La Caisse régionale a maintenu la couverture globale des risques de ses encours de crédit aux environs de 3,51%\* fin 2013.

$$* \text{Taux de couverture global} = \frac{\text{Total provisions individuelles et collectives}}{\text{Total encours de crédit}}$$

La charge fiscale de l'exercice 2013 atteint 39 millions d'euros, en diminution par rapport à 2012. Le résultat net progresse de 2,5% à 61,6 millions d'euros lui permettant de conforter sa structure financière.

## 4. Les comptes consolidés 2013

#### 4.1. Le Périmètre de consolidation

Le périmètre des comptes consolidés de l'entité consolidante Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est composé :

- ✓ de la Caisse régionale,
- ✓ de 46 Caisses Locales,
- ✓ de 3 fonds dédiés : Force Toulouse Diversifié, Ozenne Institutionnel et Toulouse 31 Court Terme.

#### 4.2. L'activité des filiales et des participations

Dans le cadre du projet Filière immobilière du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale Toulouse 31 a souscrit à l'augmentation de capital de la SACAM IMMOBILIER à hauteur de 2,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie sont comptabilisés au coût, l'appréciation des titres n'entraîne pas de variation de JV positive en NI.

#### 4.3. Les éléments chiffrés de synthèse

Le total du bilan consolidé s'établit à 9, 002 milliards d'euros, représentant une augmentation de 2,2% par rapport à 2012.

Le total des fonds propres consolidés s'élève à 1078,3 millions d'euros, contre 1018,9 millions d'euros en 2012. Le résultat net consolidé 2013 s'élève à 68,8 millions d'euros contre 52,8 millions d'euros en 2012.

En Millions d'euros	Décembre 2012	Décembre 2013	Variation Déc 13 - Déc 12
Produit Net Bancaire	251,3	270,0	7,4%
Résultat net part du Groupe	52,8	68,8	30,3%
CAPITAUX PROPRES	1 018,9	1 078,3	5,8%
BILAN	8 811,3	9 002,5	2,2%

#### 4.4. Le résultat consolidé

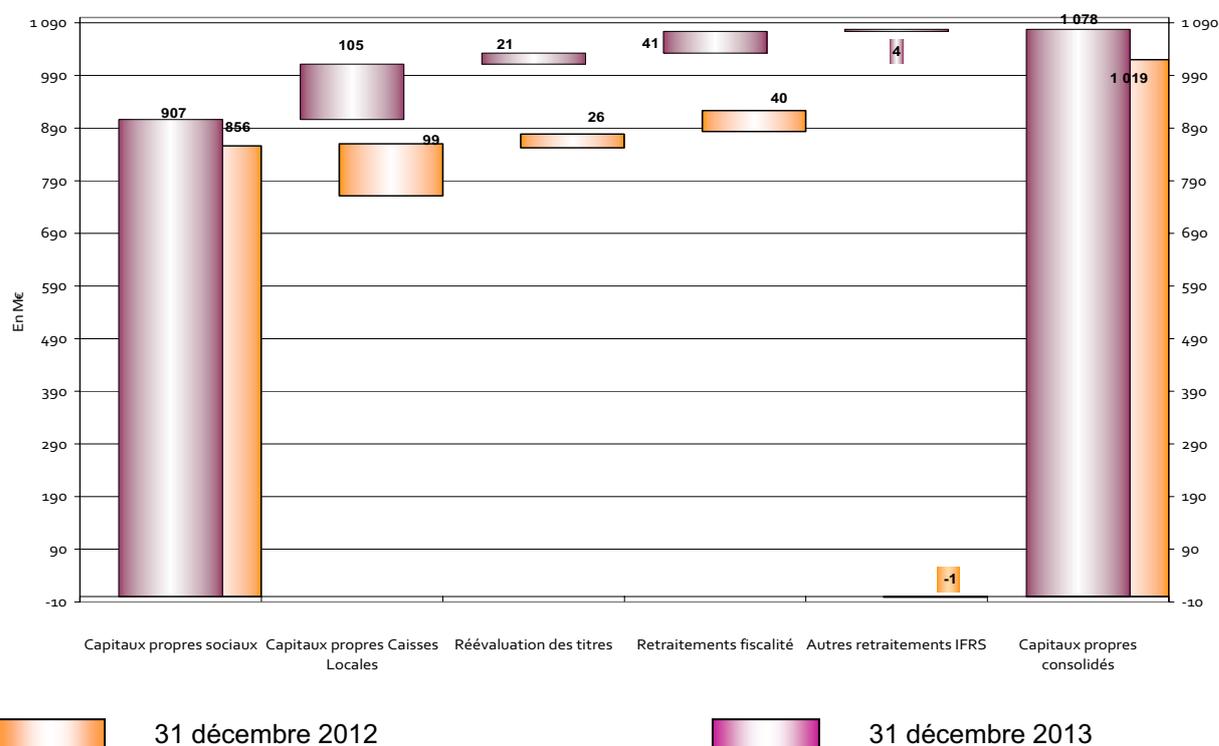
Il est principalement constitué du résultat social de la Caisse régionale (61,6 millions d'euros), du résultat des Caisses locales (2 millions d'euros), du résultat des fonds dédiés (3,6 millions d'euros), des impacts liés à l'application des normes IFRS en matière d'imposition courante et différée (2 millions d'euros), du traitement des titres et instruments dérivés (- 1,4 millions d'euros) et d'autres retraitements IFRS avec notamment le retraitement de la provision FRBG (1 million d'euros).

#### 4.5. Les fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés en hausse de 59,4 millions d'euros s'élèvent à 1078,3 millions d'euros au 31 décembre 2013. Ils résultent principalement de la combinaison des éléments suivants :

- ✓ de l'augmentation des réserves par affectation des résultats non distribués en 2012 pour 40,2 millions d'euros,
- ✓ de la hausse du capital des Caisses locales pour 8,9 millions d'euros,
- ✓ de la baisse de la revalorisation des titres disponibles à la vente (titres de placement et titres de participation) de 6,2 millions d'euros,
- ✓ de la variation positive du résultat consolidé entre 2012 et 2013 pour 15,9 millions d'euros.

Le passage des capitaux propres en normes françaises aux capitaux propres en normes IFRS pour la Caisse régionale est présenté dans le graphique ci-dessous :



#### 4.6. Evènements postérieurs

Aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

### III. MAITRISE DES FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont les suivants :

- ✓ Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- ✓ Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- ✓ Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- ✓ Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- ✓ Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du Groupe à des procédures civiles ou pénales.
- ✓ Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. Elle a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner à priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques. Piloter l'ensemble des risques pour assurer la qualité maximale et la fiabilité des services rendus à la clientèle est un des axes stratégiques majeurs de l'entreprise.

Le système de contrôle interne permet de prévenir et de réduire ces risques. Il s'articule autour de plusieurs niveaux de contrôles, hiérarchiques, complémentaires, indépendants les uns des autres et s'appliquant à l'ensemble des unités du Siège et des Agences.

L'indépendance des fonctions, notamment pour le Département Risques et Contrôles Permanents (DRCP), la surveillance des risques et la formalisation des procédures internes fondées sur des systèmes de délégation figurent parmi les principes fondamentaux mis en œuvre. Le DRCP est composé des Services Risques Conformité Opérationnels et Contrôles Permanents, Risques de Crédit et de l'Unité Risques Financiers.

Cette organisation s'inscrit dans le cadre de la modification du règlement CRBF 97-02 (arrêté du 31 mars 2005, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006), obligeant notamment à désigner trois responsables distincts : Responsable du Contrôle Périodique (Audit- Inspection), Responsable des Contrôles Permanents et Responsable de la Conformité.

Le pilotage de l'ensemble du dispositif de contrôle est assuré par le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général. Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration sont informés régulièrement de l'évolution des risques, des résultats des contrôles effectués et des actions en cours.

## **1. Risque de Crédit**

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

### **1.1. Objectifs et politique**

La politique d'intervention de la Caisse régionale sur ses marchés en matière de crédit est élaborée par la Direction Générale et approuvée par le Conseil d'Administration. Cette politique, déclinée par marché, s'inscrit plus globalement dans le cadre de la politique de développement de la Caisse régionale s'attache à ce qu'elle soit:

- ✓ Une politique de développement durable et rentable dans le cadre de la relation globale avec le client,
- ✓ Une politique de développement maîtrisée par la limitation des prises de risque au regard des fonds propres et des résultats.

Le dispositif global de maîtrise du risque crédit, appelé Politique Risques Crédit, est basé sur des principes généraux, communs à tous les marchés et des règles de gestion propres à chaque marché. La ligne hiérarchique de chaque métier est responsable du respect de cette politique dans le cadre de ses interventions et le DRCP assure la surveillance de 2<sup>ème</sup> degré-2<sup>ème</sup> niveau de l'ensemble.

### **1.2. Gestion du risque de crédit**

#### ***1.2.1. Principes généraux de prise de risque***

Les décisions relatives à la prise de risques s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, sa note Bâle II, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Caisse régionale. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes et indépendantes, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Le schéma de prise de décision mis en œuvre, pour lequel les niveaux de prise de décision sont revus chaque année si nécessaire, est basé sur les principes suivants:

- ✓ Un niveau d'intervention est défini pour chaque métier, visant à valoriser et responsabiliser le décideur, sous les contrôles hiérarchiques habituels.
- ✓ Pour les prises de risque les plus importantes, un Comité d'Attribution de prêt par marché composé d'Administrateurs, le Directeur Général, ou le Bureau du Conseil d'Administration (avec avis préalable du Directeur Général) prennent les décisions. Le Responsable du DRCP assure préalablement un double regard indépendant et donne un avis.

### **1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

#### **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Agricole, et en particulier la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

#### **Le système de notation des particuliers et des professionnels**

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

#### **Le système de notation des entreprises**

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Le dispositif de surveillance et les tableaux de bord mis en place par Crédit agricole S.A. et le DRCP permettent d'avoir une vision de la consolidation des risques de crédit notamment par type de clientèle, par filière identifiée comme plus sensible, par groupe de risque et par note.

L'échelle de notation interne est sur 15 positions (13 notes de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z, pour les contreparties en défaut). Ces notes sont rapprochées de notes externes et les écarts significatifs sont analysés.

#### **Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

### **1.2.3. Dispositif de surveillance**

Le dispositif de surveillance est basé sur les règles définies dans la politique risque crédit qui fixe un certain nombre de limites en termes d'encours, d'opérations unitaires et ce, en fonction de la note attribuée aux contreparties. Au-delà de ces limites, la Caisse régionale recherche la diversification et le partage de ses prises de risques. Des limites existent également pour certaines filières ou secteurs d'activité considérés comme plus sensibles. Les limites sont fixées en pourcentage des fonds propres et des résultats de la Caisse régionale.

- a. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse régionale mesure ses risques en tenant compte de l'ensemble des catégories d'engagements (trésorerie, équipement et garanties données) et en les consolidant sur les contreparties et groupes de contreparties liées. Les méthodologies de mesure et de surveillance

sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites, de leur régularisation et du fonctionnement des comptes. Ces éléments font l'objet de rapports réguliers à l'organe exécutif et à l'organe délibérant. En matière de contre garantie, la Caisse régionale peut faire appel à FONCARIS si ses engagements vis à vis d'une contrepartie atteignent 10 M€.

Les 10 principales contreparties de la Caisse régionale représentent 6,8% des encours de créances.

#### b. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

De fréquentes revues de portefeuille sont organisées par le DRCP, sur la base d'un programme annuel validé par le Comité de Contrôle Interne et Risques. Elles permettent de faire le point pour chaque marché notamment sur les principaux groupes de contreparties liées, les contreparties avec des notes dégradées, les filières considérées comme sensibles.

Le Comité de Révision des Crédits Sains, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances saines, tous marchés, sur la base de critères de sélection prédéfinis. Il peut décider du passage en recouvrement de clients présentant un risque dégradé.

Le Comité Recouvrement, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque trimestre pour examiner des portefeuilles de créances en recouvrement amiable ou judiciaire, tous marchés.

#### c. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

La Caisse régionale apporte une attention particulière à l'identification des risques potentiels et à leur couverture. Elle mène des actions permanentes de prévention et d'anticipation du risque de non remboursement et accorde une place prépondérante au recouvrement amiable.

Des revues de portefeuille et les réunions du Comité Recouvrement permettent de faire le point sur les contreparties gérées en recouvrement amiable ou judiciaire.

A la fin de l'année 2013, le suivi des «Non Performing Loans», des crédits restructurés et la gestion de la «Forbearance» ont été mis en œuvre en lien avec l'«Asset Quality Revue».

Des présentations régulières de l'évolution des risques sont faites au Conseil d'Administration.

#### d. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité de Contrôle Interne et Risques, présidé par le Directeur Général et réuni chaque trimestre, suit les risques sur une base consolidée pour la banque de détail, les entreprises, les filières considérées comme sensibles, les usages Bâle 2 et les évolutions liées à la réforme Bâle II.

#### e. Impacts des stress scenarii

Des stress scenarii sont régulièrement effectués afin d'évaluer le risque de perte encouru et l'évolution de l'exigence de fonds propres en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

#### 1.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

La prise en compte et la gestion des garanties et sûretés suit les principes mis en œuvre dans le cadre de Bâle 2 en termes d'éligibilité, et déclinés par le comité Normes et Méthodologies du Groupe pour permettre une approche cohérente au sein du Groupe. La politique de garantie de la Caisse régionale repose sur la définition de garanties à prendre selon les cas en fonction :

- ✓ de la qualité du client appréciée notamment à travers la notation,
- ✓ de la nature de l'opération financée,
- ✓ du type d'engagement,
- ✓ de la durée de l'engagement.

Hormis les sûretés réelles ou personnelles traditionnelles, sur le marché de l'habitat CAMCA et Crédit Logement peuvent apporter leur garantie, tandis que sur le marché des professionnels et des petites entreprises SIAGI ou OSEO notamment peuvent intervenir.

La politique de la Caisse régionale consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

### 1.3. Exposition

#### 1.3.1. Exposition maximale

L'exposition est disponible dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

#### 1.3.2. Concentration

Le portefeuille ventilé dans les tableaux ci-après correspond aux engagements commerciaux : Prêts et créances sur les établissements de crédit, hors opérations internes plus Prêts et créances sur la clientèle.

**Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique :**

**Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	31/12/2013				
(en milliers d'euros)	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	280	39	7		273
Banques centrales					
Etablissements de crédit	543 612				543 612
Institutions non établissements de crédit	851 767	2 227	1 219		850 548
Grandes entreprises	1 005 420	52 665	43 213	47 307	914 900
Clientèle de détail	5 438 991	170 264	137 231	31 608	5 270 152
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>7 840 070</b>	<b>225 195</b>	<b>181 670</b>	<b>78 915</b>	<b>7 579 485</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9,1 M€

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4 758	121	121		4 637
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	538 998				538 998
Institutions non établissements de crédit	692 951	1 429	1 297		691 654
Grandes entreprises	1 217 248	62 884	57 567	49 863	1 109 818
Clientèle de détail	5 285 224	152 915	117 601	27 000	5 140 623
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>7 739 179</b>	<b>217 349</b>	<b>176 586</b>	<b>76 863</b>	<b>7 485 730</b>

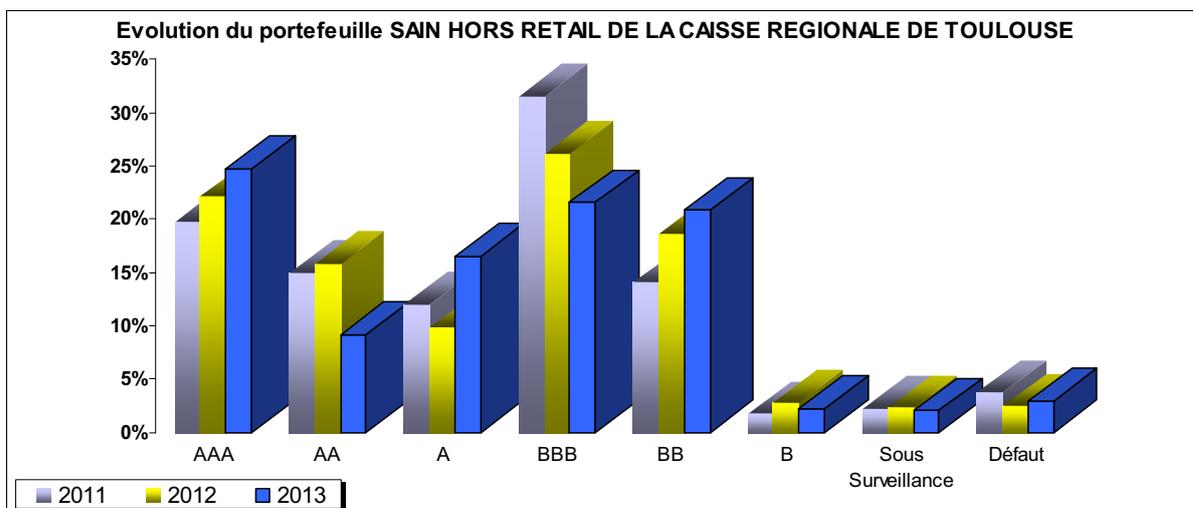
\* Dont encours clientèle restructurés pour 18 M€ (incluant les encours dépréciés)

### 1.3.3. Qualité des encours

#### f. Analyse des encours «Corporate»

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble des clients de la Caisse régionale. Concernant le portefeuille «Corporate» (entreprises, banques et institutions financières, Administrations et Collectivités publiques), au 31 décembre 2013, ces emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 29,1% (29,6% en 2012) des encours portés par la Caisse régionale.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients «Corporate» :



#### g. Dépréciation et couverture du risque

#### Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent un risque de perte intervenu après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou collective.

Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

### Encours d'actifs financiers dépréciés

Les données au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 sont disponibles dans la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

	31/12/2013						31/12/2013
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						267758	-13855
Instruments de dette	0	0	0	0	0	6	-1002
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	6	-1002
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	99330	4470	953	0	104753	43525	-260585
Administrations centrales	234				234	32	-7
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	1545				1545	1008	-1219
Grandes entreprises	20092	2820	627		23539	9452	-90520
Clientèle de détail	77459	1650	326	0	79435	33033	-168839
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>99330</b>	<b>4470</b>	<b>953</b>	<b>0</b>	<b>104753</b>	<b>311289</b>	<b>-275442</b>

	31/12/2012						31/12/2012
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						268586	-13255
Instruments de dette	0	0	0	0	0	4367	-3591
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	4367	-3591
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	72375	1632	0	1	74008	40763	-253449
Administrations centrales	1842				1842	0	-121
Banques centrales							
Etablissements de crédit	1683	337			2020	132	-1297
Institutions non établissements de crédit	23771	108		1	23880	5317	-107430
Grandes entreprises	45079	1187			46266	35314	-144601
Clientèle de détail							
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>72375</b>	<b>1632</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>74008</b>	<b>313716</b>	<b>-270295</b>

#### 1.3.4. Coût du risque sur base consolidée

La ventilation du coût du risque est disponible dans la note 4.8 des annexes aux états financiers consolidés, ainsi que page 15 du présent rapport.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-97 085</b>	<b>-101 922</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-2	-1 089
Prêts et créances	-92 000	-91 389
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		-4
Engagements par signature	-4 132	-5 609
Risques et charges	-951	-3 831
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>79 424</b>	<b>83 402</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	2 589	163
Prêts et créances	71 203	79 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	12	4
Engagements par signature	5 295	2 732
Risques et charges	325	703
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-17 661</b>	<b>-18 520</b>
Plus ou moins valeurs de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	47	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-580	-230
Récupérations sur prêts et créances amortis	966	1 142
Décotes sur crédits restructurés	-31	-47
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-52	-77
<b>Coût du risque</b>	<b>-17 311</b>	<b>-17 732</b>

## **2. Risque de Marché**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### **2.1. Objectifs et politique**

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de ses portefeuilles de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). Elle a réparti ses placements sur les marchés en trois portefeuilles : un portefeuille Court Terme, scindé en Court Terme classique et Court terme dynamique, un portefeuille investi à Moyen & Long Terme et enfin un portefeuille "LCR" (constitué de titres éligibles au futur ratio LCR).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La maîtrise des risques sur l'ensemble des portefeuilles est réalisée par la fixation de limites de risque et de seuils d'alertes.

#### **2.1.1. Gestion du risque**

#### h. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur plusieurs niveaux distincts mais complémentaires :

- ✓ Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- ✓ Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché. Il participe aux comités de gestion financière et il est destinataire des reportings de l'activité financière (mensuels).

#### i. Les comités de décision et de suivi des risques

Les décisions et le suivi des risques sont effectués au travers de deux comités :

- ✓ Comité de Gestion Financière : il est chargé de proposer les limites et les seuils d'alertes au Conseil d'Administration. Ces limites sont révisables annuellement. Un suivi mensuel est réalisé au travers du reporting de l'activité des marchés financiers. Un suivi détaillé est présenté trimestriellement au Comité de Gestion Financière, et une synthèse au Conseil d'Administration.
- ✓ Comité de pilotage des risques : décide de la politique de risques touchant l'entreprise (crédits, financiers, opérationnels principalement).

## 2.2. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, le scénario de stress (catastrophe), les indicateurs complémentaires de gestion (la variation de PNB de chaque portefeuille, seuils d'alertes sur le marché action, seuils d'alertes sur l'évolution des taux à long terme).

### 2.2.1. Les indicateurs

#### j. La VaR (Value at risk)

##### Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Limites du calcul de la VaR :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- ✓ La VaR fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- ✓ L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

Une limite de risque global du portefeuille est fixée à partir du calcul de la VaR à 99% sur un horizon d'un mois. La VaR est calculée mensuellement, et présentée dans le reporting global du portefeuille. Le calcul est présenté trimestriellement en Comité de Gestion Financière.

#### k. Le stress scénario

La mesure du risque en stress test :

- ✓ Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché.
- ✓ Ce calcul de scénario de stress, simule des conditions extrêmes de marché, il est le résultat d'une approche par un scénario adverse consistant à établir des hypothèses pour simuler une situation défavorable au portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ce scénario de stress est calculé mensuellement et présenté dans le reporting global du portefeuille. Il est présenté en détail chaque trimestre lors des comités de gestion financière, puis en Conseil d'Administration, afin d'évaluer le risque en cas de scénario extrême (catastrophe).

Historique scénario catastrophe en 2013 sur les placements financiers :

Scénario Catastrophe (M€)	Déc-12	Mars-13	Juin-13	Sept-13	Déc-13
Plus & Moins Values Stressées	+2.3	+2	-0,6	-2,2	-0,1

#### l. Les indicateurs complémentaires (limites et seuils d'alertes de gestion)

La Caisse régionale a mis en place des limites et des seuils d'alertes concernant l'évolution de la valeur des portefeuilles et des marchés.

- ✓ Une limite de perte en PNB sur le portefeuille court terme dynamique.
- ✓ Des seuils d'alertes de résultat sur chacun des portefeuilles (court terme classique, court terme dynamique, moyen long terme)
- ✓ Seuil d'alerte sur variation de l'Eurostoxx50 : un seuil d'alerte a été fixé sur la baisse de l'Eurostoxx50. Cette baisse est mesurée d'une part, sur la base d'une baisse de l'Eurostoxx50 par rapport à la fin du mois précédent, et d'autre part, sur la base d'une baisse de l'indice par rapport au 31-12 de l'année précédente.
- ✓ Seuil d'alerte sur la variation des taux à moyen long terme : un seuil d'alerte a été fixé sur la hausse du CMS 5 ans. Cette hausse est mesurée d'une part, sur la base d'une hausse du CMS 5 ans par rapport à la fin du mois précédent, et d'autre part, sur la base d'une hausse de l'indice par rapport au 31-12 de l'année précédente.

#### **2.2.2. L'utilisation des dérivés de crédits**

La Caisse régionale n'utilise pas de dérivés de crédits dans sa gestion.

### 2.3. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

La VaR est un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR du portefeuille de placements financiers de la Caisse régionale est la suivante :

Value at Risk avec un seuil de confiance de 99% sur 1 mois :

Value at Risk (M€)	Déc-12	Mars-13	Juin-13	Sept-13	Déc-13
1 mois	-3,9	-3,9	-3,5	-4,2	-4,4

Le portefeuille au 31-12-2012 était principalement orienté sur des actifs monétaires et obligataires, avec une diversification limitée sur le marché action.

L'exposition Actions a été maintenue en 2013, et les investissements se sont essentiellement concentrés sur le renforcement du portefeuille de titres éligibles LCR (obligataire).

Sur le dernier trimestre, les couvertures actions ont été réduites et l'achat de titres éligibles au LCR s'est accéléré. Afin de maîtriser le risque obligataire, les achats du portefeuille LCR sont répartis en titres de placement (AFS) et titres d'investissement (HTM).

VaR au 31 décembre 2013 par facteurs de risque (M€) :

<b>Var totale (en M€)</b>	<b>-4,4</b>
VaR Monétaire	-0,02
VaR Obligataire	-1,18
VaR Action	-2,65
VaR Alternatif	-0,55

### 2.4. Risque Action

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou parts détenues en portefeuille.

L'exposition action de la Caisse régionale est limitée au portefeuille de placement.

La mesure et l'encadrement de ce risque s'inscrivent dans la description des processus dans la section III.

#### 2.4.1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage.

#### 2.4.2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

La Caisse régionale place une partie de ses excédents de fonds propres sous forme de titres de créances (qui bénéficient d'une protection du capital), dont la performance est indexée sur des

indices actions, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Ces supports peuvent être couverts en utilisant des contrats de couverture et/ou des options.

Dans le cadre de sa politique de placement à moyen long terme et de la bonne tenue des marchés actions, la Caisse régionale a maintenu son niveau d'exposition jusqu'au dernier trimestre 2013, ensuite, la couverture n'a pas été renouvelée. Ainsi, l'exposition action fin 2013 est de 29,5 M€, soit une exposition de 4,6% des excédents de fonds propres.

Il convient de préciser qu'une partie de cette exposition est protégée à hauteur de 17,5 M€ (titres de créances bénéficiant d'une protection du capital).

Le suivi du risque action est quotidien, et assorti de seuils d'alertes sur l'évolution des indices de marché.

(cf. note 6.4 de l'annexe aux états financiers consolidés).

### **2.4.3. Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI avec deux objectifs :

- ✓ d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- ✓ de procéder à l'annulation totale ou partielle des CCI acquis.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2013 a autorisé la Caisse régionale à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des CCI composant son capital (soit 143 575 CCI).

En 2013, la Caisse régionale n'a pas annulé de CCI qu'elle détenait dans le cadre du rachat de titres pour annulation.

## **3. Gestion du bilan**

### **3.1. La gestion du bilan – Risques financiers structurels**

Les risques financiers sont suivis et gérés par le Comité de Gestion Financière, dans le cadre des limites qui sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe des limites concernant le Risque de Taux d'Intérêt Global, qui sont assorties de seuils d'alertes. Il fixe également les limites et les seuils d'alertes concernant le risque de liquidité.

Ces limites répondent aux normes fixées par Crédit Agricole S.A. pour le groupe Crédit Agricole.

Les risques du bilan font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A. sur la base des reportings normés transmis par les Caisses régionales.

### **3.2. Risque de taux d'intérêt global**

#### **Objectifs et politique**

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

L'axe principal de la politique de gestion du risque de taux de la Caisse régionale consiste à maîtriser la sensibilité du Produit Net Bancaire aux variations de taux.

La politique de gestion pour 2013 visait à maintenir des Gaps(\*) de taux faibles sur les durées à long terme, proche de la neutralité pour les durées à moyen terme et d'ajuster l'exposition de la Caisse régionale sur la première année.

Ainsi, l'exposition à la hausse des taux sur l'année à venir, a été réduite et maintenue sur un niveau faible en 2013, l'exposition sur les années 2 et 3 est proche de 0.

La Caisse régionale est exposée principalement à la variation des taux d'intérêts, son exposition à l'inflation est marginale (le système des avances miroirs structurées choisi par la Caisse régionale, lui permet d'être désensibilisée à l'index Inflation).

(\*) *Gaps* : voir définition dans le paragraphe méthodologie.

### **Gestion du risque**

Le Comité de Gestion Financière se réunit au moins une fois par trimestre et décide des politiques de gestion de trésorerie et des politiques de gestion Actif-Passif de la Caisse régionale. Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur «des Finances et du Bancaire», du Responsable du Département «des Risques et du Contrôle Permanent» et du Responsable de la Gestion Financière.

La Direction des Finances et du Bancaire est chargée de l'analyse du risque de taux et de la mise en œuvre des décisions du Comité de Gestion Financière. Le Département des Risques et du Contrôle Permanent, est chargé de contrôler cette mise en œuvre.

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale, est réalisée dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité de Gestion Financière : l'analyse du risque de taux est réalisée mensuellement par le Service Coopération Gestion Financière, chargé de la gestion Actif-Passif de la Caisse régionale.

Cette analyse est présentée chaque trimestre au Comité de Gestion Financière. Elle reprend les opérations mises en place suite aux précédentes décisions, la situation actuelle de la Caisse régionale et enfin les préconisations en terme de gestion et de couverture.

Le Comité décide des orientations de gestion dans le cadre des objectifs qu'il a défini en adéquation avec la politique financière de la Caisse régionale et dans le respect des limites fixées par le Conseil d'Administration.

### **Méthodologie**

La mesure du risque de taux d'intérêt global est basée sur la méthode de calcul des Gaps statiques globaux (taux fixe et inflation).

Le Gap (ou Impasse de taux) est calculé par différence entre les passifs à taux fixe (ou inflation) et les actifs de même nature, pour chacune des périodes étudiées (chaque mois jusqu'à 2 ans, chaque année au-delà).

Le risque de taux est calculé avec le logiciel Cristaux 2, outil d'analyse des Gaps de taux statiques, développé au sein du groupe Crédit Agricole. On appelle Gap statique, le Gap calculé sur le bilan arrêté à une date donnée, sans tenir compte de l'activité nouvelle à venir.

Le bilan est amorti selon l'échéancier réel pour les produits échéancés et selon des conventions d'amortissement pour les produits non échéancés. Ces conventions sont modélisées et revues régulièrement. Les modèles sont pour l'essentiel nationaux et élaborés par Crédit Agricole S.A. Toutefois, la Caisse régionale a développé des modèles spécifiques répondant mieux au comportement local du bilan comme, par exemple, les remboursements anticipés affectant les crédits ou bien ceux affectant les DAT à moyen et long terme. Les modèles sont contrôlés a posteriori et révisés à minima chaque année.

L'analyse du risque de taux est effectuée sur la totalité du bilan et des instruments hors bilan de la Caisse régionale, elle est réalisée en pas mensuels sur les deux premières années, puis en pas annuels sur les années suivantes. Toutefois, pour une meilleure lisibilité, les présentations des Gaps sont réalisées en pas annuels pour toutes les durées (la première année est présentée isolément en pas mensuels).

L'analyse est basée sur la mesure des Gaps globaux et le calcul de la sensibilité du PNB à une variation des taux de 1%.

La gestion du risque est encadrée par des limites proposées par le Comité de Gestion Financière et validée annuellement par le Conseil d'Administration en début d'année.

Les limites s'appliquent aux Gaps synthétiques qui incorporent les Gaps optionnels. On distingue deux types de limites :

- ✓ la limite VAN : exprimée comme un impact maximum en Valeur Actuelle Nette pour un choc normatif (200 bp) à la hausse et à la baisse des taux sur l'ensemble des Gaps. La perte théorique en cas de « choc » sur les taux ne doit pas dépasser un certain pourcentage des Fonds Propres, du PNB et du RBE.
- ✓ Les limites de GAP : elles permettent d'éviter une trop forte concentration du risque sur certaines maturités.

La Caisse régionale utilise des instruments financiers hors bilan pour couvrir son risque de taux. Elle utilise principalement les swaps de taux d'intérêts, mais également les Caps.

### Exposition

Les Gaps de taux (voir définition dans le paragraphe Méthodologie) de la Caisse régionale respectent les limites fixées par le Conseil d'Administration. Fin 2013 (septembre), ils sont négatifs (exposés à la hausse des taux) et contenus sur des niveaux faibles pour toutes les maturités. Ainsi, le risque d'exposition global de la Caisse régionale à une variation des taux est faible.

30/09/13 (M€)	2013-2014	2015-2019	2020-2024	+ 2025
Gaps moyens	- 247	- 115	- 175	- 71
Hausse des taux de 100 bp à 1 an	- 2,5 M€	-	-	-

Impact sur les fonds propres prudentiels de la Valeur Actuelle Nette de la perte encourue sur les dix prochaines années, pour une hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro : - 5,2%.

Le risque d'un choc de taux sur le bilan de la banque est donc limité fin 2013, il a peu évolué et a été maintenu sur un niveau faible tout au long de l'année (le niveau de risque évolue chaque mois et pourra donc être légèrement différent au 31 décembre).

### 3.3. Les risques de liquidité et de financement

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par la Direction Finances et Bancaire, chargée de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. La gestion des positions de liquidité est pilotée quotidiennement, au sein de la Direction Finances et Bancaire, par le service Coopération Gestion Financière. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

Le Conseil d'Administration définit annuellement la politique de refinancement et de gestion de la liquidité. Un point trimestriel sur la situation de la Caisse régionale en liquidité et sur le refinancement est présenté au Conseil d'Administration.

## Objectifs et politique

Les objectifs de gestion du risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité doit répondre tout d'abord au maintien d'un ratio réglementaire sur des niveaux supérieurs au minimum de 100% requis.

L'objectif vise également à assurer la sécurité de la Caisse régionale en ce qui concerne le risque d'illiquidité, en répondant aux normes fixées pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole et tout en veillant à minimiser le coût induit par le risque de liquidité.

La gestion s'appuie à la fois sur une approche du risque à court terme et sur une approche à moyen-long terme.

Enfin, le risque de liquidité est encadré par des limites fixées par le Conseil d'Administration, telles que détaillées dans le tableau suivant :

	Fin 12/2012	Fin 12/2013	Limite CA	Commentaire
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE CLIENTELE</b>				
Ratio collecte/credit	87.1%	93.7%		Le RCC de l'ensemble des CR est de 82.8%
Différentiel collecte-crédit (DCC)	- 888 M€	- 437 M€		
Dépendance aux marchés financiers (DMF)	- 390 M€	-6 M€		
<b>INDICATEURS DE REFINANCEMENT (volume)</b>				
Refinancement CT/encours de crédits	11.1%	8.5%	15%	
Consommation de la limite CT	758 M€ soit 85%	591 M€ soit 69%	100%	Les 3 stress et la sous limite à CT sont respectés
Endettement net à MLT	-20 M€	-238 M€		La CR est prêteuse à MLT
Limite de concentration des échéances semestrielles	Exposition maximale : 50 M€ emprunteur sur S1/2021 (0.7% des crédits)	Exposition maximale : 50 M€ emprunteur sur S2/2025 (0.7%)*	2.5% de l'encours de crédits	
<b>INDICATEURS DE REFINANCEMENT (prix)</b>				
Prix de la liquidité de la grille CASA (pour un emprunt)	5 ans =1.33% 7 ans = 1.51%	5 ans = 0.95% 7 ans = 1.04%		
Limite sur le risque de prix de la liquidité (en % du PNB clientèle) NORME CASA	Risque de perte limité à 1 M€ max par semestre	Attente nouvelle méthodologie (LJ 2013-169)	Perte de 5% du PNB clientèle	La CR est exposée à un moindre gain de PNB en cas de détente de la liquidité

## Gestion du risque

Au sein de la Caisse régionale, le Conseil d'Administration fixe les limites de liquidité et définit la politique financière en termes de liquidité. Le Comité de Gestion Financière définit les orientations de la gestion de la liquidité et des refinancements, en adéquation avec la politique financière, dans le cadre des règles fixées par l'organe central pour le groupe Crédit Agricole.

La mise en œuvre de ces orientations est réalisée au sein de la Direction Finances et Bancaire, par le service Coopération Gestion Financière.

Outre le pilotage du coefficient de liquidité réglementaire, la gestion porte sur le suivi et l'optimisation du refinancement dans le respect des limites court terme (règles définies par Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'organisation des relations internes concernant le risque de liquidité) et de l'encadrement des refinancements à long terme.

Pour la Caisse régionale, les refinancements peuvent être réalisés soit :

- ✓ auprès du marché (émissions de TCN financiers court terme ou moyen-long terme)
- ✓ auprès de Crédit Agricole S.A. sous forme :
  - d'emprunts en blanc (emprunts interbancaires aux conditions de marchés) de 1 semaine à 10 ans,
  - d'Avances globales (à condition de marché) de 2 à 30 ans,
  - d'Avances spécifiques (émissions spécifiques du groupe : SFEF, SFHL, BEI, CRH...).

### **Conditions de refinancement en 2013**

Les conditions d'émissions à long terme sont restées favorables tout au long de l'année 2013. Toutefois, la Caisse régionale ayant peu de besoin en 2013, les refinancements à moyen - long terme ont été faibles.

Les émissions à court terme sont restées très favorables en ce qui concerne les conditions de coût en 2013, la BCE étant très vigilante dans ce domaine.

La Caisse régionale vise à diversifier ses sources de refinancement, tant sur le court terme que sur le moyen - long terme. Toutes les sources de refinancement présentées ci-dessus sont utilisées.

### **Méthodologie**

#### **✓ Le pilotage du ratio de liquidité :**

Les ratios de liquidité sont suivis et gérés régulièrement afin d'assurer le respect des limites réglementaires avec une marge de sécurité suffisante.

En ce qui concerne les nouvelles règles de liquidité Bâle III, la Caisse régionale a poursuivi en 2013, la constitution d'un portefeuille de réserves éligibles au futur ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) et prévoit de respecter les exigences du ratio prévues au 1/01/2015 dès le 1<sup>er</sup> semestre 2014 (soit un ratio supérieur à 60%).

#### **✓ Le pilotage de la limite Court Terme de liquidité :**

Les règles internes de risque de liquidité mises en place par le groupe Crédit Agricole fixent une limite court terme de liquidité pour chaque Caisse régionale. Cette limite permet de sécuriser la Caisse régionale sur le risque à court terme, en assurant qu'elle possède les réserves nécessaires pour faire face à un blocage de la liquidité sur les marchés.

Des scénarii stress sont calculés afin de vérifier que la position de trésorerie dans les douze mois à venir soit positive (compte tenu de la mobilisation des réserves) à différents horizons de temps, selon le scénario appliqué.

La politique de gestion du risque vise à développer cette limite pour sécuriser la Caisse régionale et à optimiser son utilisation.

#### **✓ Le pilotage de la liquidité moyen-long terme :**

Au-delà de la limite court terme, les refinancements de la Caisse régionale sont réalisés à moyen et long terme, soit par emprunt sur le marché interbancaire, soit par emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole S.A., soit par avances spécifiques, soit par avances globales auprès de Crédit Agricole S.A. Le pilotage de la liquidité à moyen long terme vise à assurer les refinancements nécessaires à moyen-long terme en répartissant les durées afin de réduire le risque à venir sur la liquidité de ces échéances. Une optimisation du coût du refinancement est également une préoccupation de la politique de gestion du risque de liquidité.

Les principaux indicateurs utilisés pour la gestion de la liquidité sont les suivants : le ratio réglementaire à un mois, la Limite Court Terme, les scénarii stress, la concentration des échéances, le déficit (ou l'excédent) du compartiment Epargne/Avance et le ratio Collecte/Crédit.

### **Exposition**

Le coefficient de liquidité mesure le rapport entre les emplois à moins d'un mois et les exigibilités à moins d'un mois. Il doit être au minimum de 100% (les emplois à échéance dans le mois à venir doivent couvrir la totalité des exigibilités sur la même période).

Coefficient de liquidité au 31-12-2013 : 137,7% (coefficient au 31-12-2012 : 134%).

La limite court terme de la Caisse régionale est de : 860 M€ au 31-12-13, elle est consommée à hauteur de 612 M€ (71%).

## **4. Politique de couverture**

La politique de couverture fait partie intégrante de la politique financière en matière de gestion du risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers utilisés répondent à l'objectif unique de couverture des risques, l'intention de couverture est spécifiée dès l'origine de l'opération. Des tests prospectifs et rétrospectifs sont réalisés chaque trimestre pour contrôler la bonne fin des opérations de couvertures.

La gestion de la couverture du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous :

### **4.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe, causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les excédents de ressources à taux fixe sont couverts par la réalisation de swaps de couverture de juste valeur qui viennent couvrir une partie de l'encours de dépôts à vue (qui constituent une partie importante des ressources à taux fixe). Les dépôts à vue sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe (macro-couverture). Les encours « dépôt à vue » sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.

Par ailleurs, un portefeuille de crédits à taux fixe est également couvert par des swaps emprunteurs de taux fixe (macro-couverture).

L'enregistrement des instruments de couverture à la juste valeur au bilan de la Caisse régionale s'accompagne de la réévaluation des actifs et des passifs couverts.

Dans le cadre de la gestion du risque de taux, la Caisse régionale calcule mensuellement les Gaps de taux de son bilan sur la base de la méthode des Gaps statiques.

Les indications quantitatives de couverture de juste valeur sont présentées dans les notes 3.2 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **4.2. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Le portefeuille de dérivés de macro-couverture (CAP, FLOOR) est traité en couverture en flux de trésorerie, sans générer de réévaluation des actifs et passifs couverts. Les différents types de couverture sont :

- ✓ la couverture de ressources à taux variable par des CAP, ces encours sont mesurés, suivis et gérés sur la base de l'outil d'analyse du risque de taux.
- ✓ la micro-couverture en flux de trésorerie de certaines opérations spécifiques et ponctuelles telles que la couverture de crédits structurés par des swaps emprunteurs, la politique consistant alors en un adossement parfait de l'élément couvert (micro-couverture).

Les indications quantitatives de couvertures de flux de trésorerie sont présentées dans la note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **4.3. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

### **5. Risque Opérationnel**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

#### **5.1. Objectifs et politique**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- ✓ **Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le Comité de Pilotage des Risques), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels).
- ✓ **Identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- ✓ **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- ✓ **Calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.

- ✓ **Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

## **5.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable des Risques Opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Contrôle Interne et Risques réuni trimestriellement, dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel peut intervenir auprès du Comité de Direction.

Le Directeur Général est par ailleurs informé, à minima trimestriellement, par un tableau de bord, après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé régulièrement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. En outre la Caisse régionale a déployé le dispositif au sein des filiales entrant dans son périmètre de contrôle interne.

En 2013, l'actualisation annuelle de la cartographie des risques a permis de recenser de l'ordre de 300 processus. Le dispositif de contrôle permanent a ensuite été adapté pour assurer la maîtrise des risques identifiés.

Le dispositif de contrôle permanent est également adapté dans les cas d'incidents récurrents ou de montant significatif.

## **5.3. Méthodologie**

### **Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres**

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. La validation de cette méthode a été actée par l'ACP en décembre 2007.

A l'origine, la méthodologie risques opérationnels a été présentée et validée en CNM le 16 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été présentée au CNM de décembre 2011.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an, prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre, d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarii majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarii applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarii majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historiques d'incidents accrue et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par la Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existant entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarii majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur, à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité et la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée, liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

#### 5.4. Exposition

	1 - Fraude Interne		2 - Fraude Externe		3 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail		4 - Clients, produits et pratiques commerciales		5 - Dommages occasionnés aux actifs physiques		6 - Interruptions de l'activité et dysfonction <sup>t</sup> des systèmes		7 - Exécution, livraison et gestion des processus	
	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB	Nb	MB

Coût du risque opérationnel : tous domaines	1	23K€	931	539K€	6	332K€	5	48K€	38	114K€	2	27K€	5057	741K€
Coût du risque opérationnel frontière : tous domaines	0	0K€	2	28K€	0	0K€	1	5K€	0	0K€	0	0K€	26	1 028K€

Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	NB I	MB	MB définitif	MN définitif
6040	1 824K€	1 325K€	1 325K€				
				29	1 060K€	13K€	13K€

*Nb I : Nombre total d'incidents*

*MB : Montant Brut en milliers d'euros*

*MN : Montant Net des reprises de provisions en milliers d'euros*

## 6. Risques de non-conformité

Ces risques sont présentés dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, et dans la partie sur les données sociales et environnementales du rapport de gestion.

## IV. LE CCI

Le cours du Certificat Coopératif d'Investissement a progressé de plus de 34% en 2013, pour afficher un cours de bourse à 70,30 € le 31 décembre 2013 (pour 52,40 € au 31 décembre 2012).

Depuis 1999, la Caisse régionale a mis en place un programme de rachat de CCI. L'assemblée Générale Mixte du 27 mars 2013 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat des titres dans la limite maximale de 10% des CCI émis.

### Descriptif du programme de rachat :

La Caisse régionale peut utiliser cette autorisation en vue :

- ✓ d'animer le marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- ✓ d'annuler les titres rachetés par voie de réduction de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à réduire le capital social par voie d'annulation des CCI. Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2013.

Le descriptif du nouveau programme de rachat a été publié le 7 mai 2013 (site internet de la Caisse régionale de Toulouse31 : [www.ca-toulouse31.fr](http://www.ca-toulouse31.fr)) et sa mise en œuvre a débuté après l'Assemblée Générale du 27 mars 2013.

### *Part maximale du capital à acquérir par la Caisse régionale :*

La Caisse régionale est autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 10% de l'ensemble des Certificats Coopératifs d'Investissement composant son capital, soit 143 575 CCI.

### *Caractéristique des titres concernés :*

Nature des titres rachetés : Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) cotés à Euronext Paris (compartiment C). Libellé : CCI du crédit agricole de Toulouse 31.

Code ISIN : FR0000045544.

### *Prix maximal d'achat :*

L'acquisition de ces titres dans le cadre du programme est réalisée sur la base d'un prix maximal de 80 euros par CCI (fixé par l'Assemblée Générale du 27 mars 2013).

En 2013, les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat sont résumées dans le tableau suivant :

Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse régionale au 31/12/2012	56 378
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	54 250
- Dont objectif d'annulation	2 128
Nombre de CCI achetés au cours de l'exercice 2013	23 481
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	15 114
- Dont objectif d'annulation	8 367
Volume des CCI effectivement utilisés à la réalisation de l'objectif poursuivi (1)	52 206
Contrat de liquidité Achats + cessions	43 839
Annulation	8 367
Cours moyen d'achat des CCI acquis en 2013 en €	57,25
Valeur des CCI acquis en 2013 évalués aux cours d'achat en €	1 344 331,09
Montant des frais de négociation en 2013 et en €	906,98
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2013	28 725
- Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité	28 725
Cours moyen des CCI cédés en 2013	60,43
Nombre de titres annulés au cours de l'exercice 2013	0
Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse Régionale au 31/12/2013	51 134
Valeur nette comptable unitaire de l'action (2) en €	67,00
CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité	70,30
CCI acquis en vue de leur annulation	54,22
Valeur nette comptable globale des CCI en €	3 426 038,75
Valeur nominale du CCI en €	16
Pourcentage du capital social détenu par la Caisse Régionale au 31/12/2013	1,11%

(1) : Pour le contrat de liquidité, il s'agit des CCI achetés et cédés dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) : Les CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisés en titres de transactions et valorisés à chaque arrêté comptable à la valeur de marché. Les CCI acquis à des fins d'annulation sont comptabilisés en titres immobilisés et valorisés à leur prix d'achat jusqu'à leur annulation.

Les salariés de la Caisse régionale détiennent 2,47 % du nombre total de CCI, soit 35 494 titres au travers du Plan d'Épargne Groupe.

Les agences de notation Standard & Poors d'une part et Moody's d'autre part, ont attribué respectivement les notes A et A2 pour notre programme d'émission de Titres de Créances Négociable, reconnaissant au travers de ces notes, la solidité financière de la Caisse régionale.

## V. DIVIDENDES

Au titre de l'année 2013, le Conseil d'Administration a décidé de proposer au vote de l'Assemblée Générale des sociétaires les distributions de dividendes suivantes :

- ✓ fixer la rémunération nette des parts sociales détenues par les Caisses Locales à 2,40 %,
- ✓ fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs d'Investissement à 4,01€ par titre,
- ✓ fixer la rémunération nette des Certificats Coopératifs Associés à 4,01 € par titre,

Au total, le résultat distribué s'élèvera à 11,2 millions d'euros contre 11 millions d'euros distribués en 2012.

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

<b>CCI</b>	<b>Nombre de CCI</b>	<b>Distribution</b>	<b>Dividende net</b>
2010	1 481 617	5 274 556,52 €	3,56 €
2011	1 461 686	5 554 406,80 €	3,80 €
2012	1 435 745	5 613 762,95 €	3,91 €

<b>CCA</b>	<b>Nombre de CCA</b>	<b>Distribution</b>	<b>Dividende net</b>
2010	1 165 535	4 149 304,60 €	3,56 €
2011	1 165 535	4 429 033,00 €	3,80 €
2012	1 165 535	4 557 241,85 €	3,91 €

<b>Parts sociales</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Distribution</b>	<b>Intérêt Net</b>
2010	1 999 601	1 071 786,14 €	3,35 %
2011	1 999 601	1 103 779,75 €	3,45 %
2012	1 999 601	863 827,63 €	2,70 %

## **VI. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS**

Pour l'exercice 2013, aucun dirigeant de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a réalisé d'opération excédant le seuil de 5 000 €.

# CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31

## Chapitre VII

*RAPPORT de*  
*Responsabilité Sociétale et Environnementale (R S E)*  
*ou encore*  
*Rapport de Responsabilité Economique, Sociale et Environnementale*  
*2013*

## VII. RAPPORT DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Afin de répondre à notre obligation réglementaire, le lecteur pourra découvrir ci-après les informations du Grenelle, organisées en cinq compartiments qui correspondent à notre métier de Banque-Assurances-Immobilier :

- ✓ La Gouvernance.
  - ✓ les relations de l'Homme au travail,
  - ✓ l'environnement,
  - ✓ les bonnes pratiques dans les affaires,
  - ✓ notre engagement sociétal,
- et qui seront présentés dans cette partie.

### 1. La gouvernance

**Crédit Agricole Toulouse 31 dispose d'un atout important : être une coopérative en Banque - Assurances - Immobilier, qui porte un modèle de gouvernance différent.**

La coopérative garantit une gouvernance locale équilibrée.

Dans le modèle coopératif, c'est le service qui est la finalité. La rentabilité est un moyen pour rendre le meilleur service possible et garantir les engagements pris auprès des clients et des territoires.

Depuis 1885, date de création de la 1<sup>ère</sup> Caisse locale, la gouvernance s'appuie sur l'adhésion des sociétaires à leur Caisse locale.

Le capital de la Caisse régionale est détenu par 46 Caisses locales réparties sur l'ensemble du territoire.

Ces Caisses locales sont détenues au **31 décembre 2013** par **139 117 clients sociétaires, en progression de 1,25%** sur un an, soit près d'un tiers des clients du crédit Agricole Toulouse 31. Ce sont eux qui assurent le fonctionnement démocratique de notre Caisse régionale.

Le sociétaire est plus qu'un client, c'est un client-associé. Il est à la fois utilisateur et copropriétaire de sa banque.

Il détient les parts sociales d'une Caisse locale et dispose ainsi d'une voix à l'Assemblée Générale, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient, selon le principe 1 personne = 1 voix.

Le sociétaire joue un véritable rôle dans le fonctionnement de sa banque. Lors de l'Assemblée Générale annuelle, il vote pour approuver l'activité et les résultats de sa Caisse locale mais aussi pour désigner les Administrateurs, qui le représenteront au sein du Conseil d'Administration de la Caisse locale, et peut également faire acte de candidature pour être désigné Administrateur.

Lors des Assemblées Générales, il a également la possibilité de dialoguer avec les instances dirigeantes de la Caisse régionale : Conseil d'Administration et Comité de Direction.

**En 2013, 3,00% d'entre eux étaient présents** à leur Assemblée Générale, taux de participation quasi stable par rapport à 2012 (3,07%).

Les Administrateurs des 46 Caisses locales sont les représentants, élus pour 3 ans, des sociétaires de la Caisse locale à laquelle ils sont affiliés.

Leur rôle est de :

- ✓ Représenter les sociétaires sur le territoire.
- ✓ Etre en veille permanente pour participer à l'amélioration de la qualité de service de la Banque.
- ✓ Représenter et défendre les valeurs du Crédit Agricole.
- ✓ Participer au développement et à l'animation de la Caisse locale.

Plusieurs structures intermédiaires d'animation du réseau mutualiste (commission d'attribution des prêts, accompagnement Passerelle, comité de la Fondation Jeunes), associent les Elus aux actions de l'entreprise et contribuent à donner du sens à leur mission.

A Crédit Agricole Toulouse 31, **585** administrateurs dont 157 femmes (inchangé par rapport à 2012) sont ainsi sur le territoire, à la fois promoteurs, défenseurs du modèle et à l'écoute des clients.

Ces Administrateurs élisent le Président de leur Caisse locale, qui, à son tour participe à l'élection des Administrateurs du Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Le Conseil d'Administration, instance faîtière, est composé de 18 Administrateurs élus par les Présidents des 46 Caisses locales. Il désigne le Président de la Caisse régionale qui quant à lui, propose au Conseil d'Administration la nomination du Directeur général.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque mois autour de son Président **Gérard CAZALS** et du Comité de Direction. Il représente ainsi les sociétaires dont il défend valeurs et intérêts. Il est l'instance de validation des grandes orientations de la Caisse régionale.

**En 2013**, le taux de présence des Administrateurs au Conseil d'Administration est de 88% **contre 93%** en 2012 témoignant de l'implication de ses membres dans le fonctionnement de la gouvernance de l'entreprise.

**3 femmes font partie de ce conseil d'administration en 2013** (4 en 2012).

**La Direction est assurée par un Comité de Direction composé de 8 membres dont 3 femmes.**

**Monsieur Yvon Malard**, Directeur général est secondé dans ses fonctions par **Madame Michèle GUIBERT**, Directrice Générale adjointe.

Ils s'appuient sur les compétences de 6 Directeurs tous «labellisés» cadres dirigeants du Groupe, c'est-à-dire qu'ils ont suivi et réussi les épreuves d'un parcours de sélection visant à valider leurs compétences pour assurer, au niveau attendu par le Groupe, leur fonction.

Des comités spécialisés associent les cadres experts de la Caisse régionale pour éclairer les prises de décision : Comité de Développement, Comité de Fonctionnement, Comité d'audit,

Comité de Gestion Financière, Comité de Recouvrement, Comité d'Investissement Réseau, Comité de Ressources Humaines...

Pour que l'ambition du service «clients» irrigue l'ensemble de l'entreprise, Crédit Agricole Toulouse 31 a fait le choix de traduire cette préoccupation dans son organisation.

Chaque Direction du siège, y compris celles dont la vocation est d'exercer des fonctions de support, a en responsabilité une activité en relation directe avec les clients (Recouvrement pour la Direction Ressources Humaines, Communication et Recouvrement ; Service Successions pour la Direction Financière et Bancaire).

## 2. Social : « relation de l'homme au travail »

### 2.1. *Emploi*

#### 2.1.1. *L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique (I – a 1)*

REPARTITION PAR SEXE DE L'EFFECTIF GLOBAL AU 31.12				
	2012		2013	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
CLASSE III	214	104	213	107
CLASSE II	220	342	228	354
CLASSE I	98	202	91	199
SOUS-TOTAL	532	648	532	660
C.D.D.	38	55	36	70
TOTAL	570	703	568	730
	1273		1298	

Répartition de l'effectif		
CDI	2012	2013
	Déc	Déc
RESEAUX	798	818
SIEGE	382	374
CR	1 180	1 192

REPARTITION PAR AGE DE L'EFFECTIF GLOBAL AU 31.12.2012			
	TOTAL CDI	C.D.D.	TOTAL
- 20 ANS	0	3	3
20/24 ANS	49	55	104
25/29 ANS	178	23	201
30/34 ANS	183	4	187
35/39 ANS	226	4	230
40/44 ANS	166	1	167
45/49 ANS	150	2	152
50/54 ANS	111	1	112
55/59 ANS	91	0	91
+ 60 ANS	26	0	26
TOTAL	1180	93	1273

REPARTITION PAR AGE DE L'EFFECTIF GLOBAL AU 31.12.2013			
	TOTAL CDI	C.D.D.	TOTAL
- 20 ANS	0	0	0
20/24 ANS	50	56	106
25/29 ANS	179	38	217
30/34 ANS	185	5	190
35/39 ANS	203	6	209
40/44 ANS	188	0	188
45/49 ANS	150	1	151
50/54 ANS	124	0	124
55/59 ANS	83	0	83
+ 60 ANS	30	0	30
TOTAL	1 192	106	1 298

En 2013, Crédit Agricole Toulouse 31 a maintenu sa politique de développement de ses réseaux commerciaux ce qui s'est traduit par une nouvelle hausse des effectifs globaux de la Caisse régionale (1192 CDI en 2013 contre 1180 en 2012) dont notamment ses effectifs en contact avec la clientèle.

Au 31/12/2013, près de 70% des collaborateurs sont au contact direct des clients dans les réseaux commerciaux ; 31% restant étant affectés au sein du siège social sur des fonctions appui-réseaux et support.

Les implantations de la Caisse régionale sur l'ensemble de son territoire permettent de maintenir des bassins d'emploi sur la totalité du département de la Haute-Garonne, faisant de la Caisse régionale un employeur de proximité et le premier employeur en bancassurances haut-garonnais.

Crédit Agricole Toulouse 31 demeure l'une des Caisses régionales parmi les plus jeunes du groupe Crédit Agricole avec une moyenne d'âge de 34 ans.

La volumétrie des collaborateurs en contrat à durée déterminée a légèrement évolué depuis 2012 compte-tenu des besoins supplémentaires exigés par le projet de migration informatique qui a eu lieu au cours de l'année 2013.

### 2.1.2. Les entrées et départs du personnel sur la base des CDI (I – a 2)

Recrutement CDI				
Par sexe	2012		2013	
	Nombre	%	Nombre	%
H	34	47%	30	37%
F	39	53%	52	63%
<b>Total</b>	<b>73</b>		<b>82</b>	
Par niveau				
Bac	4		1	
Bac + 1	2	8%	1	2%
Bac + 2	26		31	
Bac + 3	18	60%	18	60%
Bac + 4	3		6	
Bac + 5	20	32%	25	38%
<b>Total</b>	<b>73</b>		<b>82</b>	

DEPARTS CDI PAR MOTIFS	2012	2013
Démissions, mutation	28	29
Licenciements économiques	-	-
Licenciements (autres)	10	9
Départs au cours de la période d'essai	5	12
Départs en retraite et en pré-retraite	10	13
Décès	1	-
Rupture conventionnelle	9	7
<b>TOTAL DEPARTS</b>	<b>63</b>	<b>70</b>

En 2013, Crédit Agricole Toulouse 31 a poursuivi une politique très active de recrutement, puisque 82 nouveaux collaborateurs ont rejoint nos effectifs au cours de l'année. Ces recrutements ont permis de pourvoir les postes devenus vacants du fait de départs observés sur la même période (70 départs CDI), mais également d'accompagner les créations de nouveaux emplois notamment dans nos réseaux commerciaux.

Ainsi, 93% de ces recrutements ont eu lieu dans les réseaux commerciaux contre 7% au siège de la Caisse régionale, ce qui démontre l'intensification du développement des emplois au contact de la clientèle **en 2013**. Pour mémoire, en 2012, 82% des recrutements avaient eu lieu dans les réseaux.

63% des recrutements ont concerné des femmes, maintenant une part des femmes supérieure à celle des hommes dans les effectifs (55% contre 45%).

Enfin, compte tenu des compétences nécessaires à l'exercice de ses emplois, la Caisse régionale a très majoritairement recruté des collaborateurs qualifiés puisque 98% des nouveaux CDI sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Bac+2 et licence : 60% - Masters 1 et 2 : 38%).

### 2.1.3. Les rémunérations et leur évolution (I – a 3)

SALAIRES MOYEN ANNUEL 2013 (base sur l'effectif permanent)			EVOLUTION / année - 1		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
41 231 €	34 047 €	<b>37 687 €</b>	0,86%	2,38%	<b>1,49%</b>

NOMBRE DE SALARIES PROMUS DANS UN EMPLOI SUPERIEUR		
	2012	2013
<b>Femmes</b>	73	66
<b>Hommes</b>	54	67
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>127</b>	<b>133</b>

En matière de rémunération, conformément à ses orientations stratégiques, Crédit Agricole Toulouse 31 a maintenu sa politique de rétribution fidélisante fondée sur des principes d'équité, de transparence et de non-discrimination.

L'évolution de la structure des effectifs explique en grande partie la différence de progression entre les femmes et les hommes, celle-ci bénéficiant de l'effet pyramide des âges, de prises de responsabilités plus nombreuses notamment sur les emplois d'encadrement, mais également des mesures, en leur faveur, de rattrapage des écarts de rémunération.

La Caisse régionale poursuit également une politique active de promotions internes qui se traduisent par des prises de responsabilités (133 en 2013 contre 127 en 2012) mais également par des augmentations volontaires (RCI) lesquelles s'ajoutent aux augmentations collectives liées aux évolutions de la grille conventionnelle des classifications.

NOMBRE DE SALARIES BENEFICIAIRES DE RCI HORS PROMOTION		
	2012	2013
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>493</b>	<b>395</b>

## 2.2. Organisation du travail

### **2.2.1. Description de l'organisation du travail au siège et dans les réseaux (I – b 4)**

L'organisation du temps de travail du personnel au sein de la Caisse régionale est régie par l'accord national du 13 janvier 2000 sur le temps de travail au Crédit Agricole et complété par différents accords d'entreprise dont, à titre principal, l'accord d'entreprise sur le temps de travail du personnel soumis à un horaire collectif et l'accord d'entreprise sur les horaires individualisés au siège social du 28 octobre 2003.

La durée du travail hebdomadaire est fixée à 39 heures, la durée moyenne annualisée n'excédant pas 35 heures.

Concernant le siège, le principe de l'horaire variable repose sur la notion de plages horaires souples et de plages horaires fixes.

Concernant les réseaux, les horaires de travail sont fixés pour chaque agence.

Le statut des salariés à temps partiel est régi par un accord d'entreprise du 2 juillet 2009.

### **2.2.2. Répartition des effectifs à temps partiel par rapport à l'effectif total en CDI (I – b 4)**

<b>NOMBRE DE SALARIES OCCUPES A TEMPS PARTIEL</b>	
<b>2012</b>	<b>2013</b>
98	88

L'organisation du travail sous la forme du temps partiel demeure du ressort du libre-choix du collaborateur et correspond dans la très grande majorité des cas à des périodes de congé parental.

### **2.2.3. Les horaires atypiques à la Caisse régionale (I – b 4)**

<b>HORAIRES ATYPIQUES</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Nombre de salariés occupant des emplois à horaires alternants ou de nuit	-	-

La Caisse régionale dispose d'un accord d'entreprise du 31 octobre 2005 relatif aux astreintes et aux travaux réalisés les week-ends, dans le cas où les salariés seraient exceptionnellement amenés à travailler un jour du week-end. Les compensations associées comprennent à la fois une rémunération et une récupération en temps de la durée du travail.

Par la nature de son activité, la Caisse régionale n'a pas recours à des horaires de travail atypiques ou nocturnes. Les interventions exceptionnelles de nuit ou au cours de week-end demeurent liées à des travaux spécifiques et donnent lieu à des modalités de compensation propres (Exemples : travaux liés à la migration informatique NICE en 2013).

Le travail de nuit est également régi par l'accord national du 13 janvier 2000.

### **2.2.4. L'absentéisme (I – b 5)**

ABSENTEISME – VENTILATION PAR MOTIF D'ABSENCE									
Maladie		Accident du travail ou de trajet		Maternité		Evénements Familiaux		Autres causes	
2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
8 353	8 982	510	690	8 810	9 194	1 220	1 230	5 035	4 783

Le nombre moyen de jours d'absence pour maladie par collaborateur reste relativement stable à 6,92 en 2013 contre 6,56 en 2012.

Le volume des absences pour cause de maladie a progressé au cours de l'année (+7%), cette évolution étant pour partie liée à l'accroissement des absences longues maladie ayant touché quelques collaborateurs. Il en est de même pour les absences liées à des accidents de travail ou de trajet, cet indicateur ayant évolué du fait de l'absence durable d'une seule collaboratrice suite à un accident de trajet (chute).

### **2.3. Les Relations sociales**

#### **2.3.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociations avec celui-ci (I – c 6)**

La Caisse régionale maintient une politique sociale fondée sur le dialogue et la négociation avec les partenaires sociaux, lesquels sont constitués dans le cadre des instances représentatives du personnel de la manière suivante :

- ✓ Un Comité d'entreprise (8 titulaires et 8 suppléants et 5 représentants syndicaux).  
Périodicité des réunions à minima mensuelle : 16 réunions en 2013.
- ✓ Un CHSCT (6 membres). Périodicité des réunions à minima trimestrielle : 9 réunions en 2013.
- ✓ Des Délégués du Personnel (10 titulaires et 10 suppléants).  
Périodicité des réunions à minima mensuelle (sauf 1 mois en août) : 11 réunions en 2013.

La Caisse régionale dispose également de délégués syndicaux (12 titulaires et 9 suppléants). 11 réunions se sont tenues en 2013.

En complément, la Caisse régionale dispose d'élus au Conseil de Discipline (3 titulaires et 3 suppléants) et d'élus Délégués CCPMA (1 titulaire et 1 suppléant).

#### **2.3.2. Bilan des accords collectifs (I – c 7)**

Quatre nouveaux accords ont été signés en 2013 :

- ✓ Avenant à l'accord d'entreprise sur la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 au financement des chèques Emploi Service Universels et sur leurs modalités d'attribution, du 24/05/2013.
- ✓ Accord d'intéressement du 7/06/2013.
- ✓ Accord relatif au contrat de génération du 5 juillet 2013.
- ✓ Accord sur le déblocage exceptionnel de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement du 31 juillet 2013.

A défaut de signature d'un accord dans le cadre des négociations annuelles obligatoires de 2013, la Direction a décidé d'appliquer des mesures unilatérales relatives au pouvoir d'achat (enveloppe annuelle d'augmentation, revalorisation de primes, augmentation de la valeur faciale du titre restaurant).

## **2.4. Santé et sécurité**

### **2.4.1. La politique et les conditions en matière de santé et sécurité au travail (I – d 8)**

La Direction de la Caisse régionale veille aux problématiques de santé et sécurité au travail via différents canaux :

- ✓ La veille permanente des managers et des Ressources Humaines,
- ✓ le CHSCT, qui a un rôle central dans la prévention des risques professionnels et qui bénéficie de moyens pour accomplir cette mission,
- ✓ plus largement les représentants des salariés (Délégués du Personnel, Délégués Syndicaux, etc.),
- ✓ le médecin du travail,
- ✓ le tiers de confiance,
- ✓ la procédure de déclaration des actes d'incivilités/d'agressions.

Chaque année, un programme de prévention des risques professionnels au sein de la Caisse régionale est défini en lien avec les membres du CHSCT, consultés sur le sujet.

En 2013, à titre d'exemple, les actions suivantes ont été conduites :

- ✓ Une information sur les règles de sécurité faite à tout nouveau collaborateur.
- ✓ Une sensibilisation aux risques routiers pour les salariés réalisant beaucoup de kilomètres dans le cadre professionnel grâce à l'utilisation du simulateur de conduite de la MSA, un recueil de règles de bonnes conduites sur la communication par e-mail.

Un responsable sécurité est également désigné au sein de l'entreprise après consultation du CHSCT.

### **2.4.2. Bilan des accords collectifs sur la santé et la sécurité au travail (I – d 9)**

Des négociations ont été initiées en 2012 et 2013 sur un accord relatif aux conditions de travail au sein de la Caisse régionale, mais n'ont pas abouties à la signature d'un accord d'entreprise. Elles proposaient notamment :

- ✓ Une définition des règles de bonnes pratiques managériales dans l'organisation des dans l'organisation des réunions professionnelles,
- ✓ concernant le compte épargne temps (CET), un plafonnement du nombre de jours alimentant le CET et une bonification des jours épargnés dans le PERCO,
- ✓ concernant la gestion des fins de carrières, un financement d'un congé de fin de carrière à mi-temps sur une période de 3 mois maximum, au bénéfice des salariés de 55 ans ayant épargné des jours au titre de la conversion en congés supplémentaire d'un 13ème mois ou de la prime médaille du travail, ou éligibles à une retraite à taux plein."

### **2.4.3. Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles (I – d 10)**

Indicateurs peu pertinents compte tenu de notre activité. Ces indicateurs sont cependant suivis avec attention.

ACCIDENTS DU TRAVAIL	2012	2013
Taux de fréquence *	13,77	17,24
Taux de gravité *	0,57	0,24

$$* \text{ Taux de fréquence} = \frac{\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

$$* \text{ Taux de gravité} = \frac{\text{nombre de journées perdues par incapacité temporaire} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

Taux de fréquence : on constate un niveau en deçà de la moyenne nationale (en 2012 : 23,5) indiquant que notre activité n'est pas génératrice de nombreux accidents du travail.

Taux de gravité : les accidents survenus en 2013 ne sont pas d'une grande gravité, notre taux étant très faible par rapport à la moyenne nationale de 1,4 en 2012.

## **2.5. Formation**

### **2.5.1. Politique mise en œuvre en matière de développement des compétences et de formation tout au long de la vie (I – e 11)**

Depuis de nombreuses années déjà, le Crédit Agricole Toulouse 31 accorde une importance toute particulière à la gestion des ressources humaines tout au long de la vie professionnelle et plus particulièrement à l'une de ses composantes : la formation professionnelle.

Adaptée aux besoins des collaborateurs, la formation permet aussi d'accompagner le développement de leurs compétences et de leur employabilité.

Dans un contexte social en forte évolution, un accord d'entreprise sur la formation professionnelle dans les Caisses régionales a été signé à la fin de l'année 2011, pour anticiper :

- ✓ l'allongement des carrières professionnelles, en maintenant un niveau de formation élevé pour chaque salarié quel que soit son âge,
- ✓ les rapides évolutions technologiques.

La Caisse régionale a recours à différents modes d'apprentissage correspondant aux attentes des salariés tels que le e-learning, le monitorat ou des modes de formations mixtes qui combinent apprentissage à distance et présentiel.

Egalement, afin de permettre aux élus de la coopérative d'exercer sereinement leurs fonctions un programme de formation est mis en place, avec notamment des formations spécifiques pour les nouveaux élus.

### **2.5.2. Explication de la Politique de formation en alternance (I – e 11)**

<b>Nombre d'alternants dans l'entreprise</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
	53	40

Pour la Caisse régionale, la formation en alternance a vocation à :

- ✓ Aider les jeunes à consolider leur formation initiale par l'acquisition de connaissances, savoir-faire et expériences, afin de contribuer au développement de leur employabilité,
- ✓ aider les jeunes à accéder à leur 1er emploi et favoriser leur insertion professionnelle sur notre territoire,
- ✓ donner aux jeunes toutes leurs chances pour trouver un emploi,
- ✓ permettre à la Caisse régionale de recruter des salariés ayant déjà la culture d'entreprise leur permettant d'être immédiatement opérationnels sur un poste de travail.

Dans cet esprit, en 2013, la Caisse régionale a souhaité orienter l'accueil de jeunes en alternance vers des formations professionnalisantes et permettant un accès plus direct à des recrutements CDI. Ainsi, les filières BTS et DUT, sur deux années de formation, ont été arrêtées au profit d'un accueil plus important de jeunes préparant une licence ou un master 2, diplômes se préparant sur une année. Cette situation génère la perception d'un moindre nombre d'alternants alors même que le recours à des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation s'est accru en 2013.

### **2.5.3. Le nombre total d'heures de formation (I – e 12)**

<b>FORMATION</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b> (estimation)
------------------	-------------	-----------------------------

<b>Nombre d'heures de stages rémunérés</b>	45 858	62 665
<b>Nombre de stagiaires</b>	1219	1322
<b>Nombre moyen d'heures de formation par stagiaire</b>	38	47

<b>POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACREE A LA FORMATION CONTINUE</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b> (estimation)
	6,08%	6,50%

L'année 2013 est marquée par un effort particulier sur la formation dans un contexte :

- ✓ de migration informatique vers le système d'information «NICE» commun à l'ensemble des Caisses régionales du Crédit Agricole,
- ✓ de déploiement des engagements relationnels, via le dispositif Relation Client 2.0.

De manière structurelle, la Caisse régionale investit chaque année plus de 6% de sa masse salariale sous forme de formation au bénéfice de ses collaborateurs dans l'objectif de favoriser le développement des compétences nécessaires à la performance sur l'emploi mais également au développement de compétences nouvelles destinées à accompagner les possibilités d'évolution et sa politique active de gestion des carrières à tous les moments de la vie professionnelle.

Un effort est également concentré sur l'intégration des jeunes collaborateurs afin de favoriser l'accès à l'emploi et à créer les conditions d'une carrière professionnelle réussie.

<b>FORMATION DES ELUS DE LA COOPERATIVE</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Nombre d'élus formés</b>	192	122
<b>Nombre total d'heures de formation des élus</b>	1032,5	773,5

Depuis de nombreuses années, la Caisse régionale propose des formations à ses élus pour leur permettre de disposer des compétences nécessaires à l'exercice de leur mandat.

Le nombre d'élus formés a diminué en 2013. Compte-tenu du projet de migration informatique qui a fortement mobilisé les équipes, les sessions prévues pour les administrateurs des Caisses locales ont été reportées. En revanche, les sessions à destination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale et des Présidents des Caisses locales, animées par des intervenants extérieurs, ont été maintenues.

## **2.6. Egalité de traitement**

En s'appuyant sur ses 3 valeurs, «Audace, Respect, Responsabilité», qui fondent le code éthique de la Caisse régionale, le Crédit Agricole Toulouse 31 s'appuie sur la diversité de ses effectifs et de ses talents, considérant que celle-ci constitue des atouts en matière de performance, de compétitivité et d'innovation.

A ce titre, la Caisse régionale agit de manière concrète sur :

- ✓ l'égalité entre les femmes et les hommes,
- ✓ l'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
- ✓ la promotion de la diversité au sein de l'entreprise,

- ✓ l'intégration des jeunes.

Egalement, pour accompagner les nouveaux embauchés et leur permettre la meilleure intégration possible dans l'entreprise, un salarié référent a désormais été désigné pour accompagner chaque nouveau collaborateur.

Le référent, en complément du rôle essentiel et central tenu par le manager du nouvel embauché, parrainera son « filleul » et lui portera une attention bienveillante tout au long de sa période d'intégration : soit de son arrivée en poste à son premier entretien d'évaluation annuelle.

Le référent devra notamment, en relais du manager et du reste de l'équipe :

- ✓ transmettre les valeurs et les codes de l'entreprise,
- ✓ permettre au nouvel embauché de trouver sa juste place au sein de l'organisation de l'entreprise et d'adopter la posture attendue pour une pleine réussite dans son emploi.

Des journées d'intégration sont également organisées à la Caisse régionale et un parcours spécifique de formation assurent la montée en compétence de ces recrues.

#### **2.6.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (I – f 13)**

La Caisse régionale consacre depuis plusieurs années un pourcentage de sa masse salariale de référence conventionnelle au rattrapage de rémunération entre hommes et femmes. En 2012, cette enveloppe correspondait à 0,10% de la masse de référence conventionnelle et en 2013 à 0,05% sur la base des écarts de rémunération en défaveur des femmes constatés à la baisse. L'ajustement de cette enveloppe démontre la diminution des écarts constatés, fruit d'une politique pluriannuelle volontariste menée par la Caisse régionale.

La Caisse régionale dispose d'un accord portant des mesures qualitatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes du 18 juin 2010, qui prévoit notamment des dispositions destinées à favoriser l'accès des femmes aux postes d'encadrement et visant à améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie privée des femmes.

Sous l'impulsion des mesures mises en œuvre, le salaire moyen annuel des femmes progresse désormais plus vite que celui des hommes, dont notamment sur la classe 3 (encadrement) où les écarts en euros sont les plus importants sachant que ceux-ci sont également liés à des différences d'ancienneté sur les emplois ; l'ancienneté des femmes étant plus faible que celle de leurs homologues masculins (Cf. tableau chapitre 2.1.3. « Salaires Moyen Annuel 2013 »).

#### **2.6.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées (I – f 14)**

Le Groupe Crédit Agricole a pris 5 engagements en faveur de l'Emploi et du Handicap :

- ✓ Promouvoir la formation en alternance.
- ✓ Travailler en partenariat avec le secteur adapté.

- ✓ Favoriser le maintien dans l'emploi.
- ✓ Accompagner les collaborateurs dans leur développement.
- ✓ Faciliter le recrutement par la formation.

Ces 5 engagements sont déployés à la Caisse régionale Toulouse31.

Ainsi, la Caisse régionale favorise l'emploi et l'accompagnement de ses salariés en situation de handicap au travail tant sur des aménagements (aménagements de postes de travail, de temps de travail) que sur leur parcours de carrière (évolution professionnelle, formation interne). Ses efforts ont permis une nette progression de son taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 2,67% en 2006 à 6,30% en 2013.

Dès 2006, les 39 Caisses régionales de Crédit Agricole se sont regroupées au sein de l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole).

HECA a pour mission d'animer et d'assurer le suivi des actions locales sur les thèmes de l'embauche, de l'alternance et du maintien dans l'emploi, mais aussi pour œuvrer au changement de l'image du handicap auprès de nos salariés et managers.

**En 2013**, avec le concours d'HECA, la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées a été l'occasion pour notre Caisse régionale de sensibiliser ses salariés à cette problématique grâce à une campagne soutenue de communication interne (affiches, blog, films).

Trois personnes en situation de handicap ont également été recrutées dans un parcours de formation en alternance, DU Banque, actant ainsi par des actes nos engagements.

EMPLOI DES SALARIES HANDICAPES	2012	2013
<b>Nombre total de salariés handicapés</b>	48	49
<b>Taux de salariés handicapés employés (CDD et CDI)</b>	6,19%	6,12%*

\* Taux estimé les informations concernant les Unités Bénéficiaires cumulés avec les entreprises adaptées n'étant pas disponible au 31/12/2013

Si la **Caisse régionale maintient** sa politique de recrutement des salariés en situation de handicap au travail, elle développe également le recours à la sous-traitance de certaines de ses activités au profit d'entreprises du secteur protégé.

### **2.6.3. La politique de lutte contre les discriminations : politique de diversité (I – f 15)**

En 2010, le Crédit Agricole Toulouse 31 signait la charte de la diversité.

Dès lors, l'engagement en faveur de la diversité s'est renforcé dans l'ensemble de ses actions en matière de Ressources Humaines.

**En 2013**, Crédit Agricole Toulouse 31 accueillait dans ses effectifs 15 nationalités différentes et procédait au recrutement en CDI de 15 nouveaux collaborateurs issus de la diversité.

### **2.7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail**

#### **Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective (I – g 16), à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession**

***(I – g 17), à l'élimination du travail forcé ou obligatoire (I – g 18), à l'abolition effective du travail des enfants (I – g 19)***

Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale qui exerce ses activités en France dans le cadre du total respect de la réglementation en vigueur.

**3. Environnement**

**3.1. *Politique générale en matière environnementale***

**3.1.1. *Description Politique générale en matière environnementale (II – a 20)***

Notre engagement se traduit par notre comportement quotidien, à limiter l'impact sur l'environnement de notre activité de Coopérative en Banque-Assurances-Immobilier, mais aussi à travers certaines des offres commerciales que nous proposons à nos clients afin de leur permettre de réduire leur propre empreinte carbone.

Dès 2008, le Crédit Agricole Toulouse 31 réalisait son 1er bilan Carbone suivi ensuite par celui de 2012.

En mettant en place un "Bilan Carbone", la Caisse régionale s'est engagée dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité et les mesures correctives nécessaires ont été adoptées et mises en œuvre.

Ces mesures portent aussi bien sur sa politique d'achat (papier, fournitures, véhicules...), que sur son patrimoine avec la mise en œuvre de travaux de rénovation sur les bâtiments existants et l'intégration de solutions énergétiques les plus efficaces possibles lors de la création de nouvelles agences.

Dès 2010, un plan pluriannuel énergie a été mis en place. Son objectif dans un 1er temps a été de rénover le système de chauffage en supprimant les anciennes chaudières à fioul énergivores, consommatrice d'une énergie fossile polluante, générant un confort médiocre pour les usagers et un coût d'exploitation élevé. La rénovation du système d'éclairage a, en parallèle, été amorcée et se poursuit.

**3.1.2. *Description des actions pour améliorer les compétences du personnel en matière de protection de l'environnement (II – a 21)***

Tous les ans, à l'occasion de la semaine du Développement Durable, la Caisse régionale anime une thématique sur ce sujet. En 2013, le thème de la "transition énergétique" a permis de diffuser une information à tous les collaborateurs pour les sensibiliser au sujet et à l'écoute des projets de leurs clients.

Elle a également testé pour le compte du groupe Crédit Agricole un outil visant à évaluer le risque environnemental lié à un projet client lors de l'analyse de son financement. Ce test a été réalisé dans les agences clientèles professionnelles et au centre d'affaires.

L'expérience tirée de ce test a été reprise au niveau du groupe Crédit Agricole afin d'améliorer l'efficacité et d'être en mesure d'apporter un vrai conseil client sur l'appréciation des risques environnementaux liés à leur activité.

Cet outil, actuellement en cours de développement, aura donc pour vocation de permettre un échange avec nos clients afin de limiter les risques environnementaux de leur projet et qui restent aujourd'hui souvent mal appréhendés ou méconnus.

### **3.1.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions (II – a 22)**

La Caisse régionale exerce une activité de Banque, Assurances, Immobilier. Les risques environnementaux liés à son activité sont très limités.

La vigilance reste le moyen de prévention le plus efficace face aux risques environnementaux et aux pollutions.

Suite au diagnostic amiante réalisé en septembre 2004, des mesures correctives ont été prises, amenant par exemple à remplacer en 2011 la couverture amiante d'un bâtiment de stockage par des panneaux photovoltaïques.

### **3.1.4. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement (II – a 23)**

Indicateur peu pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale : l'activité bancaire, activité de services, est peu émettrice de rejets polluants et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France.

Cependant pour prévenir tout risque de santé, des contrôles sont effectués concernant la qualité de l'eau par un prestataire externe (Culligan) spécialiste du traitement de l'eau.

Un travail est également effectué sur le réseau de distribution afin de supprimer les points de stagnation de l'eau source de développement éventuel de bactéries dont la légionellose.

Notre système de climatisation est régulièrement contrôlé assurant par là même un air de qualité satisfaisant dans nos locaux.

### **3.1.5. Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours (II – a 24)**

Indicateur non pertinent car l'activité de services n'implique pas de risques environnementaux majeurs.

## **3.2. Pollution et gestion des déchets**

### **3.2.1. Notre Politique générale en matière de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets (II – b 25)**

Dans le cadre de l'activité bancaire, les déchets sont essentiellement constitués par le papier, les consommables informatiques, le matériel informatique, de téléphonie et électronique (les automates bancaires) et le mobilier.

Notre politique vise en priorité à être moins "producteur" de déchet :

- ✓ Optimiser les besoins et les achats.
- ✓ Recycler chaque fois que cela est possible.

Pour cela, le Crédit Agricole Toulouse 31 fait appel à des prestataires externes spécialisés afin de s'assurer d'un traitement sécurisé et règlementaire, ses déchets pouvant contenir des informations confidentielles.

Quatre prestataires différents assurent le tri et le recyclage des déchets (tri des gobelets, cannettes, plastiques, papier, matériaux de bâtiment, piles et cartouches d'encre).

Une sensibilisation des fournisseurs non spécialisés au retraitement des déchets est également pratiquée par le service logistique.

En 2013, un ajout de tri de gobelets, bouteilles et cannettes a été installé au Siège social, venant compléter le dispositif déjà en place sur le recyclage du papier, des cartouches d'encre et des piles, même si ce type de déchets reste mineur pour notre activité.

### **3.2.2. Masse totale des déchets, par types et par mode de traitement en volume (II – b 25)**

**2013** est une année particulière pour Crédit Agricole Toulouse 31 qui a engagé, suite au déploiement de son nouveau système informatique (NICE), une rénovation de son parc informatique afin de le rendre compatible avec les nouveaux applicatifs et plus facile d'utilisation pour ses collaborateurs.

Le remplacement de ces matériels a donc un important impact sur notre masse total de déchet. Tous les supports de stockage ont été démagnétisés ou détruits pour garantir l'effacement des données et la confidentialité des informations.

Le prestataire ayant assuré la destruction ou le recyclage a fourni un bordereau de suivi des déchets et un certificat de destruction ou de valorisation.

L'autre point important dans cette masse de déchets concerne le papier et les consommables informatiques.

Déchets en Tonnes	2012	2013	Variation
<b>Papier</b>	123	110	-11%
<b>Consommables informatiques (toner)</b>	5,6	5,9	5%
<b>Parc informatique, téléphonie, imprimantes</b>	NC	22,5	-
<b>Gobelets eau (Fontaines à eau)</b>	NC	0,1	-
<b>Déchets DIB*</b>	9,8	17,5	78%
<b>Total</b>	<b>128,6</b>	<b>156</b>	<b>21%</b>
<b>% Recyclé/total déchets</b>	100%	100%	

\* **Déchets DIB** : Déchets issus du bâtiment suite aux travaux d'entretien ou de rénovation

Seule la masse de nos déchets recyclés est ici traitée, les déchets courants qui empruntent le circuit classique de collecte des ordures ménagères ne sont pas évalués.

### **3.2.3. Nuisances sonores et pollutions spécifiques (II – b 26)**

Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale : peu ou pas de nuisances sonores vis-à-vis de l'externe.

### **3.3. Utilisation durable des ressources**

#### **3.3.1. La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales (II – c 27)**

<b>CONSOMMATION d'EAU (m<sup>3</sup>) au Siège Social</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>Variation</b>
	3 424	3 838	414

La consommation d'eau exprimée ici est celle du siège social. La consommation d'eau de nos agences bancaires ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique en raison de la présence de situations multiples (locaux en copropriété, en location...) la consommation étant souvent globalisée dans les charges.

Afin de maîtriser notre consommation en eau, des robinets automatiques et des chasses d'eau économiques sont installés lors de chaque rénovation.

Après une importante baisse de la consommation entre 2012 et 2011 (moins 726 m<sup>3</sup>), **2013** se positionne comme une année atypique avec une augmentation de 414 m<sup>3</sup>.

Cette augmentation s'explique notamment par la présence à la Caisse régionale d'un nombre plus important de collaborateurs mobilisés dans notre projet de migration informatique.

#### **3.3.2. La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation (II – c 28)**

Crédit Agricole Toulouse 3 en tant que société de services n'a pas d'activité de production, donc n'utilise pas de matières premières hors l'énergie qui est traitée dans l'indicateur correspondant. Cependant, dans notre activité de services, la consommation de papier peut être considérée comme une matière première.

La consommation de papier est générée par différents types de documents comme par exemple les impressions réalisées par notre service éditique, les chèques, les rouleaux des distributeurs automatiques de billets, les courriers clients, les dépliants commerciaux ...

Le papier acheté en direct par Crédit Agricole Toulouse 31 (ramettes) bénéficie du label PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières).

<b>CONSOMMATION DE PAPIER</b>	<b>2012</b> en tonnes	<b>2013</b> en tonnes	<b>Variation</b>

<b>Papier – ramettes (blanc) Siège et Agences Papier en-tête</b>	116	94	- 19%
<b>Enveloppes (Siège et Agences)</b>	25	30	20%
<b>Relevés de compte</b>	45	41,5	- 8%
<b>Publipostages, toutes annexes de communication</b>	24,9	15,45	- 38%
<b>Chéquiers, Remises</b>	38,4	34,2	- 11%
<b>Rouleaux GAB</b>	NC	4	
<b>Bordereaux TP</b>	NC	20	
<b>Editique Caisses Locales, Dossier crédit et tous imprimés crédit</b>	NC	4,5	
<b>Papier couleur</b>	NC	12,4	
<b>TOTAL</b>	249,3	256,1	

Afin de réduire le plus possible notre consommation, des mesures ont été prises depuis déjà quelques années.

Suite à la migration informatique (NICE), toutes les imprimantes ont été reconfigurées en recto verso. Tous les postes de travail sont équipés de scanners permettant ainsi de conserver et d'enregistrer les documents de façon numérique. L'e-relevé est également largement conseillé auprès de nos clients, et l'utilisation courante des cartes bancaires ou de virements dématérialisés par nos clients permet de limiter l'utilisation des chèquiers.

Dans le cadre d'une communication en multicanal, les échanges par mail deviennent fréquents et permettent ainsi de moins utiliser les courriers papiers traditionnels.

**En 2013**, nous constatons que certains postes évoluent favorablement vers une moindre consommation fruit des actions menées et décrites ci dessus.

### **3.3.3. Consommation d'énergie directe répartie par source (II – c 29)**

La principale source d'énergie consommée à Crédit Agricole Toulouse 31 est l'électricité. Seul un site administratif consomme du gaz naturel, pour 142 sites consommant de l'électricité. Cette consommation de gaz naturel a donc été jugée « négligeable. »

Afin de maîtriser au mieux cette consommation, des mesures ont été mises en œuvre, telles que la coupure des éclairages la nuit, la régulation de température à 21° en hiver et 23° en été, la mise en veille des appareils bureautiques, le remplacement des éclairages par des éclairages plus performants.

En 2013, ces actions se poursuivent avec une attention particulière portée à l'éclairage.

Les consommations sont données pour l'ensemble des sites consommant de l'électricité, incluant les distributeurs hors site

En 2013, pour la troisième année consécutive, notre consommation d'électricité est en diminution, à la fois en raison de nos différentes actions mais également en raison des bonnes conditions climatiques (hiver relativement doux et été moyennement chaud).

Consommation d'électricité (KWH)	2012	2013	Variation
	7 911 563	7 713 172	- 198 391

### 3.3.4. Recours aux énergies renouvelables (II – c 29)

En 2010, afin de rénover la toiture contenant de l'amiante d'un bâtiment de stockage, Crédit Agricole Toulouse 31 a pris la décision d'installer 580 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

Ainsi, depuis janvier 2011, la Caisse régionale est productrice d'électricité issue du solaire.

En 2013, en raison d'une année marquée par un moindre ensoleillement et une grande pluviométrie, notre production d'énergie photovoltaïque est en diminution pour la deuxième année consécutive.

Production annuelle photovoltaïque (KWH)	2012	2013	Variation
	36 265	23 723	-12 542
CO <sub>2</sub> Evité Kg	4 352	2 846	-1 506

### 3.3.5. Les produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental à nos clients - Le crédit (II – c 29)

Notre responsabilité en tant que Banque de proximité est de proposer à nos clients, au même titre que les offres traditionnelles, des offres et services leur permettant de réduire leur impact environnemental.

Le sujet de la transition énergétique qui impacte à la fois l'efficacité énergétique dans le bâti et la production d'énergie issue des énergies renouvelables est au cœur de notre action et se traduit par des offres spécifiques.

Ainsi, une offre "prêts verts" accompagne nos clients particuliers mais aussi "professionnels" (artisans, commerçants, professions libérales, entreprises, associations, collectivités locales) dans le financement de leurs projets de production d'électricité issue des énergies renouvelables, mais aussi dans le financement de leurs travaux de rénovation et d'efficacité énergétique.

#### a) L'offre à nos clients Particuliers

Nos clients particuliers peuvent bénéficier de la gamme "Prêts verts".

Complète la gamme des instruments financiers pour financer la rénovation thermique des logements dans le cadre des mesures Grenelle.		
Eco Prêt à Taux Zéro (Eco PTZ)	2012	2013*

en K€	Nombre	Montants réalisés	Nombre	Montants réalisés
		174	2 951	130
Evolution n-1	-	-	-25%	-15%

\* Données estimées par règle de trois sur des chiffres arrêtés au 12/10/2013

<b>Destiné au financement des travaux d'économie d'énergie dans les logements anciens. Il s'agit d'un prêt non règlementé.</b>				
Prêts Economies d'Energie (PEE) en K€	2012		2013*	
	Nombre	Montants réalisés	Nombre	Montants réalisés
		47	648	70
Evolution n-1	-	-	49%	47%

\* Données estimées par règle de trois sur des chiffres arrêtés au 12/10/2013

<b>A pour vocation de financer l'installation de centrales solaires photovoltaïques.</b>				
Prêt solaire K€	2012		2013*	
	Nombre	Montants réalisés	Nombre	Montants réalisés
		43	963	14
Evolution n-1	-	-	-67%	-64%

\* Données estimées par règle de trois sur des chiffres arrêtés au 12/10/2013

**L'Eco-PTZ**, prêt règlementé a été peu plébiscité par les clients en 2013 en raison de la lourdeur administrative de sa mise en œuvre.

**Le Prêt Economie d'Energie** quant à lui poursuit sa lente progression correspondant à la préoccupation de nos clients d'accéder de façon simple et rapide à un financement pour leurs travaux d'économie d'énergie.

**Le prêt solaire** subit la diminution des investissements photovoltaïques de nos clients, engouement stoppé depuis la baisse des prix de rachat des énergies renouvelables.

#### **b) L'offre destinée à toutes nos clientèles professionnelles**

Elle s'articule essentiellement autour d'un partenariat avec la Région Midi Pyrénées et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Elle permet de financer à des conditions préférentielles les investissements de production d'électricité issue de toutes les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydroélectricité, cogénération), ainsi que la rénovation énergétique dans les bâtiments. Un prêt "vert pro" dédié permet ainsi de compléter ces financements.

Ce partenariat, signé le 23 septembre 2010, avait fait l'objet d'une extension le 10 février 2012 suite à l'ouverture de l'éligibilité à toutes les énergies renouvelables.

La commission permanente de la Région Midi-Pyrénées du **12 décembre 2013** a adopté le 2ème avenant à ce partenariat permettant ainsi de proroger de deux ans la date de fin d'éligibilité du dispositif pour la porter au 31 décembre 2015. Ce partenariat permet d'accompagner la politique de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de son Plan Climat et

l'accès au financement pour nos clients sur des projets investissements très spécifiques que sont ceux des énergies renouvelables.

**Au 31 décembre 2013**, 74 clients bénéficiaient d'un financement prêt vert contre 66 en 2012 pour un encours de crédit de 37,7 Millions d'euros contre 20,8 Millions d'euros en 2012.

Un important ralentissement est constaté sur les demandes de financement photovoltaïque de nos clients en raison du niveau peu attractif des tarifs de rachat d'électricité. Des dossiers de méthanisation sont en cours d'étude.

Face à ces constats et à la nécessité de poursuivre la sensibilisation de nos clients aux sujets des énergies renouvelables et à la rénovation thermique des bâtiments, le **3 septembre 2013**, Crédit Agricole Toulouse 31 signait un partenariat avec le SICOVAL, Communauté d'Agglomération du Sud Est Toulousain. Ainsi, les 11 et 12 octobre 2013, Crédit Agricole Toulouse 31, était le seul partenaire bancaire présent au salon J'ISOL'OU dédié à l'isolation dans le bâti. A cette occasion chaque visiteur a reçu les résultats d'une thermographie aérienne permettant de visualiser les déperditions énergétiques de leurs logements ou bureaux. L'enjeu était de faire prendre conscience que des travaux d'efficacité énergétique peuvent être utiles afin de réduire la facture énergétique, améliorer le confort et préserver l'environnement. Le salon a permis de délivrer 1250 cartes thermiques et à 2500 visiteurs de venir se renseigner sur les techniques d'isolation, les aides publiques existantes et les financements.

Toujours dans l'optique d'accompagner la filière "verte" sur notre département Crédit Agricole Toulouse 31 participait à la création, en 2009, de la SAS MPPI (Midi-Pyrénées Photovoltaïque Investissements) au côté d'autres acteurs institutionnels. MPPI avait pour vocation de participer au capital de sociétés de production d'électricité et d'être donc producteur d'électricité photovoltaïque. 1 seul dossier a été financé par la structure sur 37 dossiers analysés. Face à ce constat, et pour soutenir la politique de la Région en faveur des Énergies Nouvelles Renouvelables (EnR) la Région a souhaité étendre à l'ensemble de ces énergies l'intervention de MPPI. Ainsi est né, le **25 juin 2013**, MPEI (Midi-Pyrénées Energies Renouvelables) qui a désormais vocation à intervenir au capital de sociétés productrices d'énergie issue de toutes les Énergies Nouvelles Renouvelables.

Depuis la création de cette structure, 5 dossiers sont en cours d'étude pour des décisions finales attendues courant 2014.

### **3.3.6. Les produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental à nos clients - L'épargne (II – c 29)**

Une offre de placements responsables est également proposée à nos clients : le Livret de Développement Durable.

	2012	2013	Variation
<b>Nombre de clients détenteurs</b>	133 895	135 359	1%
<b>Encours en Millions d'euros</b>	559	592,5	6%

Le Livret Développement Durable (LDD) est une solution d'épargne pour les particuliers. Les fonds collectés sont destinés au financement des projets liés à l'amélioration énergétique de l'habitat.

**La gamme ISR :**

Nous proposons à nos clients une gamme élargie de placements ISR gérés par AMUNDI. L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est la traduction financière du développement durable à travers les produits d'épargne. L'ISR est avant tout un investissement financier dont le moteur est la recherche de la performance. Il prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG) en plus des critères financiers traditionnels. Les critères d'analyse ESG permettent de mesurer la façon dont l'entreprise gère les risques et les opportunités liés aux enjeux du Développement Durable qui lui sont spécifiques. Ces fonds permettent de donner du sens à son épargne, de bénéficier d'une plus grande transparence et de privilégier une vision à long terme de son investissement.

**En 2013**, Atout Valeurs Durables, fonds ISR, a été remodelé afin d'en faire un véritable fonds sur la thématique «environnement» en investissant principalement sur des valeurs liées au développement des technologies «vertes» (Efficacité énergétique, énergies renouvelables, gestion de l'eau, des déchets etc.).

Investissement Socialement Responsable (ISR)	2012	2013	Variation
Nbre de porteurs	217	285	31%
	Dont 178 Atout Valeurs Durables	Dont 203 Atout Valeurs Durables	14%
Encours En K€	3 055	3 527	15%
	Dont 209 Atout Valeurs Durables	Dont 570 Atout Valeurs Durables	97%

**3.3.7. Les produits et services conçus pour apporter un bénéfice environnemental à nos clients - L'offre de services dématérialisés (II – c 29)**

**L'offre de services dématérialisés** proposée par Crédit Agricole Toulouse 31 contribue également à apporter un bénéfice environnemental.

**L'e-relevé** : le nombre de personnes physiques ayant opté pour l'e-relevé poursuit sa progression puisque 100 000 clients bénéficient de ce service au 31 décembre 2013 contre 63 374 à fin 2012. Cette évolution est le résultat d'une démarche proactive de Crédit agricole Toulouse 31 qui dès l'entrée en relation promeut ce service et a réalisé des opérations de sensibilisation auprès de ses clients.

**L'offre en ligne** : Elle permet à nos clients de souscrire directement en ligne sur [www.ca-toulouse31.fr](http://www.ca-toulouse31.fr) un certain nombre de produits bancaires. 204 contrats d'Assurances et 300 contrats d'épargne ont été souscrits 100% en ligne. 3 millions de virements par Internet ont également été réalisés par nos clients contre 344 000 réalisés au guichet en version papier actant ainsi l'utilité du service dématérialisé.

### **3.3.8. L'utilisation des sols (II – c 30)**

Non pertinent par rapport à l'activité directe du Groupe. L'activité bancaire a un impact réduit sur les sols à part celle due à son emprise directe : pas de pollution directe ou de modification notable de la nature des sols.

## **3.4. Changement climatique**

### **3.4.1. Emissions totales, directes ou indirectes de GES (II – d 31)**

Les émissions totales, directes ou indirectes de gaz à effet de serre (GES) ont été calculées dans le cadre de notre second Bilan Carbone réalisé en 2012. En mettant en place un «Bilan Carbone», la Caisse régionale s'est engagée dans une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité et a adopté des mesures correctives si nécessaires.

Dans notre activité de Banque-Assurances-Immobilier, les émissions sont essentiellement concentrées sur :

- ✓ les déplacements des salariés et des clients,
- ✓ l'achat de biens ou de services externes,
- ✓ l'énergie.

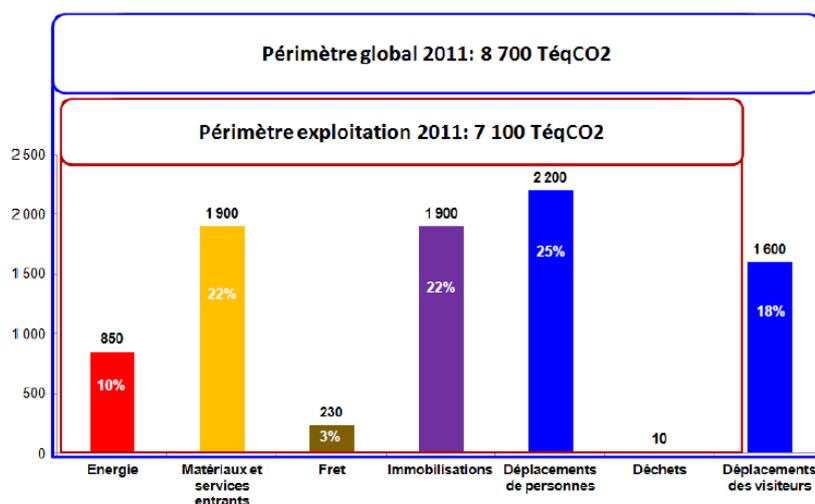
Nos émissions s'élèvent à 8 700 TéquCO<sub>2</sub>.

Elles représentent l'équivalent des émissions annuelles de 730 français ou 3 200 A/R Paris/New-York en seconde classe.

De manière globale, nos efforts sur les différents postes ont permis de réduire les émissions.

Ces mesures engagées pour réduire nos émissions sont reprises dans le présent rapport dans chacun des postes concernés.

Le prochain Bilan Carbone (année de référence 2014) permettra de mesurer nos progressions et l'efficacité de nos actions.



### 3.4.2. *L'adaptation aux conséquences du changement climatique (II – d 32)*

Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale : l'impact direct de l'activité de la banque sur le changement climatique est très réduit.

### 3.4.3. *Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité (II – e 33)*

Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse régionale : l'impact direct de l'activité de la banque sur la préservation ou le développement de la biodiversité est très réduit.

## 4. Les bonnes pratiques dans les affaires

### 4.1. *Loyauté des pratiques*

#### 4.1.1. *Les actions engagées pour prévenir la corruption (III – d 40)*

Les actions mises en œuvre pour prévenir la corruption reposent sur les principes de la surveillance et de la vigilance.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB) permet d'empêcher que les capitaux issus des crimes et des délits et/ou à destination du terrorisme s'introduisent dans nos circuits financiers tout en laissant passer les flux correspondants à l'activité normale de nos clients.

De plus, depuis l'application de la 3<sup>ème</sup> Directive Européenne, la fraude fiscale fait partie du dispositif LAB.

La réglementation exige désormais des établissements de crédit qu'ils définissent une classification des risques de blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme attachés aux clients et aux opérations. Cette classification permet de déterminer le niveau de vigilance à exercer.

Elaborée par un Groupe de travail national, elle est commune à l'ensemble des banques de détail France du Groupe Crédit Agricole.

Elle repose sur une matrice combinant des critères de risques attachés à la relation d'affaires (le client), à la nature des opérations/produits traités, au canal de distribution utilisé et aux modalités de contact avec la relation d'affaires.

A chacun de ces critères, est attaché un niveau de risque : faible, standard, élevé. Les mesures de vigilance doivent être adaptées au niveau de risque identifié par la matrice : vigilance allégée, standard ou renforcée. Cette vigilance s'exerce à l'entrée en relation et/ou au cours de la relation d'affaires.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme s'articule donc autour des trois fondamentaux suivants :

- ✓ La connaissance actualisée des clients,
- ✓ la surveillance des transactions,
- ✓ la déclaration de soupçon.

Ce dispositif de vigilance implique la coordination de plusieurs acteurs de la Caisse régionale :

- ✓ les collaborateurs des agences qui, conformément aux procédures internes de la Caisse régionale, identifient et actualisent la connaissance du client, détectent et remontent à l'unité Sécurité Financière les comportements atypiques ou incohérents au regard du profil du client ;
- ✓ les correspondants Sécurité Financière qui traitent les alertes générées par les outils de Sécurité Financière (NORKOM) ou remontées par les agences, et déterminent s'il est nécessaire ou non de réaliser une déclaration de soupçon à TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins).

**Ainsi, en 2013**, ce sont près de 3400 alertes opérations atypiques qui ont été étudiées par l'Unité dédiée de la Caisse régionale contre 1430 en 2012. Cette augmentation s'explique par la mise en mise de nouveaux scénarios permettant d'identifier plus d'opérations atypiques sur les comptes.

Une formation est dispensée à tous les nouveaux embauchés. Elle fait l'objet d'une actualisation tous les trois ans auprès de l'ensemble des collaborateurs.

**Ainsi, en 2013**, ce sont 357 collaborateurs qui ont été formés ou resensibilisés à la lutte anti-blanchiment.

De même, le Service Conformité intervient une fois par an auprès de l'ensemble des managers de la Caisse régionale de façon à rappeler les évolutions réglementaires et la conduite à tenir sur ces domaines. 100% des collaborateurs du réseau et des métiers sensibles du siège ont été formés et peuvent ainsi remplir leur obligation de vigilance en la matière.

Enfin, des mises en garde régulières sont réalisées par le Service Conformité auprès des Directeurs d'agence, notamment pour des tentatives d'ordres de virements frauduleux.

Le dispositif est par ailleurs disponible via l'Intranet.

#### **4.1.2. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs - Pratiques relatives à la sécurité et satisfaction client (III – d 41)**

Crédit Agricole Toulouse 31 garantit, par la pratique de ses collaborateurs, la sécurité des opérations de ses clients et par là même leur satisfaction.

Les règles du jeu et les processus sont clairement identifiés par l'ensemble des collaborateurs permettant ainsi d'assurer la sécurité d'exécution des opérations. Le système des délégations est régulièrement remis à jour de façon à concilier proximité de décision et sécurité.

Le règlement intérieur consacre une de ses parties aux règles de discipline propres à l'exercice de l'activité de Banque - Assurances - Immobilier. Les questions de prévention des situations de conflits d'intérêts, de fraudes, ainsi que les règles de gestion des comptes des salariés y sont détaillées.

En matière de conformité, Crédit Agricole Toulouse 31 applique strictement la législation en vigueur et a énoncé ses règles de déontologie pour mieux préserver les intérêts de ses clients et la sécurité financière.

Notre charte de déontologie aborde en neuf points clés les règles et comportements à adopter en matière de secret professionnel et confidentialité, d'objectivité et d'indépendance, d'intégrité, de respect des procédures, de vigilance face à l'irrégularité, de préservation des intérêts de l'entreprise, de comportement à l'extérieur de l'entreprise, d'exclusivité des avantages attachés à leur statut, de transparence et du fonctionnement de leurs propres opérations bancaires.

Nos clients font l'objet de toutes nos attentions, et les écouter pour répondre au plus près à leurs attentes est un point fondamental d'attention lorsque l'on place la confiance et la satisfaction au cœur de ses actions.

Soucieuse d'améliorer de façon continue la satisfaction de ses clients la Caisse régionale Toulouse 31 a poursuivi et intensifié ses mesures et son pilotage en matière de qualité, avec pour objectif de viser l'excellence relationnelle pour chacun de ses clients.

### **Mesures de la satisfaction client :**

Sur le Marché des Particuliers, 2013 aura vu la mise en place d'un nouvel indicateur de satisfaction avec le déploiement de l'Indice de Recommandation Client Agence (IRC Agence).

Il se calcule à partir d'une question simple posée aux clients particuliers des agences de la Caisse régionale : «Recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, ami ou collègue ?». Ceux-ci attribuent, en fonction de leur réponse, une note comprise entre 0 et 10.

La note IRC est obtenue en retranchant au pourcentage de clients promoteurs (clients ayant donné une note de 9 ou 10) le pourcentage de clients détracteurs (clients ayant donné une note entre 0 et 6).

Deux vagues de questionnaires ont été adressés à plus de 155 000 clients en mai et novembre 2013. Ce sont près de 13 000 clients qui ont fait le choix de participer et de donner leur avis sur leurs rapports avec leur banque régionale.

La première mesure de Mai 2013 a fait ressortir un IRC de -13 (26% de clients promoteurs - 39% de clients détracteurs) et a permis d'initier de premiers plans d'action dans chacune des agences mais également de contacter les clients les plus insatisfaits pour rétablir avec eux une relation de confiance.

La seconde mesure de novembre 2013 marque une amélioration significative de l'IRC qui passe de -13 à 0 sous l'effet d'une augmentation des clients promoteurs (+9% à 35%) et d'une diminution des clients détracteurs (-4% à 35%).

A nouveau, les suggestions et sources d'insatisfaction exprimées par nos clients sont exploitées pour mettre en œuvre des actions correctrices.

Sur les Marchés Professionnels, Agriculture et Entreprises, ce sont 3 enquêtes «Météo Postale» qui ont été réalisées en septembre-octobre.

Ce sont plus de 16 000 clients Professionnels et Agriculteurs et près de 400 Entreprises qui ont été interrogées au moyen de questionnaires papier exploités par un prestataire externe.

La tendance est stable avec une note de 6,0 sur 10 pour les clients professionnels (vs 6,1 sur 10 en 2012), malgré un léger retrait sur le marché des Agriculteurs (6,4 sur 10 en 2013 vs 6,7 en 2012), expliquée notamment par l'instabilité des conseillers perçue par nos clients du fait de leur mobilité.

En revanche, la tendance est à la hausse sur le marché des Entreprises avec une note de 7,5 sur 10 en 2013 (vs 7,0 sur 10 en 2012).

### **Pilotage de la satisfaction client :**

La Caisse régionale a le perfectionnement de son dispositif de suivi des motifs d'insatisfaction de ses clients par l'analyse des demandes et réclamations.

► **De janvier à septembre 2013**, le traitement des réclamations a continué d'être effectué au travers de l'outil Sav Clients du système d'information EXA.

Conformément aux préconisations de l'ACP en la matière, une présentation trimestrielle a été faite en Comité de direction, ce suivi ayant permis d'identifier :

- ✓ l'évolution des flux entrants, en augmentation de 11,1% entre 2012 et 2013,
- ✓ les délais de traitement ; de 19 jours en moyenne en 2013 vs 13,9 jours en 2012. Cette évolution s'explique par l'augmentation du nombre de réclamations et la mobilisation des collaborateurs tant au siège que dans les réseaux pour préparer la bascule informatique.

Les principaux sujets de réclamations portent sur :

- ✓ les moyens de paiement et plus précisément sur les demandes de redressement sur les opérations monétiques et les chèques, les contestations sur les opérations de prélèvement et les versements espèces non crédités ;
- ✓ sur la gestion des comptes (contestations sur l'application des frais et des conditions générales de banque, sur les nouveaux relevés de compte (conditions d'envoi, présentation..., sur les délais de clôture des contrats) ainsi que sur l'accueil en agence. L'entité dédiée, l'Unité Qualité Clients, est directement en charge du traitement de ces réclamations.

► **A compter du 14 octobre 2013**, et dans le cadre de la migration vers notre nouveau système d'information NICE, un nouvel outil national (WDRC), a été déployé.

Son paramétrage a permis de préciser les notions de demandes et réclamations, par une présélection des domaines impactés, afin de faciliter la remontée des données pour l'annexe Protection de la clientèle du Rapport annuel de contrôle Interne.

Les modalités pratiques de l'envoi, avec accusé de réception, aux clients dans les 48 heures, imposé par l'ACP depuis septembre 2012 ont été optimisées par la proposition d'un modèle préétabli à imprimer.

Le processus étant directement intégré à l'applicatif informatique, l'adoption et l'appropriation par les collaborateurs se sont faites très rapidement.

Les domaines impactés sont restés identiques, et grâce à l'ergonomie de l'outil, les délais de traitement ont légèrement diminué, l'objectif de la Caisse régionale étant maintenu de traiter 90% des réclamations en moins de 10 jours.

La Caisse régionale enregistre très peu de réclamations liées à un défaut de conseil. Au 31.12.2013, le coût des risques de non-conformité pour défaut de conseil et manquement au devoir d'information /PNB d'activité représentait 0,23% contre 3,32% en 2012.

En fin d'année et conformément aux Recommandations du Comité de la Médiation Bancaire, les nouvelles mesures d'information concernant les conditions d'accès au Médiateur ont mises en œuvre : la Charte de la Médiation a été modifiée sur le site de la Caisse régionale, tous les courriers adressés comportent désormais l'adresse du Médiateur et la charte de la Médiation est affichée en agence.

#### **4.1.3. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs - Politique pour la conception et la vente juste des produits et services (III – d 41)**

Les produits et services commercialisés auprès de nos clientèles font l'objet de toutes nos attentions pour en garantir la sécurité à nos clients.

Tout nouveau produit commercialisé ainsi que toute nouvelle activité sont nécessairement présentés en Comité de Développement avec avis préalable du Responsable de la conformité qui vérifie le processus de commercialisation, les cibles clientèles définies et l'accompagnement des collaborateurs.

Les communications à destination de la clientèle (courrier, e-mailing, affiches, dépliants...) sont soumises à un avis des Services Juridique et Conformité afin de veiller au strict respect des règles de sincérité et de transparence.

Les collaborateurs bénéficient d'habilitations spécifiques pour la vente de certains produits après validation des connaissances. C'est notamment le cas dans les domaines de l'Assurance vie (carte assurance-vie), l'Assurance Incendie-accidents, risques divers (carte IARD), les instruments financiers (certification AMF).

En 2012, était lancé le projet Groupe des "**Engagements Relationnels**" où treize engagements ont été pris collectivement par les Caisses régionales de Crédit Agricole dans cinq domaines :

- ✓ La relation client,

- ✓ la reconnaissance de la fidélité,
- ✓ le service après vente,
- ✓ la modularité et la personnalisation des offres,
- ✓ l'Indice de recommandations Clients (IRC).

**Fin 2013**, sept de ces engagements étaient déjà tenus à Crédit Agricole Toulouse 31 au terme d'une année résolument orientée client :

- ✓ Toutes les clientèles Professionnelles ont bénéficié des trois engagements relationnels déployés l'année précédente pour notre clientèle de particuliers (mise à disposition du Mémo, 30 jours pour changer d'avis et aucune incitation financière des commerciaux à proposer un produit plutôt qu'un autre) ;
- ✓ d'autre part, les conseillers des agences de proximité ont été formés aux pratiques de l'accueil afin de professionnaliser et rendre plus homogène le premier contact avec nos clients. Un accueil agréable et professionnel est source de satisfaction réciproque et permet d'aborder un entretien clientèle en toute sérénité. Cette formation sera étendue à tous les collaborateurs du réseau en 2014.

Faire en sorte de s'adapter aux attentes de nos clients et notamment les accueillir et les conseiller avec la même efficacité et le même professionnalisme quel que soit le canal de communication qu'ils choisissent (Internet, téléphone, agence) est un véritable enjeu pour Crédit Agricole Toulouse 31. A cet effet, l'agence Centre de relation multi canal visant à apporter un conseil en Banque Assurances par le canal souhaité par le client est déployé.

De nouveaux outils téléphoniques ont également été mis en place pour améliorer la prise en charge des clients.

Pour répondre à notre objectif d'être une banque utile à ses clients, nos propositions répondent aux principes de la **Chaîne de Valeur Commerciale RC2.0**.

La Chaîne de Valeur Commerciale apporte des méthodes qui constituent la signature de Crédit Agricole Toulouse 31. Elle illustre nos valeurs et la manière différente avec laquelle Crédit Agricole Toulouse 31 souhaite faire son métier.

Elle organise nos pratiques de vente et positionne l'intérêt du client et sa satisfaction au cœur même de notre stratégie et de notre quotidien en répondant à ses besoins de façon loyale, transparente en lui apportant les conseils les plus pertinents facturés à leur juste prix.

#### **Des outils et pratiques quotidiennes complètent cette organisation.**

Vente Personnalisée (VP) est un outil mis à la disposition des commerciaux leur permettant de construire une solution d'épargne propre à chaque client. Un questionnaire permet de recueillir un ensemble d'informations détaillées de son client (patrimoine, la fiscalité...) de façon à élaborer des propositions en cohérence avec sa situation et tenant compte de ses besoins réels. Au terme de l'entretien, un document de synthèse formalise cette analyse et est remis au client.

Cet outil est l'instrument d'une démarche de conseil qui vise à proposer le bon produit au bon client, toujours dans un souci de totale transparence.

**La Directive européenne MIF** (Marchés d'Instruments Financiers), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2007, impose de qualifier les clients en fonction de leur connaissance et de leur

expérience en matière de valeurs mobilières et d'instruments financiers. Son objectif est d'assurer plus de transparence et de renforcer la protection des investisseurs.

Cette obligation permet aussi à nos conseillers d'effectuer une analyse approfondie de la situation de leur client et de le conseiller au plus proche de ses besoins ou connaissances. Une fiche de qualification est complétée à chaque ouverture de compte titre.

Le taux de qualification des comptes titres actifs est de 96,7% à fin décembre 2013 contre 96,5% en 2012.

Notre réseau commercial est par ailleurs structuré afin d'offrir à chaque client proximité et expertise, chaque collaborateur ayant été formé de façon à répondre avec compétence aux attentes de nos clients. 142 agences réparties sur le département répondent aux multiples besoins de nos 439 255 clients.

#### ***4.1.4. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs - Initiatives pour accroître la compréhension financière par type de bénéficiaires (III – d 41)***

Le Crédit Agricole respecte la réglementation en vigueur et informe ses clients à chaque mise à jour de la tarification ou de l'évolution de ses produits et services :

##### **Conditions Générales de Banque :**

Les clients particuliers sont informés 2 mois avant la mise en application des nouveaux tarifs par l'envoi d'un extrait des Conditions Générales de Banque (CGB). Les clients professionnels, agriculteurs, entreprises et associations reçoivent également un extrait des Conditions Générales de Banque.

Les clients peuvent à tout moment consulter et obtenir les CGB en agence (affichage et dépliants).

##### **Relevés annuels de frais :**

Chaque année Crédit Agricole Toulouse 31 envoie à ses clients un relevé annuel qui récapitule l'ensemble des frais perçus (Loi Châtel).

##### **Information clients :**

En complément en fonction des produits et services détenus par le client, différents documents sont adressés annuellement pour l'informer de l'évolution de ses contrats (changement de taux variable d'un crédit relevé annuel PEL, attestation de prêt habitat locatif...).

#### ***4.2. Sous-traitance et fournisseurs***

##### ***4.2.1. La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux (III – c 38)***

La transparence des opérations, la qualité et l'intégrité des relations que nous entretenons avec nos fournisseurs ou prestataires de services sont indispensables au bon fonctionnement et à l'image de la Caisse régionale.

Afin de veiller à l'intégrité des relations, des règles sont fixées conformes à la Charte de Déontologie interne. Elles ont aussi pour vocation de protéger les collaborateurs dans l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Dans le cadre de la politique d'achat, les pratiques visant à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux se poursuivent. Lors des appels d'offres, le cahier des charges intègre désormais une annexe spécifique dédiée à la RSE. Dans les contrats signés avec les fournisseurs, une clause spécifique est consacrée à la RSE et aux obligations du fournisseur quant aux volets économique, social et environnemental.

Une politique visant à utiliser des matériaux bénéficiant de labels ou de certifications (NF ENVIRONNEMENT, IMPRIM'VERT, PEFC) est également en vigueur.

#### **4.2.2. *Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants de leur responsabilité sociale et environnementale (III – c 39)***

Crédit Agricole Toulouse 31 fait appel à des entreprises externes pour réaliser certaines prestations.

A cette occasion, Crédit Agricole Toulouse 31 travaille chaque fois que cela est possible avec des sous traitants locaux qui emploient des personnes handicapées ou en insertion professionnelle. Deux entreprises adaptées assurent le transport du courrier, au siège et en agence, et la préparation des kits assurances.

La proportion des achats responsables dans la politique globale d'achat de la Caisse régionale n'est pas mesurée à ce jour.

La sous-traitance hors groupe Crédit Agricole représente 2,28% de notre PNB.

#### **4.3. *Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines***

##### ***Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations - Processus pour contrôler les exigences environnementales et sociales incombant aux clients (III – b 36)***

Dans le cadre de nos politiques risques crédit, s'assurer que nos clients respectent la réglementation inhérente à leur métier fait partie des critères d'analyse et d'évaluation des risques.

Ceci est particulièrement vérifié lors des demandes de financements de nos clientèles professionnelles (agriculteurs, artisans, commerçants, associations, entreprises, collectivités locales, institutionnels, organismes de logements sociaux).

## **5. L'engagement sociétal de Crédit Agricole Toulouse 31**

### **5.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

L'engagement sociétal de Crédit Agricole Toulouse 31 s'appuie sur la performance de ses résultats économiques qui permettent une redistribution au territoire de la richesse créée sur ce même territoire.

Tous les ans, Crédit Agricole Toulouse 31 consacre 1% de son résultat net pour financer les actions économiques, sociales et solidaires de son territoire.

Comme nous le constaterons ci dessous, nos bons résultats financiers nous permettent d'exercer pleinement notre engagement sociétal et de mettre en place de nombreux programmes de soutien sur notre département.

Ces programmes relèvent soit d'actions de mécénat, soit d'actions de partenariat et sont financés par des fonds gérés par les Caisses locales ou directement par la Caisse régionale ou sa fondation d'Entreprise.

#### **5.1.1. En matière d'emploi et de développement régional - Impact territorial, économique et social de l'activité de la société (III – a 34)**

**En 2013**, comme le montre les éléments du rapport de gestion en première partie de ce document, dans un contexte économique national marqué par une croissance atone et une année d'importante mutation technologique interne, la Caisse régionale a maintenu ses performances financières.

Le modèle coopératif porté par le Crédit Agricole Toulouse 31 crée de la richesse sur son territoire, la Haute-Garonne, et il redistribue également sur ce même territoire, comme en témoignent les chiffres qui suivent.

**Ainsi, le Produit Net Bancaire est utilisé de la façon suivante :**

- ✓ 21,0% aux salaires, intéressement et participation de ses salariés,
- ✓ 29,4% aux impôts sur les salaires, taxes et impôts sur les sociétés,
- ✓ 7,3% au coût du risque,
- ✓ 19,1% aux autres charges, dont une part importante vers le territoire : investissements, parrainages, dépenses d'entretien, de communication...,
- ✓ 4,3% pour rémunérer nos sociétaires et les porteurs de CCI et de CCA.,
- ✓ 18,9% au renforcement des réserves nécessaire à la poursuite de nos actions.

#### **5.1.2. Sur les populations riveraines ou locales - Points d'accès dans les endroits peu peuplés ou défavorisés (III – a 35)**

La volonté de Crédit Agricole Toulouse 31 d'être utile à ses clients se matérialise, au delà de l'offre commerciale, dans sa capacité à être présent sur l'ensemble de son territoire, aussi bien dans les campagnes qu'en zone urbaine. Notre maillage territorial, gage de proximité et de satisfaction client s'est étendu en 2013, par la création de trois nouvelles agences de proximité (Saint Alban, Muret Nord, Les Pradettes). Le Crédit Agricole Toulouse 31 se positionne comme le premier réseau bancaire en Haute-Garonne.

Nos agences sont implantées dans tous les secteurs y compris dans les quartiers dits "sensibles" où les agences de Bellefontaine au coeur du Mirail, des Pradettes, de la Vache en limite du Mirail et du quartier des Izards assurent un service de proximité.

Les automates bancaires (GAB, DDF, monnayeurs) sont également disponibles pour permettre à tous de bénéficier d'un accès aux services bancaires courants : 280 automates sont à disposition sur notre territoire.

Egalement, afin de faciliter l'accès des populations aux services bancaires élémentaires dans des zones où une agence ou un GAB ne pourraient être implantés pour des raisons économiques, Crédit Agricole Toulouse 31 dispose de "Points Verts".

Les "Points Verts" sont un service permettant, chez un commerçant de proximité avec qui une convention a été signée, de délivrer des espèces à nos clients CAT31. Ils permettent d'assurer un service de proximité au service de tous et nous associer avec des acteurs économiques locaux dans le cadre de relation de réciprocité.

Nous disposons de 72 "Points Verts".

Crédit Agricole Toulouse 31 a toujours été très attentif à être la banque de tous et à le prouver également lors des situations difficiles que peuvent rencontrer ses clients.

Parce que la vie est faite de bons et moins bons moments, Crédit Agricole Toulouse 31 veille à accompagner au mieux ses clients en situation difficile.

Le premier point de cet accompagnement est celui de la connaissance et de la vigilance quotidienne permettant de trouver des solutions avant que la situation ne se dégrade.

Lorsque malgré tout la situation s'est détériorée, la politique de recouvrement de la Caisse régionale vise à privilégier la recherche systématique de solutions amiables. Les ventes judiciaires restent l'exception dans le traitement des dossiers.

### **Etre une banque qui aide à faire face et qui agit en faveur des particuliers.**

Dès 2008, la Caisse régionale s'est engagée à prendre en compte la clientèle fragile :

- ✓ En 2008, par la création du Point Passerelle,
- ✓ en 2009, dans le cadre de notre Plan Stratégique TOP 14, en souhaitant prendre en compte de manière spécifique la clientèle fragile,
- ✓ en 2010, par la mise en place des "rendez-vous budgétaires" et d'une offre bancaire dédiée.

Point Passerelle est un service proposé aux clients du Crédit Agricole Toulouse 31 en situation financière difficile suite à un accident de la vie (chômage, maladie, Handicap...). L'objectif n'est pas de se substituer aux personnes mais de les accompagner pour trouver des solutions et de les tenir. Les deux animatrices de Point Passerelle reçoivent ces clients pour les conseiller et leur apporter des solutions durables après avoir établi avec eux un diagnostic financier de leur situation.

Depuis 2008, ce sont 644 clients qui ont été accompagnés dont 170 en 2013 (contre 102 en 2012).

De plus, la signature fin 2012 d'un partenariat avec l'ADIE permet de proposer également à nos clients en difficulté des micro-crédits personnels pour favoriser le maintien ou le retour à l'emploi. Ces crédits s'adressent à des personnes exclues des circuits bancaires traditionnels. En 2013, 11 dossiers ont ainsi été orientés vers l'ADIE par Point Passerelle.

L'offre Crédit Agricole spécifique clientèle fragile (Compte à composer Budget Protégé + Prêt Rebond) est également l'une des solutions que Point Passerelle s'efforce de mieux faire connaître aux agences pour en faire bénéficier le plus souvent possible les clients éligibles, et cela même en-dehors des cas ne relevant pas d'un suivi Point Passerelle.

Cette année, Point Passerelle a consolidé son maillage sur le département par l'animation de son réseau de bénévoles. Constitué de 17 administrateurs de Caisses locales, il couvre aujourd'hui la quasi-totalité du département. 18 clients ont ainsi bénéficié d'un accompagnement complémentaire par un bénévole Point Passerelle.

Après GDF et l'ADIE en 2012, Point Passerelle a officialisé son partenariat avec EDF par la signature d'une convention régionale. Cette convention, tout comme celle signée avec GDF, permet aux clients en situation de précarité énergétique suivis par Point Passerelle de bénéficier de facilités de paiement.

Point Passerelle développe aussi des actions de prévention par la formation à la gestion budgétaire. En 2013, il a intensifié les formations dispensées à l'Ecole Régionale de la 2ème Chance : 6 sessions de formation ont été animées. Ces formations sont orientées vers la connaissance de la banque, des moyens de paiement et la gestion du budget. Elles sont destinées à un public de jeunes adultes en voie de réinsertion professionnelle et sociale.

### **Etre une banque qui aide à faire face et qui agit en faveur des professionnels.**

#### **Eviter l'isolement des entrepreneurs en difficulté, anticiper et prévenir les obstacles.**

Le 11 Juin 2013, Yvon Malard a pris l'engagement de promouvoir le dispositif d'accompagnement des TPE et PME faisant face à des tensions financières dans leur développement à l'échelle du département.

Cinq engagements ont alors été pris :

- ✓ Relayer l'information sur les procédés d'assistance aux entreprises dans ses propres circuits d'information interne et assurer leur diffusion auprès des entreprises.
- ✓ Désigner des interlocuteurs privilégiés à l'écoute des entreprises qui rencontrent des difficultés.
- ✓ Encourager les entrepreneurs à s'adresser à ses services, qui pourront mobiliser les réponses adaptées dès les premiers signaux d'alerte.
- ✓ Faciliter l'examen de la situation de ces entreprises et la recherche de solutions avec l'ensemble du réseau des partenaires concernés dans le respect de la confidentialité.
- ✓ Participer à une démarche collective de communication et d'information.

Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole Toulouse 31 n'a pas encore été sollicité pour une intervention s'inscrivant dans ce cadre.

**Nos clientèles professionnelles bénéficient également de micro crédit via notre partenariat avec l'ADIE.**

Ce partenariat vise à accompagner des projets de création d'entreprise, souvent de petite dimension, portés par des personnes ayant traversé des difficultés (financières, familiales...). Pour cela, au côté d'autres partenaires, nous dotons financièrement l'ADIE (23 000 € en 2013), afin que cette dernière dispose de la ressource nécessaire pour octroyer ces micro-crédits.

**Au titre de l'année 2013**, en Haute Garonne, l'ADIE a octroyé 316 crédits (contre 259 au 31/12/2012) dont 8 à nos clients (contre 7 en 2012).

Crédit Agricole Toulouse 31 sait également prendre des mesures d'urgence et de soutien à sa clientèle lorsque des situations exceptionnelles interviennent, afin que personne ne se trouve exclu et désemparé.

**En juin 2013**, de fortes pluies associées à la fonte des neiges ont provoqué des inondations importantes suite à la crue de la Pique et de la Garonne, plongeant les villes et villages, sur leur passage, dans une situation précaire.

La Caisse régionale a pris immédiatement des mesures pour venir en aide aux victimes de ces inondations. L'équipe des spécialistes assurances de la Caisse régionale a été entièrement mobilisée, ainsi que l'unité de gestion des sinistres de Pacifica. Neuf spécialistes de la Caisse régionale ont ainsi été présents dès que l'accès a été possible sur place dans nos agences du Comminges. Ils ont accompagné les clients particuliers et professionnels pour leurs déclarations de sinistres et ont répondu à toutes leurs questions afin de faciliter leurs démarches en ce moment difficile. Afin de permettre un retour à la "normale" le plus rapidement possible, un crédit court terme à 0% et sans frais de dossier a été proposé dans l'attente de l'indemnisation par les assureurs afin de pouvoir débiter les travaux de reconstruction au plus vite. Une vague de solidarité s'est également instaurée et salariés et administrateurs sont venus en aide du camping le Pyrénéen, pour assurer sa remise en état juste avant l'ouverture de la saison estivale. Un appel aux dons a également été initié par Crédit Agricole Toulouse 31 au profit de l'association un Maillot pour la vie afin de remettre en état la maison dont l'association est propriétaire et qui accueille chaque année des enfants malades.

**5.1.3. *Sur les populations riveraines ou locales - Initiatives pour améliorer l'accès aux services financiers des populations handicapées (III – a 35)***

Rappelons qu'en mars 2012, Crédit Agricole Toulouse 31 inaugurait la mise en place d'un dispositif Clients à destination des personnes sourdes et malentendantes.

Depuis le site Internet de la Caisse régionale, les clients ont la possibilité de contacter une plate forme de traduction en langue des signes, pour une prise de RDV.

En agence, avec ou sans RDV, et grâce à une plate forme d'interprétariat en langue des signes, le client sourd ou malentendant peut disposer du même niveau de service que n'importe quel client. A partir d'un écran muni d'une Webcam, le client parle en langue des signes à l'interprète qui traduit ses propos au conseiller.

Pour lancer ce dispositif, 2 agences du centre ville ont été choisies (Toulouse Jeanne d'Arc et Toulouse W31) en proximité des structures d'accueil, notamment pour les enfants de tout âge. WebSourd, a été retenu pour ce projet, traduisant la volonté de Crédit Agricole Toulouse 31 de générer des relations avec des prestataires de son territoire et portant des valeurs proches des siennes, WebSourd étant une coopérative Toulousaine.

**A fin décembre 2013**, la plateforme Internet avait enregistré 107 appels, 9 rendez-vous ont été pris. Force est de constater que ce service est encore peu utilisé mettant ainsi en évidence la nécessité de plus et mieux communiquer notamment en nous rapprochant des nombreuses associations qui forment cette communauté.

En parallèle, afin de permettre l'accès aux services bancaires pour les personnes présentant un handicap (personnes à Mobilité Réduite (PMR), malvoyants malentendants) Crédit Agricole Toulouse 31 a lancé un programme de travaux visant à faciliter les accès.

**Au 31 décembre 2013**, 80 agences permettent désormais un accès à tous.

**5.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

**5.2.1. Les actions de partenariat ou de mécénat - Le mécénat à Crédit Agricole Toulouse 31 (III – b 37)**

Déjà fortement impliqué auprès des organisations et des structures associatives à vocation culturelle, économique, sportive, sociale ou humanitaire, notre Caisse régionale a souhaité aller encore plus avant dans l'expression de sa solidarité avec son territoire par la création, en 2006, d'une nouvelle structure : la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Toulouse 31.

Cette Fondation a pour objet de soutenir, dans le cadre général, juridique et fiscal du mécénat, par des aides essentiellement financières, toute action relevant de l'animation du territoire de la Haute-Garonne :

- ✓ Projet économique : soutien aux réseaux d'aide à la création d'entreprise, insertion économique.
- ✓ Projet de l'humanitaire et du social : œuvres et fonds caritatifs, insertion sociale, opérations d'urgence.
- ✓ Projet du patrimoine et de la culture : sauvegarde et mise en valeur du patrimoine, environnement.
- ✓ Projet sportif.

Depuis sa création, la Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Toulouse 31 a accompagné plus d'une centaine de projets sur le département de la Haute-Garonne.

En 2012, la Fondation avait accompagné huit porteurs de projet pour un montant total de 63 100 €.

**En 2013**, le Conseil d'Administration de la Fondation a attribué un montant global quasi stable (60 615 €) mais a clairement exprimé le choix d'en faire profiter un plus grand nombre (18 dossiers).

Les soutiens versés par la Fondation d'entreprise viennent compléter les actions de mécénat menées en proximité par nos 46 Caisses locales. Ces dernières, via des budgets qui leurs sont délégués, peuvent soutenir financièrement des microprojets associatifs ou des actions à caractère humanitaire et social.

En 2013, le soutien des Caisses locales à l'animation du territoire s'est intensifié avec 308 microprojets associatifs accompagnés pour un montant total de 56 819 € (280 projets pour 51 378 € en 2012).

Par ailleurs, 24 projets à vocation humanitaire ou sociale ont été accompagnés pour 7 560 € (33 dossiers pour 8 700 € en 2012).

C'est en décembre 2010 que la Caisse régionale a décidé d'associer ses clients sociétaires à sa politique de mécénat avec le lancement de la carte bancaire sociétaire.

Cette carte permet au sociétaire de participer au développement de son territoire.

En effet, à chaque retrait ou paiement effectué par le sociétaire avec sa carte, la Caisse régionale abonde un fonds destiné à accompagner les initiatives locales à hauteur de 1 centime d'euro sans frais supplémentaires pour le client.

Ce «bonus sociétaire» finance des projets qui touchent des domaines variés et servent le collectif : éducation, culture, patrimoine, environnement, aide à la personne, etc.

En 2013, le bonus généré s'élève à 40 579 €.

Pour toujours plus de proximité, la Caisse régionale a lancé au mois de juin 2013 une monnaie virtuelle et solidaire : les tookets.

Ce nouveau dispositif permet au sociétaire de transformer le bonus qu'il a généré, en utilisant sa carte, en tookets et de verser directement à une association de son choix, préalablement inscrite sur le site.

**Début 2014, au titre de l'exercice 2013, 7924** sociétaires verront leur cagnotte créditée pour un montant global de 15 719 € à répartir aux 20 associations inscrites.

### ***5.2.2. Les actions de partenariat ou de mécénat - Les partenariats à Crédit Agricole Toulouse 31 (III – b 37)***

A ce titre, la Caisse régionale développe également une politique volontariste de partenariats afin de s'associer aux différents acteurs du développement de son territoire.

Les partenariats sont portés par les différents acteurs de la Caisse régionale que sont les services marketings, le service communication, mais également les Caisses locales.

En 2013, le budget global consacré aux partenariats s'élève à 385 000 € contre 421 000 € en 2012.

## ► Les nouveaux partenariats initiés par Crédit Agricole Toulouse 31 Banque- Assurances- Immobilier en 2013 :

### *Partenariats à vocation économique :*

#### **Partenariat avec MOTOROLA :**

Suite à la fermeture de son site Toulousain, MOTOROLA a mis en place une Convention de revitalisation.

Crédit Agricole Toulouse 31 après avoir remporté l'appel d'offres, a signé le 30 mai 2013 la convention de revitalisation avec MOTOROLA.

L'objectif de cette convention est de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises créatrices d'emplois dans les secteurs des Télécom, de l'innovation et des nouvelles technologies, et dont l'activité se situe sur le territoire défini par la convention.

#### **Partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Midi-Pyrénées :**

Ce partenariat signé le 26 novembre 2013 avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Midi-Pyrénées a pour ambition de favoriser l'accès au crédit des TPE en Haute-Garonne.

L'objectif est de faciliter les demandes de financement pour les crédits inférieurs à 25 000 €. Ce partenariat s'inscrit dans une volonté commune de soutenir dans leurs besoins d'investissements les TPE et les PME locales, qui représentent 98% du réseau d'entreprises de la région Midi-Pyrénées dont la Haute-Garonne fait partie.

### *Partenariat à vocation environnementale :*

**Partenariat avec le SICOVAL :** comme énoncé dans la partie environnementale, ce partenariat a vocation à soutenir la sensibilisation de nos clients au sujet de l'efficacité énergétique et de leur apporter des solutions concrètes de financement de leurs projets.

### *Partenariats à vocation solidaire :*

#### **Partenariat avec EDF :**

En novembre 2013, Yvon MALARD signait avec EDF une convention de partenariat permettant aux clients en situation précarité énergétique suivis par Point Passerelle de bénéficier de facilités de paiement de la part de ce fournisseur d'énergie.

#### **Partenariat avec l'association la Balade de Riquet :**

En avril 2013, s'est déroulée la première édition de la course pédestre "le relais des châteaux du Frontonais", organisée par l'association la Balade de Riquet. Une centaine d'équipes de cinq coureurs s'est mobilisée pour soutenir l'Association Dominique, qui apporte son soutien aux enfants atteints de lésions et troubles cérébraux.

## ► Les partenariats initiés par les Caisses locales : soutenir le tissu associatif local.

Les associations bénéficient de travaux d'édition pour valoriser leurs actions. Ces partenariats se font de gré à gré sans signature de convention.

**En 2013**, la Caisse régionale a intensifié son soutien au tissu associatif via ce dispositif en soutenant 247 associations pour un budget global de 18 348 € euros (160 associations en 2012 pour un budget de 13 705 €).

A travers ces partenariats, la Caisse régionale soutient les plus petits comme les plus grands projets (un loto des parents d'élèves en rural ou une exposition majeure à Toulouse par exemple).

**Des partenariats conclus les années précédentes restent toujours actifs**, preuve de la relation durable que nous entretenons avec les différentes parties prenantes de notre territoire haut garonnais.

Parmi ces partenariats, **quelques exemples significatifs** :

#### ***Soutenir la Création et la reprise d'entreprises en Haute Garonne :***

Pour accompagner les entrepreneurs locaux, Crédit Agricole Toulouse 31 a développé des partenariats avec les acteurs majeurs de la création-reprise d'entreprises en Haute-Garonne, (BGE Sud-ouest, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de l'agriculture, France Active, Réseau Entreprendre, Comminges Initiative, Haute-Garonne Initiatives, Midi-Pyrénées Active et ADIE).

Les conseillers professionnels de Crédit Agricole Toulouse 31 orientent les porteurs de projet vers le partenaire approprié pour valider les volets stratégiques, économiques juridiques et fiscaux de leur projet. Crédit Agricole Toulouse 31 participe au coût du diagnostic réalisé par la structure accompagnante à hauteur de 200 € TTC.

Cette démarche a pour objectif de viabiliser les projets de création dans l'intérêt du porteur. Elle constitue une preuve de notre engagement dans le soutien du tissu économique local.

Au titre de l'année 2013, 139 clients ont ainsi été accompagnés dans leur projet de vie professionnelle contre 130 en 2012.

#### ***Soutenir l'innovation :***

Nos trois partenariats avec les pôles de compétitivité AGRIMIP Sud-ouest Innovation, Aerospace Valley, Cancer Bio-Santé se poursuivent. Afin de permettre à ces acteurs de l'innovation de développer leurs actions, nous les avons dotés financièrement de 28 000 € en 2013 (26 500 € en 2012).

#### ***Soutenir Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) :***

La Caisse régionale soutient toujours activement les OPA du département au travers de divers partenariats avec la Chambre d'agriculture, CERFRANCE31, CENTRAGRI, la SAFER, les lycées agricoles, la FDSEA, les JA 31, la Confédération Paysanne. Ces derniers ont vocation à participer activement au développement du domaine agricole sur le département.

En 2013 le budget global consacré à ces partenariats représentait 50 K€ euros. Ce budget témoigne de notre volonté d'être présent au côté du monde agricole.

En 2012, une convention tripartite Région - Safer - Caisses régionales de Crédit Agricole de Midi-Pyrénées, regroupées dans le cadre de la fédération CAMPY, a été signée concernant le portage du foncier des jeunes agriculteurs Hors Cadre Familial (HCF). Elle a vocation à permettre l'installation de néo-ruraux sur des petites structures en différant l'investissement du

foncier après l'amortissement des moyens d'exploitation. La SAFER achète le foncier au moyen d'un financement in fine du Crédit Agricole et le loue au porteur de projet. La région prend en charge les intérêts du prêt dans la limite de 3%. Un dossier était en cours d'instruction au 31 décembre 2013.

#### **Être acteur de solidarité :**

Partenaire de la course pédestre la **CORRIDA**. Près de 80 bénévoles de Crédit Agricole Toulouse 31 ont contribué au bon déroulement de l'organisation de cette course, pour assurer le ravitaillement, les inscriptions et la sécurité.

Cette course historique a été organisée au profit de 3 associations : l'Association des Greffés de Moelle Osseuse de Midi-Pyrénées, l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA) et la toute récente Association «Sauvons Saint Béat», créée le 20 juin en réaction aux dégâts générés par les crues dans le Comminges. 150 000 € ont été distribués à ces trois associations.

#### **Partenaire du Marathon de Toulouse 2013**

20 équipes de 4 coureurs, salariés de la Caisse régionale et de Square Habitat, sont tous les ans au départ de cette course et courent au profit d'une association.

Cette année, c'est Autisme 31 qui a été choisi pour recevoir les fonds collectés à l'occasion de cette course pédestre soit plus de 1 000 €.

#### **Partenaire de la Banque alimentaire de Toulouse et sa région**

A noter, cette année encore, le renouvellement du soutien à la Banque alimentaire de Toulouse et sa région avec l'organisation dans le cadre de la «Semaine de la solidarité» d'une collecte interne auprès des salariés et des administrateurs de Crédit Agricole Toulouse 31. 600 kg de produits d'hygiène et de denrées alimentaires ont ainsi été collectés (contre 1 tonne en 2012).

#### **Promouvoir la diversité culturelle :**

**Partenaire du Bikini, partenaire du Festival de Luchon.**

#### **Soutenir le sport en Haute Garonne :**

**Partenaire des Districts de football du Midi Toulousain et du Comminges et Ligue Midi Pyrénées de Football.**

**Partenaire du monde de l'Ovalie.**

**Partenaire du Grand Prix Minimes et Cadets de Cintegabelle (cyclisme).**

### **5.3. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

#### **5.3.1. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme (III – e 42)**

Crédit Agricole Toulouse 31, Caisse régionale du groupe Crédit Agricole respecte les engagements pris au niveau de sa "maison mère".

Acteur majeur du secteur bancaire, le groupe Crédit Agricole S.A est conscient de sa responsabilité en tant que leader. C'est pour cette raison qu'il conduit une politique de responsabilité sociale et environnementale active qui s'inscrit dans le respect du Pacte mondial des Nations Unies.

A travers l'adhésion à ce pacte en 2003, le Groupe s'est engagé à adopter, soutenir et appliquer au sein de ses entités un ensemble de 10 valeurs fondamentales dans les domaines suivants :

- ✓ Droits de l'Homme.
- ✓ Normes de travail.
- ✓ Environnement.
- ✓ Lutte contre la corruption.

**En 2013**, les actions décrites dans le présent rapport donnent la preuve du respect de cet engagement.

## **Note Méthodologique rapport RSE**

Le reporting extra-financier est réalisé sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines, recouvrement, communication par le service Animation Caisses locales, Développement Durable et Associations.

Il permet à Crédit Agricole Toulouse 31 d'avoir une vision d'ensemble sur tous les compartiments de son activité qui agissent sur les trois piliers du Développement Durable : économique, sociétal et environnemental.

Il est en place depuis 2012.

La collecte des données se fait à l'aide d'un fichier de reporting excel. Chaque Direction est responsable des informations produites.

Le service Animation Caisses locales, Développement Durable et Associations consolide les informations, contrôle les données remontées par les contributeurs, donne de la cohérence et accompagne les contributeurs dans leur réflexion quant aux informations à produire relevant de la RSE.

### **Périmètre de reporting**

L'ensemble de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse 31 et de ses Caisses locales est intégré au reporting. Les trois fonds dédiés (Force Toulouse Diversifié, Ozenne Institutionnel et Toulouse31 Court Terme) ne sont pas intégrés au périmètre de reporting RSE en raison du caractère non significatif de ces activités sur les indicateurs RSE.

### **Période de reporting**

La collecte des données est conduite annuellement et les données arrêtées au 31 décembre de chaque année.

Lorsque la période est différente pour un indicateur cette dernière est indiquée dans le commentaire.

En 2013, en raison d'un changement de notre système d'information certaines données ont été estimées sur la dernière partie de l'année. Lorsque cela est le cas, l'information est indiquée dans le commentaire ou le tableau

### **Consolidation et contrôles internes**

Le service Animation Caisses locales et Développement Durable opère des « contrôles » de cohérence sur les données intégrant notamment la comparaison avec les données des rapports précédents. Les écarts significatifs font l'objet d'échanges avec les contributeurs. Si des incohérences ou des erreurs sont relevées sur les données antérieures, elles sont réajustées afin de permettre la comparaison à même périmètre et une meilleure interprétation des résultats et tendances.

### **Précision sur les indicateurs**

#### **Les indicateurs sociaux :**

Les informations sont issues du bilan social ainsi que des tableaux de bord des Ressources Humaines et bénéficient des définitions légales.

- ✓ **Effectifs** : les effectifs sont donnés au 31 décembre. Les apprentis et contrats de professionnalisation sont inclus mais pas les stagiaires.
- ✓ **Absences** : les jours d'absence sont comptés en jour ouvrés.
- ✓ **Formation** : Les formations incluent les formations internes et externes à la Caisse ainsi que le e-learning. Le DIF est également inclus.  
Chaque stagiaire ne compte que pour un individu formé. S'il a suivi plusieurs formations, il sera compté comme un seul individu ayant été formé sur l'année.

#### **Les indicateurs environnementaux :**

- ✓ **Déchets** : Ne sont pris en compte que les déchets qui font l'objet d'un recyclage, les déchets qui entrent dans la chaîne traditionnelle de collecte des ordures ménagères ne sont pas évalués.
- ✓ **Consommation d'eau** : Seule la consommation d'eau de son siège social est exprimée dans ce rapport, la consommation d'eau d'eau de ses agences ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique en raison de la présence de situations multiples (locaux en copropriété, en location, ... avec la consommation d'eau globalisée dans les charges).
- ✓ **Consommation de papier** : La consommation de papier exprimée est celle liée à notre activité hors notre activité assurances ou le reporting est réalisé par Crédit Agricole Assurances. En 2013, le périmètre a été précisé et la consommation liée notamment à nos communications publicitaires, et à notre activité d'opérations bancaires (rouleaux GAB, Bordereaux TP, chéquiers) intégrée. Les données 2012 ont été complétées lorsqu'elles étaient disponibles

## Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2013

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Aux Sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le chapitre VII du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés de la note de cadrage, des fiches indicateurs 2013 et du tableau de bord RSE transmis aux contributeurs (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure à la fin du chapitre VII dans le rapport de gestion.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de quatre personnes entre novembre 2013 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ seize semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Note méthodologique présentée au chapitre VII du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions financières, ressources humaines, vie mutualiste, contrôle de gestion, déontologie et conformité, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>1</sup>:

Au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

---

<sup>1</sup> **Informations sociétales** : les relations avec les parties prenantes notamment dans le cadre de la gouvernance mutualiste et des actions de partenariat et mécénat, la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption et les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, notamment concernant la protection de l'intérêt du client), l'impact territorial, économique et social (emploi, développement régional, impact sur les populations riveraines ou locales), l'intégration d'une dimension sociale et environnementale dans les offres.

**Informations environnementales** : la consommation d'énergie

**Informations sociales** : l'emploi (l'effectif total, les embauches et les licenciements), les politiques de rémunérations, l'absentéisme, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

## Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'élément suivant :

- La formalisation des Référentiels, réalisée pour ce premier exercice de vérification, n'est pas complètement aboutie : ceux-ci sont susceptibles d'être précisés et complétés pour les prochains exercices.

Paris-La Défense, le 4 mars 2014

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Associé  
Développement durable

Associé

Eric Duvaud

David Koestner

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE</b></p>
---

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Toulouse 31.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et de la Filière Risques, du Contrôle de la Conformité.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 31/01/2014 et sera rendu public.

## **I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF en raison des spécificités tenant à son organisation ainsi qu'à sa structure.

En effet, les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel répondent à un corps de règles adapté à leur double statut de société coopérative et d'établissement de crédit et notamment :

- aux articles L. 512-20 et suivants du code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole,
- aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
- aux articles L. 231-1 et suivants du code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable,
- à la réglementation bancaire contenue dans les articles L. 511-1 et suivants du code monétaire et financier,
- aux dispositions du règlement général de l'AMF pour les Caisses régionales qui émettent des titres admis aux négociations sur un marché réglementé,
- ainsi qu'aux dispositions non abrogées de l'ancien livre V du code rural.

A titre d'exemples :

- les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration et leur nomination doit être approuvée par Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau ;
- pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

## **1. PRESENTATION DU CONSEIL**

### Composition du Conseil

- Le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs.
- Le Bureau du Conseil, émanation du Conseil d'Administration, est composé de 8 administrateurs élus chaque année.
- Les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées.

L'indépendance des administrateurs des Caisses régionales résulte de leur mode d'élection démocratique (élu par l'assemblée générale, selon le principe un homme = une voix, des mandats courts de 3 ans avec un renouvellement par tiers tous les ans), de leur qualité de sociétaire obligatoire (permet une convergence des intérêts : ils ont un intérêt commun à ce que leur société soit bien gérée) et de l'absence d'intérêt pécuniaire personnel au regard de la bonne marche de la société. En effet, dans les sociétés coopératives, les sociétaires même administrateurs n'ont aucun droit sur les réserves ni sur les résultats au-delà d'un intérêt légalement plafonné. Enfin, la fonction d'administrateur est bénévole (toute rémunération est légalement interdite par le Code monétaire et financier), ce qui démontre l'indépendance de ceux qui l'exercent.

La loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, ayant opéré la modification de l'article L.225-37 du code de commerce, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance dont le champ d'application se limite aux sociétés ayant la forme de SA ou de SCA ne s'applique pas aux Caisses régionales de Crédit Agricole mutuel qui ne sont ni des SA, ni des SCA et sont donc en dehors du champ d'application de ce texte.

La Caisse régionale de Toulouse 31 reste néanmoins sensible à cette diversification de son Conseil d'Administration.

### Rôle et fonctionnement général du Conseil

- Le Conseil s'est réuni 12 fois en 2013 (pas de réunion en août et 2 réunions en mars, dont la réunion post Assemblée Générale statutaire). Il est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la société et des règles de déontologie applicables aux administrateurs.
- Le Bureau du Conseil se réunit une fois par semaine.
- Les administrateurs se sont vus remettre la charte de déontologie de la Caisse régionale, le recueil des dispositions déontologiques relatives aux CCI émis par les Caisses régionales

de Crédit agricole ainsi que le recueil des dispositions déontologiques relatives aux titres Crédit Agricole S.A. Ce dernier mentionne les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. Pour préciser ces derniers points, une communication nominative leur a également été adressée en complément.

- Sur le sujet des comptes, des risques, du contrôle permanent et du contrôle périodique, le Conseil entend régulièrement, notamment, le Président du Comité d'Audit, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, les Directeurs et les Commissaires aux Comptes.
- Préalablement au Conseil qui arrête les comptes, les Commissaires aux Comptes rencontrent le Président, le Directeur Général et le Comité d'Audit.
- Le Conseil propose à l'Assemblée Générale les honoraires des Commissaires aux Comptes et, après avis du Comité d'audit, les candidats titulaires ou suppléants.
- La modification des statuts et la nomination des administrateurs sont du ressort de l'assemblée générale où chaque sociétaire porteur de parts à un nombre de voix égal quel que soit le montant de sa souscription. Les titres susceptibles de faire l'objet d'une OPA (CCI) n'ont pas de droit de vote. Une OPA n'aura donc aucune conséquence sur la composition du conseil. Par ailleurs, les parts sociales dont la cession est soumise à agrément par le Conseil ne peuvent être acquises dans le cadre d'une OPA.

#### Evaluation des performances du Conseil

- La liste des Administrateurs est consultable dans le rapport annuel publié par la Caisse régionale et sur son site ca-toulouse31.fr.
- Les administrateurs sont renouvelables par tiers chaque année. Au cours de 2013, deux administratrices ont démissionné. Elles ont été remplacées par un administrateur et une administratrice.
- Les statuts prévoient une limite d'âge de 67 ans. L'administrateur qui a atteint cette limite d'âge n'est pas renouvelable à la date d'échéance de son mandat.
- Les administrateurs bénéficient de formations régulières sur les aspects bancaires, financiers et économiques en lien avec la nature des activités de la Caisse régionale.
- Leur émargement sur une feuille de présence permet de s'assurer de leur assiduité aux réunions (en 2013, le taux moyen d'assiduité était de 87 %).

#### Conventions « réglementées »

- La procédure d'autorisation préalable est bien respectée. Les conventions concernent principalement la Caisse régionale et ses filiales et sont reconduites chaque année. Ponctuellement, une autre convention peut être autorisée.
- La Caisse régionale se conforme strictement aux dispositions légales (articles L.225-38 et suivants du code de commerce) en matière de convention réglementée et ainsi,

conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

### Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31, lors de sa séance du 19 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du Code AFEP/MEDEF (Code de Gouvernement d'Entreprises des Sociétés Cotées, révisé en juin 2013) relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué notamment par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des Directeurs Généraux des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolutions en tant que dirigeants responsables, sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des Directeurs Généraux et des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. Ces règles obéissent aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, relatives aux rémunérations, exception faite de celles expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'Administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'Administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur dans l'ensemble des Caisses régionales.

En cas de révocation, un Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficie d'aucune indemnité au titre de son mandat social.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé, sur le fondement du Code monétaire et financier. Cette indemnité est déterminée annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Toulouse 31 est fixée

forfaitairement à un montant mensuel de 4 300 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du conseil d'administration de la Caisse régionale en date du 30/09/2011, le Président a rappelé la réglementation pour les établissements de crédit (article L511-41-1 A du Code monétaire et financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité de rémunération.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise,
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des Cadres de Direction de Caisses régionales,

le conseil a décidé que la Commission Nationale de Rémunération tiennne lieu de Comité de rémunérations de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce nouveau dispositif législatif.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des règles collectives communes afin d'assurer leur cohérence. Elle est proposée par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale et soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération sur leur rémunération fixe et sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres ès qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., dont le Directeur Général Délégué de Crédit agricole S.A. en charge des Caisses régionales qui la préside, de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjoints de Caisses régionales.

La rémunération fixe des Directeurs Généraux peut être complétée, comme pour l'ensemble des cadres de direction, d'une rémunération variable comprise, dans le cadre des règles collectives, entre 0 et 45% de sa rémunération fixe annuelle, sur 13 mois, et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale, dont les risques. Le détail de ces critères de performance n'est pas publié pour des raisons de confidentialité.

L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. de la rémunération variable intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

L'application des règles d'encadrement et de plafonnement de ces rémunérations, leur suivi par la Commission Nationale de rémunération ainsi que leur agrément par l'organe central du groupe Crédit Agricole conduisent à leur modération à la fois dans le temps mais aussi en valeur absolue.

La rémunération brute versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Toulouse 31 en 2013 est de 271 771 € au titre de la rémunération fixe et de 118 475 € au titre de la rémunération variable versée en 2013 pour l'exercice 2012. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre les Directeurs Généraux, les Directeurs généraux Adjointes et les Directeurs. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit Agricole au moment de la liquidation de la retraite. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général en tant que cadre de direction.

La pension des Présidents est calculée au prorata du nombre d'années dans leur fonction avec un minimum de 5 années pleines en deçà desquelles aucun montant n'est perçu.

Pour les Directeurs généraux, les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et/ou 41 années de cotisation. Ces modifications seront effectives au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955. Ce régime de retraite spécifique, applicable à l'ensemble des cadres de direction de caisses régionales, n'ouvre pas de droit supplémentaire avant l'âge de départ et procure un supplément de pension dans la limite d'un plafond de 70% du revenu de référence qui englobe la retraite de base, les retraites complémentaires et toutes autres pensions perçues par ailleurs. Le supplément de retraite est de ce fait inférieur au plafond de 45% du revenu de référence préconisé par le Code AFEP/MEDEF.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse régionale, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

<b>Tableau de synthèse des rémunérations (1) et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
<b>Président : M.r Gérard CAZALS</b>	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>
Rémunérations fixes (1) dues au titre de l'exercice	<i>4 200 € par mois</i>	<i>4 300 € par mois</i>
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Véhicule de fonction</i>	<i>Véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

(1) Indemnité compensatrice du temps passé

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Directeur Général : Mr Yvon MALARD	Exercice 2012	Exercice 2013
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	271 771 €	271 771 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice (1)	116 176 €	118 475 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite Supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Président</b> - Nom : Gérard CAZALS - Date début Mandat 23 novembre 1999 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur 30 mars 2010		Non	Oui			Non		Non
<b>Directeur Général</b> Nom : Yvon MALARD Date de prise de fonction dans la Caisse Régionale : 1 <sup>er</sup> mai 2008		Non (2)	Oui			Non		Non

(2) Le contrat de travail est suspendu.

## 2. PRESENTATION DES COMITES D'AUDIT ET DES PRETS

Les Comités suivants sont en place à la Caisse régionale :

2-1 Comité d'Audit : lors de sa séance du 24 juillet 2009 le Conseil d'Administration a décidé, en remplacement du Comité d'Audit existant, la constitution d'un Comité d'Audit conforme aux nouveaux textes réglementaires et en particulier l'ordonnance du 8 décembre

2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 relative au contrôle légal des comptes.

Considérant que l'ensemble des Administrateurs satisfait au critère d'indépendance posé par l'ordonnance, le Conseil a désigné en son sein les 4 membres du Comité d'Audit.

Le Comité s'est réuni aux dates ci-après, en 2013, avec pour ordre du jour :

Le 29 janvier 2013 :

- 1) Contrôle Périodique
- 2) Travaux du contrôle comptable 2.1
- 3) Compte Rendu des travaux de Commissariat aux Comptes sur les comptes individuels et les comptes consolidés

Le 19 mars 2013 :

- 1) Contrôle Périodique
  - 2) Risques et Contrôle Permanent
- } Rapport annuel  
de contrôle interne

Le 23 avril 2013 :

- 1) Travaux du contrôle comptable 2.1 du 1<sup>er</sup> trimestre 2013
- 2) Contrôle périodique

Le 23 juillet 2013 :

- 1) Contrôle Périodique
- 2) Travaux du contrôle comptable 2.1 du 1<sup>er</sup> semestre 2013
- 3) Plan de mission des Commissaires aux Comptes  
Compte Rendu des travaux de Commissariat aux Comptes sur la revue limitée de la liasse individuelle et des comptes consolidés

Le 22 octobre 2013 :

- 1) Contrôle Périodique
  - 2) Risques et Contrôle Permanent
  - 3) Travaux du contrôle comptable 2.1 du 3<sup>ème</sup> trimestre 2013
- } Rapport semestriel  
de contrôle interne

A l'issue des présentations effectuées, le Comité d'Audit n'a émis aucune réserve sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne en vigueur à la Caisse régionale.

## 2-2 Comité des prêts tous marchés :

Le Comité des prêts se réunit chaque semaine. Il est composé de 8 Administrateurs de la Caisse régionale et de 4 Présidents de Caisse locale, tous tournant à chaque séance. Ils ont pour mission de donner leur avis ou de décider sur les prêts demandés par les clients. Les engagements les plus importants sont présentés pour décision au Directeur Général ou au Bureau du Conseil, après avis du Responsable des risques et du contrôle permanent, en fonction du système de délégation en vigueur.

Les responsables des domaines d'activité de la Caisse régionale concernés par ce Comité y participent également.

## **3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL**

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

A l'issue de l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement des pouvoirs généraux accordés au Président tels qu'ils ont été énoncés par le Conseil d'Administration du 23 novembre 1999, ainsi que les mandats spéciaux qui lui ont été confiés par les différents Conseils d'Administration depuis lors.

Le Conseil a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

A l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration décide du renouvellement au Bureau du Conseil et du soin de prendre à sa place, à l'occasion des réunions hebdomadaires, les décisions qui ressortent de ses propres pouvoirs et délégations, notamment en matière de distribution des crédits.

\* \* \*

## **II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point I. ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ce dispositif couvre de manière satisfaisante l'ensemble des risques identifiés. Lors d'une enquête annuelle, dans un souci d'exhaustivité, chaque responsable opérationnel en charge de contrôles permanents est sollicité par le Département Risques et Contrôles Permanents afin de décrire, pour l'exercice écoulé, les évolutions de son périmètre d'activité, les risques survenus et les incidents constatés. Cette revue annuelle a pour objectif de faire évoluer le dispositif de contrôle concomitamment aux évolutions des organisations, des activités et des risques.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, ...).

Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 20 personnes au 31 décembre 2013.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale Toulouse 31 s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

## **1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE**

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

### Références légales et réglementaires nationales

Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

### Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales.
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents.
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

### Références internes à la Caisse régionale Toulouse 31

- Corps de procédures actualisées en permanence.
- Dispositifs de la fonction comptable et du contrôle permanent de l'information comptable et financière.

## **2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

### Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Toulouse 31 et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;

- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

En cours d'année, des messages rappellent aux responsables hiérarchiques et aux responsables de chaque contrôle, la nécessité de leur implication et de leur responsabilité en matière de suivi, d'actualisation et de réalisation du contrôle permanent.

Dans chaque Direction/Département de la Caisse régionale, un Correspondant de contrôle permanent est nommé. Ce sont ainsi 21 personnes qui assurent le relais sur place du Responsable des Risques et Contrôles Permanents.

Les différents métiers, et par conséquent les objectifs et la stratégie de l'entreprise, sont bien pris en compte dans les évolutions du dispositif de contrôle interne au travers du Comité de Contrôle Interne et Risques et du Comité de Développement (fait office de comité NAP « Nouvelles Activités et nouveaux Produits »).

#### Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse 31, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et peuvent rapporter notamment à son Conseil d'Administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, un responsable de la filière « risques » a été désigné, c'est le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent.

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation » dont le cadre a été élaboré à partir du recueil de bonnes pratiques de gestion des risques a permis d'identifier la conformité de l'établissement aux nouvelles exigences du règlement 97-02.

L'analyse des principes Groupe transmise par CA SA en 2010 via le guide d'autoévaluation a permis d'identifier :

- que l'intervention de la filière risques dans le processus d'élaboration de la stratégie de l'établissement est à renforcer dans les volets « détermination de la tolérance aux risques ».
- que la cartographie des risques est à compléter pour répondre au volet « identification et mesure de l'ensemble des risques ».

Des actions sont menées, depuis cette évaluation, pour mieux appréhender de manière transversale et prospective l'évolution des risques.

Le Comité de Contrôle Interne et des Risques, présidé par le Directeur Général, est composé de tous les Cadres de direction et des trois Responsables de contrôle. Il s'est réuni à 4 reprises en 2013.

Ce Comité veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne ainsi que la qualité de la surveillance et de la gestion des risques, fait le point sur les résultats des contrôles permanents et périodiques et le suivi des risques, examine et valide le rapport annuel sur le contrôle interne, examine les principales conclusions des missions d'audit interne et externe puis décide et suit l'avancement des plans d'actions correctives issus de ces missions, du contrôle permanent et du pilotage des risques.

#### Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, l'organe délibérant en est informé à partir du moment où les seuils ou critères définis et validés par lui sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne préalablement présentés au Comité d'Audit.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de reportings auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.
- En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information sont en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il est informé du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Le Comité d'audit se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

En 2013, ses réunions ont été consacrées au contrôle périodique, au contrôle permanent, aux travaux et au renouvellement des Commissaires aux Comptes (cf. 2.1 pages 7-8).

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013 fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 21 mars 2014 et est transmis aux Commissaires aux Comptes.

Un rapport intermédiaire a été présenté au Conseil d'Administration le 27 septembre et le 25 octobre 2013.

#### Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne et Risques qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

#### Contrôle interne consolidé : Caisses locales et Filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Toulouse 31 s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Toulouse 31 n'intègre pas de Filiale mais comprend les 46 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale (cf. liste nominative en annexe du présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit. Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale de Toulouse 31 et les Caisses locales affiliées.

Le service Animation des Caisses locales contrôle chaque année 10 Caisses locales.

Le fonctionnement des Caisses locales est contrôlé sur les points suivants :

- ❑ le respect du formalisme de la tenue du registre des Comités des prêts,
- ❑ les registres du Conseil d'Administration,
- ❑ les registres des Assemblées Générales.

En outre, la Caisse régionale reçoit régulièrement les rapports de contrôle interne de ses principales participations au sein du Groupe Crédit Agricole.

### **3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE LA CAISSE REGIONALE**

#### **a) Mesure et surveillance des risques**

La Caisse régionale de Toulouse 31 met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs

ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Le dispositif de mesure et de surveillance des risques fait l'objet d'un développement dans le rapport de gestion présenté lors de l'Assemblée Générale du 26 mars 2014.

Les principaux facteurs de risques auxquels la Caisse régionale de Toulouse 31 est exposée font l'objet d'un suivi particulier et de procédures d'alerte si nécessaire. En outre, les principales expositions en matière de risque crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque la Caisse régionale de Toulouse 31 a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risques, le dispositif de limites comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale de Toulouse 31 ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des limites opérationnelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale de Toulouse 31 mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites des risques de marché et de crédit.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale de Toulouse 31 assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par des revues périodiques des principaux risques et portefeuilles. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Caisse régionale de Toulouse 31.

Les anomalies identifiées et le non respect des limites fixées sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctives décidées ;
- de vérifier l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne les opérateurs de marché, en conformité

avec les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Toulouse 31 identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit ;
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.

La gestion de la liquidité et des refinancements est effectuée par le Service Gestion Financière, chargé de la gestion globale des équilibres financiers de la Caisse régionale. La gestion des positions de liquidité est quotidienne. Un reporting mensuel est réalisé et les objectifs de gestion sont décidés trimestriellement par le Comité de Gestion Financière.

#### **b) Dispositif de contrôle permanent**

Le dispositif de contrôle permanent s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des Directions, Départements Services et Unités, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des limites de risques, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Les remontées d'informations, issues d'une enquête annuelle réalisée au sein de chaque Direction/Département, permettent de faire vivre le dispositif de contrôle permanent et de l'actualiser. Chaque contrôle fait l'objet d'une rédaction standardisée et informatisée (dictionnaire des contrôles permanents de la Caisse régionale).

Conformément au règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence, ...), les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques ». Ils sont exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à l'Autorité de

Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les anomalies détectées font l'objet de plans d'actions correctives.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été mis en œuvre (notamment actualisation de la cartographie des risques opérationnels, finalisation du plan de contrôle permanent et rapprochement avec cette cartographie). Ce dispositif fait l'objet d'une adaptation suite au changement du système d'information et la migration vers le système d'information unique des Caisses régionales « NICE » en octobre 2013.

### **c) Dispositif de contrôle des risques de non conformité**

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale a poursuivi ses actions visant à renforcer la protection de la clientèle (respect des normes professionnelles, tarification, mobilité bancaire, droit au compte, traitement des réclamations...), l'application de la Directive MIF (notamment le respect de la réglementation en matière de vérification de la qualification des clients titulaires de compte titres et en matière de conseil en investissement).

Par ailleurs, la Caisse régionale a renforcé son dispositif de contrôle en matière de lutte anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme (respect de la 3<sup>ème</sup> directive) , d'une part en continuant le plan de mise en conformité des dossiers clients et en renforçant les contrôles de conformité sur ces dossiers et, d'autre part, en menant des actions de formation auprès des personnels commerciaux et en actualisant les supports concernés. La prévention de la fraude a également été l'objet d'attentions particulières.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

### **d) Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent**

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et des contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations. Le Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des Risques et Contrôles Permanents. Le rapport annuel du RSSI des GIE CAT et CAS complètent le rapport annuel du Responsable de Contrôle Interne adressé à l'Inspection Générale Audit du Groupe Crédit Agricole et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.
- Le projet NICE (informatique des Caisses régionales) dont la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> phase s'est terminée fin 2013 par la bascule de l'ensemble des Caisses régionales sur le

même socle applicatif, doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés.

- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans de secours informatiques en cohérence avec les actions menées sur les travaux issus de la « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par association de ses correspondants désignés) est testé chaque trimestre.
- Les « lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2013 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements », « Services Financiers Spécialisés » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses.
- Les coopérations mises en place avec d'autres Caisses régionales pour le traitement du back office de certaines activités avec la clientèle (affaires internationales, événements crédits, assurance décès invalidité, épargne, titres/bourse, assurance vie) et pour d'autres activités exercées pour compte propre (gestion financière, administration ressources humaines, paie, habilitations, sécurité des systèmes d'information). Des contrats de services spécifiques et une convention de contrôle interne précisent les rôles des Caisses régionales d'accueil et des Caisses cédantes.

#### **e) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière**

*Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière*

La Direction Finances et Opérations Bancaires de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> degré-1<sup>er</sup> niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée rattachée hiérarchiquement au Responsable de la Direction Finances et Opérations Bancaires.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière (contrôle 2<sup>ème</sup> degré-2<sup>nd</sup> niveau) est assuré par une personne, rattachée au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une cartographie des risques et une note sur les dispositifs de la fonction comptable et du contrôle permanent de l'information comptable et financière définissent notamment le

périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction Finances et Opérations bancaires, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier, préalablement à leur Assemblée Générale, ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

#### *Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière*

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par chaque unité opérationnelle de la Caisse régionale et par la cartographie des processus concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. La piste d'audit repose également sur une cartographie des échanges de flux entre les applicatifs comptables. L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

#### *Données comptables*

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2013, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et/ou d'évolutions des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole et de migration vers le système d'information unique des caisses régionales « NICE ».

#### *Données de gestion*

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'informatique de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

#### *Description du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière*

Les objectifs du contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des

- normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine de l'information comptable et financière. En 2013, le contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> degré-1<sup>er</sup> niveau a réalisé les contrôles nécessaires à la préparation de la migration informatique, puis ceux post migration permettant de s'assurer de la fiabilité de la comptabilité. L'adaptation du dispositif de contrôle se poursuit avec les centres comptables décentralisés.

Le dispositif de rapprochement comptabilité-risques a été renforcé selon la procédure définie par le groupe Crédit Agricole.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- les contrôles comptables de 1<sup>er</sup> degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions de la Caisse régionale.
- les contrôles de 2<sup>ème</sup> degré-1<sup>er</sup> niveau exercés par la Direction Finances et Opérations Bancaires. Un compte rendu de ces contrôles est adressé mensuellement à chaque Responsable opérationnel concerné, et aux Responsables du Contrôle périodique et permanent.

Cette évaluation doit permettre, au Contrôleur permanent de l'information comptable et financière de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Contrôleur permanent de l'information comptable et financière rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale des travaux et de l'évaluation du dispositif de contrôle permanent de l'information comptable et financière mis en place dans Caisse régionale.

#### *Relations avec les Commissaires aux Comptes*

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre, en toute indépendance, les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes présentent au Conseil d'Administration, ainsi qu'au Comité d'Audit de la Caisse régionale, les conclusions de leurs travaux.

#### **f) Contrôle périodique (Département Contrôle Périodique)**

Le Département Inspection Générale/Audit, exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection du Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyses de données, outil de gestion des missions et des suivis de recommandations).

Les missions réalisées par le Département Audit Inspection de la Caisse régionale ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctives programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité. Le Responsable du service Audit Inspection effectue les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

\*\*\*

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Toulouse 31, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctives adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et des contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,

**LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES**  
**A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE**  
**DE TOULOUSE 31**

Nom de la Caisse locale :	Siège social :
ASPET	L'ensemble des Caisses Locales est domicilié au :  6, 7 Place Jeanne d'Arc 31 005 TOULOUSE
AUCAMVILLE	
AURIGNAC	
AUTERIVE	
BALMA - FONSEGRIVES	
BESSIERES	
BLAGNAC	
BOULOGNE	
CADOURS	
CARAMAN	
CARBONNE	
CASTANET	
CAZERES	
CINTEGABELLE	
COLOMIERS	
CUGNAUX	
LE FOUSSERET	
FRONTON	
GRENADE	
L'ISLE-EN-DODON	
L'UNION	
LANTA	
LEGUEVIN	
BAGNERES DE LUCHON	
MONTASTRUC	
MONTESQUIEU	
MONTGISCARD	
MONTREJEAU	
MURET	
NAILLOUX	
PLAISANCE DU TOUCH	
REVEL	
RIEUMES	
SAINT-GAUDENS	
SAINT-LYS	
SAINT-ORENS	
SALIES DU SALAT	
TOULOUSE JEANNE D'ARC	
TOULOUSE NORD	
TOULOUSE OZENNE	
TOULOUSE RIVE GAUCHE	
TOULOUSE SUD-EST	
TOURNEFEUILLE	
VERFEIL	
VILLEFRANCHE	
VILLEMUR	

SYGNATURES SA  
8, Chemin de la terrasse  
BP 45122  
31512 Toulouse Cedex 5  
SA au capital de € 324.365,57

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

**ERNST & YOUNG Audit**  
1 / 2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

### **Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises établi en application l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre Caisse régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et donnant les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Toulouse, le 1<sup>er</sup> Mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A

ERNST & YOUNG Audit

Laure MULIN

Frank ASTOUX

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,  
Société de courtage d'assurance immatriculée au  
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6  
776 916 207 RCS TOULOUSE

Exercice : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013

## **COMPTES INDIVIDUELS AU 31.12.2013**

### **ETATS FINANCIERS PUBLIABLES**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale  
de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en date du 31 janvier  
2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale  
ordinaire en date du 26 mars 2014**

<b>I. - BILAN ET HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013 .....</b>	<b>116</b>
<b>II. - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013.....</b>	<b>118</b>
<b>III. - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX .....</b>	<b>119</b>
NOTE 1	CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE..... 119
	1.1 <i>Cadre juridique et financier</i> ..... 119
	1.2 <i>Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole</i> ..... 119
	1.3 <i>Événements significatifs relatifs à l'exercice 2013</i> ..... 122
	1.4 <i>Événements postérieurs à l'exercice 2013</i> ..... 122
NOTE 2	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES..... 123
	2.1 <i>Créances et engagements par signature</i> ..... 123
	2.2 <i>Portefeuille-Titres</i> ..... 126
	2.3 <i>Immobilisations</i> ..... 129
	2.4 <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i> ..... 130
	2.5 <i>Dettes représentées par un titre</i> ..... 131
	2.6 <i>Provisions</i> ..... 131
	2.7 <i>Provision pour risques sur GIE d'investissement</i> ..... 132
	2.8 <i>Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)</i> ..... 132
	2.9 <i>Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels</i> ..... 132
	2.10 <i>Opérations en devises</i> ..... 133
	2.11 <i>Engagements hors-bilan</i> ..... 134
	2.12 <i>Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement</i> ..... 134
	2.13 <i>Avantages au personnel, postérieurs à l'emploi</i> ..... 134
	2.14 <i>Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise</i> ..... 135
	2.15 <i>Charges et produits exceptionnels</i> ..... 135
	2.16 <i>Impôt sur les bénéficiaires (charge fiscale)</i> ..... 135
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN .....</b>	<b>137</b>
NOTE 3	CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE ..... 137
	3.1 <i>Opérations avec la clientèle par agents économiques</i> ..... 137
NOTE 4	TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE ..... 138
	4.1 <i>Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable</i> ..... 138
	4.2 <i>Effets publics, obligations et titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle</i> ..... 139
	4.3 <i>Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie</i> ..... 139
NOTE 5	TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES..... 140
	5.1 <i>Valeur estimative des titres de participations et de filiales</i> ..... 140
NOTE 6	VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ ..... 141
NOTE 7	ACTIONS PROPRES ..... 141
NOTE 8	COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS ..... 142
NOTE 9	DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF ..... 142
NOTE 10	DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE ..... 142
NOTE 11	COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE ..... 143
	11.1 <i>Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques</i> ..... 143
NOTE 12	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE ..... 143
NOTE 13	COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS ..... 144
NOTE 14	PROVISIONS ..... 144
	14.1 <i>Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement</i> ..... 145
NOTE 15	DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE..... 146
NOTE 16	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX..... 146
NOTE 17	ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES ..... 146
NOTE 18	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ..... 148
NOTE 19	COMPOSITION DES FONDS PROPRES ..... 148
NOTE 20	OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS ..... 149
NOTE 21	OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVISES..... 149

**INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS BILAN..... 150**

NOTE 22	OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES .....	150
NOTE 23	OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME .....	151
	23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle .....	152
	23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur.....	152
	23.3 Informations sur les swaps.Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt.....	153
NOTE 24	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	153
NOTE 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVÉS .....	154

**INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT..... 156**

NOTE 26	PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS .....	156
NOTE 27	REVENUS DES TITRES.....	156
NOTE 28	PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	157
NOTE 29	GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION .....	157
NOTE 30	GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS .....	157
NOTE 31	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	158
NOTE 32	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION .....	158
	32.1 Effectifs moyens.....	158
	32.2 Rémunération des dirigeants .....	159
NOTE 33	COÛT DU RISQUE .....	159
NOTE 34	RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS .....	160

**AUTRES INFORMATIONS ..... 161**

NOTE 35	INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES .....	161
NOTE 36	AFFECTATION DU RÉSULTAT .....	161
NOTE 37	PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	161
NOTE 38	PUBLICITÉ DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE .....	162
NOTE 39	RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	162

## I. - BILAN ET HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

### ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>227 940</b>	<b>117 900</b>
Caisse, banques centrales		68 002	48 134
Effets publics et valeurs assimilées	4	153 507	67 495
Créances sur les établissements de crédit	3	6 431	2 271
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>783 161</b>	<b>776 539</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3</b>	<b>6 829 641</b>	<b>6 744 225</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>413 786</b>	<b>387 661</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	82 844	97 896
Actions et autres titres à revenu variable	4	330 942	289 765
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>409 692</b>	<b>408 286</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	5, 5.1	347 511	345 627
Parts dans les entreprises liées	5, 5.1	13 530	13 924
Immobilisations incorporelles	6	3 762	3 907
Immobilisations corporelles	6	44 889	44 828
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>	<b>7</b>	<b>3 426</b>	<b>2 949</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>209 910</b>	<b>167 835</b>
Autres actifs	8	66 744	60 920
Comptes de régularisation	8	143 166	106 915
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>8 877 556</b>	<b>8 605 395</b>

### PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>4 531</b>	<b>1 475</b>
Banques centrales		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	10	4 531	1 475
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>10</b>	<b>4 197 334</b>	<b>4 018 061</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>11, 11.1</b>	<b>3 229 586</b>	<b>2 877 617</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>12</b>	<b>138 448</b>	<b>442 867</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>151 350</b>	<b>165 174</b>
Autres passifs	13	47 246	54 287
Comptes de régularisation	13	104 104	110 887
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>239 712</b>	<b>234 958</b>
Provisions	14	123 789	118 326
Dettes subordonnées	15	115 923	116 632
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	<b>16</b>	<b>10 064</b>	<b>9 064</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>18</b>	<b>906 531</b>	<b>856 179</b>
Capital souscrit		73 614	73 614
Primes d'émission		138 089	138 089
Réserves		633 387	584 312
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	54
Report à nouveau		-162	0
Résultat de l'exercice		61 603	60 110
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>8 877 556</b>	<b>8 605 395</b>

## HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>1 352 790</b>	<b>1 342 537</b>
Engagements de financement	24	850 983	882 744
Engagements de garantie	24	495 675	459 793
Engagements sur titres	24	6 132	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>2 759 352</b>	<b>2 674 856</b>
Engagements de financement	24	400 000	400 000
Engagements de garantie	24	2 358 217	2 274 856
Engagements sur titres	24	1 135	0

### AUTRES INFORMATIONS

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

## II. - COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	26	298 193	305 453
Intérêts et charges assimilés	26	-143 951	-162 660
Revenus des titres à revenu variable	27	2 440	7 709
Commissions (produits)	28	124 107	126 022
Commissions (charges)	28	-19 959	-19 471
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	1 150	391
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	3 309	6 809
Autres produits d'exploitation bancaire	31	1 541	991
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-1 505	-1 479
<b>Produit net bancaire</b>		<b>265 325</b>	<b>263 765</b>
Charges générales d'exploitation	32	-137 581	-137 723
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-6 190	-5 696
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>121 554</b>	<b>120 346</b>
Coût du risque	33	-19 267	-17 646
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>102 287</b>	<b>102 700</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	34	-719	-1 334
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>101 568</b>	<b>101 366</b>
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-38 965	-40 506
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-1 000	-750
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>61 603</b>	<b>60 110</b>

### III. - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

#### NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

##### 1.1 - Cadre juridique et financier

(Paragraphe IV.2 de l'annexe 1 du règlement 2000.03 du CRC)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, 46 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes de Fonds dédiés consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

##### 1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

###### Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires.

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, certains comptes à terme, bons et assimilés, etc. ...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites avances-miroir (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine «monétaire» des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques Opérations internes au Crédit Agricole.

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en Dettes représentées par un titre ou Provisions et dettes subordonnées.

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaire de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence

globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleur fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

### **1.3 - Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013**

Au cours de l'exercice 2013, les événements qui ont été significatifs pour la Caisse régionale sont :

- La bascule sur le nouveau système d'information du groupe Crédit Agricole le 12 et 13 octobre 2013,
- Un contrôle fiscal,
- Le rachat d'un TSR de 10M€ souscrit par RADIANT.

### **1.4 - Evénements postérieurs à l'exercice 2013**

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.

## **NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent le point suivant :

la recommandation ANC 2013-02 publiée le 7/11/2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises : voir Note 2.13.

### **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

#### **- Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 9,1 M€ au 31 décembre 2013 contre 18 M€ au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le montant incluait les créances restructurées pour raisons commerciales ainsi que les créances douteuses et litigieuses.

#### **- Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son

encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

- **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- **Traitement comptable des décotes et dépréciations :**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

### - Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou

historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Le stock de ces provisions au 31.12.2013 s'élève à 42,2 M€ sur base collective et 36,8 M€ sur les filières.

### - Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de montant significatif.

### - Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 le détermine avec sa Direction du recouvrement, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## 2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

## **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

### Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

## **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique «Coût du risque».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

détermine la valeur probable du titre de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré de reclassement en 2013.

### **Rachat d'actions propres**

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale Mutuel Toulouse 31 sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

## **2.3 Immobilisations**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels (amortissement linéaire sur 1 à 3 ans), les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

<b>Composants</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Dégressif 7 ans Linéaire 5 à 10 ans
Agencement	Linéaire 10 ans
Matériel informatique	Dégressif 3 et 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif 5 ans
Autres	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif Dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## 2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés de fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé

fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## **2.7 Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Au 31.12.2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas de provisions pour risques sur GIE d'investissements.

## **2.8 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la

concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire. Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué une provision destinée pour partie à couvrir du risque opérationnel correspondant aux pertes potentielles et, pour une autre partie visant à couvrir une composante macroéconomique de dettes souveraines. Le stock de provision s'élève à 10,1 M€ à la fin de l'exercice 2013.

## **2.9 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## **2.10 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a mis en place une comptabilité multi-devises.

## 2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

## 2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 7 juin 2013, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2013 à 2015, est égale à la somme de 50 % de 6,5% du résultat brut d'exploitation et de 50% de 14% du résultat net.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## 2.13 Avantages au personnel, postérieurs à l'emploi

### Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes

constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation par le résultat des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majoré des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

#### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### **2.14 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

### **2.15 Charges et produits exceptionnels**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas de charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes en 2013.

### **2.16 Impôt sur les bénéficiaires (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

### NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2013							31.12.2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	258				258		258	61
à terme	5 000				5 000		5 000	1 000
Valeurs reçues en pension							0	0
Titres reçus en pension livrée							0	0
Prêts subordonnés (1)				1 165	1 165	8	1 173	1 210
<b>Total</b>	<b>5 258</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 165</b>	<b>6 423</b>	<b>8</b>	<b>6 431</b>	<b>2 271</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>6 431</b>	<b>2 271</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole (2)</b>								
Comptes ordinaires	22 063				22 063	10	22 073	58 734
Comptes et avances à terme	71 632	134 428	306 868	220 763	733 691	6 890	740 581	697 299
Titres reçus en pension livrée							0	0
Prêts subordonnés				20 500	20 500	7	20 507	20 506
<b>Total</b>	<b>93 695</b>	<b>134 428</b>	<b>306 868</b>	<b>241 263</b>	<b>776 254</b>	<b>6 907</b>	<b>783 161</b>	<b>776 539</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>783 161</b>	<b>776 539</b>
<b>Opérations avec la clientèle (3) (4)</b>								
Créances commerciales	24 435	476		1	24 912	1	24 913	28 821
Autres concours à la clientèle	498 725	619 570	2 060 368	3 716 463	6 895 126	51 401	6 946 527	6 852 883
Valeurs reçues en pension livrée							0	0
Comptes ordinaires débiteurs	39 456				39 456	295	39 751	38 987
<b>Total</b>	<b>562 616</b>	<b>620 046</b>	<b>2 060 368</b>	<b>3 716 464</b>	<b>6 959 494</b>	<b>51 697</b>	<b>7 011 191</b>	<b>6 920 691</b>
Dépréciations							-181 550	-176 466
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>6 829 641</b>	<b>6 744 225</b>
<b>TOTAL</b>							<b>7 619 233</b>	<b>7 523 035</b>

(1) Cette rubrique comprend des prêts subordonnés accordés à Crédit Logement pour 1 165 K€.

(2) Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes ainsi que le prêt subordonné accordé à Crédit Agricole S.A. pour 20 507 K€

(3) Dont prêt subordonné accordé à SNC Courcelles pour 7 536 K€.

(4) Parmi les créances sur la clientèle, 1 642 875 K€ sont éligibles au refinancement de la Banque Centrale au 31.12.2013.

Les encours restructurés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 9,1 millions d'euros.

### 3.1 Opérations avec la clientèle par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	3 813 179	58 893	36 317	43 096	32 628	3 596 678	44 005	21 549	31 915	20 820
Agriculteurs	302 049	13 016	10 261	10 668	8 601	304 578	12 873	9 805	10 491	8 535
Autres professionnels	1 112 177	97 250	70 357	80 460	62 486	1 190 420	97 301	65 169	79 916	58 558
Clientèle financière	113 446	5 000	281	4 039	281	108 117	3 515	1 273	3 383	1 193
Entreprises	897 034	50 474	28 982	43 015	27 080	1 093 397	59 308	40 307	50 537	36 168
Collectivités publiques	739 325	302	0	132	0	587 999	0	0	0	0
Autres agents économiques	33 981	140	125	140	125	39 501	224	223	224	223
<b>TOTAL</b>	<b>7 011 191</b>	<b>225 075</b>	<b>146 323</b>	<b>181 550</b>	<b>131 201</b>	<b>6 920 690</b>	<b>217 226</b>	<b>138 326</b>	<b>176 466</b>	<b>125 497</b>

## NOTE 4 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement (2) (3)	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement (1)	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				152 249	152 249	67 216
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées				1 258	1 258	279
Dépréciations					0	0
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>153 507</b>	<b>153 507</b>	<b>67 495</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					0	0
Autres émetteurs		21 573		62 046	83 619	99 265
- dont surcote restant à amortir		0			0	188
- dont décote restant à amortir		354			354	2 216
Créances rattachées		317		559	876	1 068
Dépréciations		-1 287		-364	-1 651	-2 437
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>20 603</b>	<b>0</b>	<b>62 241</b>	<b>82 844</b>	<b>97 896</b>
Actions et autres titres à revenu variable		331 050			331 050	290 013
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		-108			-108	-248
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>330 942</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>330 942</b>	<b>289 765</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>351 545</b>	<b>0</b>	<b>215 748</b>	<b>567 293</b>	<b>455 156</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>0</b>	<b>376 057</b>	<b>0</b>	<b>218 159</b>	<b>594 216</b>	<b>483 281</b>

La valeur nette des actions propres s'élève à 2 857 K€ au 31.12.2013 contre 2 843 K€ au 31.12.2012.

(1) Pas de cession de titres d'investissement en 2013

(2) La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24 827 K€ au 31.12.2013, contre 24 293 K€ au 31.12.2012. Cette valeur estimative correspond au dernier cours de la bourse.

(3) Pas de transfert de titres en 2013.

### 4.1 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	83 619	152 249	331 050	566 918	99 265	67 216	290 013	456 494
dont titres cotés	58 259	96 354	70	154 683	72 841	46 316	143	119 300
dont titres non cotés (1)	25 360	55 895	330 980	412 235	26 424	20 900	(1) 289 870	337 194
Créances rattachées	876	1 258	0	2 134	1 068	279	0	1 347
Dépréciations	-1 651	0	-108	-1 759	-2 437	0	-248	-2 685
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>82 844</b>	<b>153 507</b>	<b>330 942</b>	<b>567 293</b>	<b>97 896</b>	<b>67 495</b>	<b>289 765</b>	<b>455 156</b>

(1) La totalité correspond à des OPCVM, OPCI et FCPR français de capitalisation.

La répartition de l'ensemble des OPCVM, par nature, est la suivante au 31 décembre 2013 :

	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
<i>(en milliers d'euros)</i>		
OPCVM monétaires	122 619	126 094
OPCVM obligataires	0	0
OPCVM actions	0	0
OPCVM autres (1)	198 798	217 284
<b>TOTAL</b>	<b>321 417</b>	<b>343 378</b>

(1) hors FCPR et OPCI non libéré 9 524 K€

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 244 432 K€ avec une valeur estimative de 264 054 K€.

## 4.2 Effets publics, obligations et titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2013							31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	3 556	5 968	55 824	18 271	83 619	876	84 495	100 333
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>83 619</b>	<b>876</b>	<b>84 495</b>	<b>100 333</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute	10 079	50 859	87 306	4 005	152 249	1 258	153 507	67 495
Dépréciations					0		-1 651	-2 437
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>152 249</b>	<b>1 258</b>	<b>151 856</b>	<b>65 058</b>

## 4.3. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) ventilés par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	72 161	83 788
Clientèle financière	330 980	289 691
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	11 528	14 182
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>414 669</b>	<b>387 661</b>
Créances rattachées (1)	876	
Dépréciations (1)	-1 759	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>413 786</b>	<b>387 661</b>

(1) Au 31.12.2012, les dettes rattachées et dépréciations étaient inclus dans les encours par catégorie de contrepartie

## NOTE 5 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital au 31.12.2013	Capitaux propres autres que le capital (Dernier exercice clos connu)	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				BRUTE	NETTE				
<b>FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>									
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>									
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale									
SAS RUE LA BOETIE	2 480 628	14 890 717	1,52	272 420	272 420	15 036	99 340	-3 361	
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	903	1,55	11 347	11 283	5 306	48 243	927	
SAS SACAM IMMOBILIER			1,97	2 806	2 806				
SAS SACAM INTERNATIONAL	631 828	-109 973	1,68	15 144	8 834		269 615	-109 800	
SAS SACAM PARTICIPATION	62 558	6 938	1,98	1 435	1 435		2 971	868	
SAS SACAM AVENIR	113 464	-48	1,57	1 777	1 777		4	-17	
GRAND SUD OUEST CAPITAL	39 714	23 236	34,63	21 979	21 979		2 234	5 931	
CREDIT AGRICOLE TITRES	15 245	35 912	1,14	663	663		112 615	3 901	
SCI CAM	14 563	19 314	1,29	187	187		3 351	2 101	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale									
				4 457	5 441	344			85
Autres titres de participations (1)									
				<b>332 215</b>	<b>326 825</b>				
<b>TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>					<b>347 511</b>				
<b>Parts dans les entreprises liées</b>									
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale									
MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER (2)	9 553	-61	100,00	9 786	9 786	226	67	-216	
SCI JULES GUESDES (2)	152	126	99,90	152	152	1 315	470	126	
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	2 000	69	100,00	2 000	2 000		24	74	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale									
Parts dans les entreprises liées (1) (2)				51	51				
				<b>11 989</b>	<b>11 989</b>	<b>1 541</b>			
<b>TOTAL PART DANS LES ENTREPRISES LIEES</b>					<b>13 530</b>				

(1) Pas d'établissement de crédit;

(2) Entités détenues à 100 % : Compagnie Pyrénéenne, Midi-Toulousain Immobilier.

### 5.1 Valeur estimative des titres de participations et de filiales

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	11 983	12 062	11 984	11 996
Titres cotés				
Avances consolidables	1 541	1 541	1 867	1 867
Créances rattachées	6	6	73	73
Dépréciations				
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>13 530</b>	<b>13 609</b>	<b>13 924</b>	<b>13 936</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	332 137	397 026	329 106	318 563
Titres cotés				
Avances consolidables	20 807	20 807	21 136	21 136
Créances rattachées	79	79	95	95
Dépréciations	-7 636		-6 834	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>345 387</b>	<b>417 912</b>	<b>343 503</b>	<b>339 794</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	2 124	2 124	2 124	2 124
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 124</b>	<b>2 124</b>	<b>2 124</b>	<b>2 124</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>347 511</b>	<b>420 036</b>	<b>345 627</b>	<b>341 918</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>361 041</b>	<b>433 645</b>	<b>359 551</b>	<b>355 854</b>

La totalité des titres détenus sont « Non coté ». La valeur brute totale est de 346 244 K€.

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## NOTE 6 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	11 984				11 984
Avances consolidables	1 867	73	400		1 540
Créances rattachées	73	6	73		6
Dépréciations					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>13 924</b>	<b>79</b>	<b>473</b>	<b>0</b>	<b>13 530</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	343 503	2 553	669	0	345 387
Avances consolidables	329 106	3 344	312		332 138
Avances ou prêts destinés à capitalisation	794		330		464
Avances ou prêts destinés à capitalisation	20 342				20 342
Créances rattachées	95	83	99		79
Dépréciations	-6 834	-874	-72		-7 636
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>343 503</b>	<b>2 553</b>	<b>669</b>	<b>0</b>	<b>345 387</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	2 124	0	0	0	2 124
Avances consolidables	2 124				2 124
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 124</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 124</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>345 627</b>	<b>2 553</b>	<b>669</b>	<b>0</b>	<b>347 511</b>
<b>TOTAL</b>	<b>359 551</b>	<b>2 632</b>	<b>1 142</b>	<b>0</b>	<b>361 041</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	130 902	6 019	3 531	-6	133 384
Amortissements et dépréciations	-86 074	-5 913	3 492		-88 495
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>44 828</b>	<b>106</b>	<b>7 023</b>	<b>-6</b>	<b>44 889</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes (1)	12 684	131	21		12 794
Amortissements et dépréciations	-8 777	-276	21		-9 032
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>3 907</b>	<b>-145</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>3 762</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 735</b>	<b>-39</b>	<b>7 065</b>	<b>-6</b>	<b>48 651</b>

(1) Dont Droits au bail : 3 684 K€, Logiciels : 9 110 K€.

Le montant des constructions destinées aux besoins de l'exploitation s'élève, au 31 décembre 2013, à 36,9 M€ dont 573 K€ acquis sur l'exercice 2013.

## NOTE 7 ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
	Titres de Transaction	Valeurs immobilisées	Total	Total
<b>Nombre</b>	40 639	10 495	51 134	56 378
<b>Valeurs comptables</b>	2 857	569	3 426	2 949
<b>Valeurs de marché</b>	2 857	738	3 595	2 955

Valeur nominale de l'action : 16 €

## NOTE 8 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	900	1 195
Comptes de stock et emplois divers	37	37
Débiteurs divers	65 673	59 553
Gestion collective des titres Livret de développement durable	134	135
Comptes de règlement		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>66 744</b>	<b>60 920</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	102 064	70 573
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	1
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	609	524
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	7 570	7 463
Autres produits à recevoir	30 405	28 224
Charges à répartir	92	114
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	2 425	16
Autres comptes de régularisation		
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>143 166</b>	<b>106 915</b>
<b>TOTAL</b>	<b>209 910</b>	<b>167 835</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

## NOTE 9 DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	176 466	77 324	70 777	1 463		181 550
Sur opérations sur titres	2 684	25	950			1 759
Sur valeurs immobilisées	6 967	874	72			7 769
Sur autres actifs	488		192			296
<b>TOTAL</b>	<b>186 605</b>	<b>78 223</b>	<b>71 991</b>	<b>1 463</b>	<b>0</b>	<b>191 374</b>

## NOTE 10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
· à vue	3 360				3 360		3 360	268
· à terme		1 165			1 165	6	1 171	1 207
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 360</b>	<b>1 165</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 525</b>	<b>6</b>	<b>4 531</b>	<b>1 475</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole (1)</b>								
Comptes ordinaires	4 397				4 397	1	4 398	8 073
Comptes et avances à terme	889 436	1 136 421	1 116 126	1 045 561	4 187 544	5392	4 192 936	4 009 988
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>893 833</b>	<b>1 136 421</b>	<b>1 116 126</b>	<b>1 045 561</b>	<b>4 191 941</b>	<b>5 393</b>	<b>4 197 334</b>	<b>4 018 061</b>

(1) Ce poste est essentiellement constitué d'avances accordées par CRÉDIT AGRICOLE S.A., nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale (cf. Cadre Juridique et Financier)

## NOTE 11 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 850 571				1 850 571	23	1 850 594	1 764 519
Comptes d'épargne à régime spécial :	29 839	0	0	0	29 839		29 839	28 772
· à vue	29 839				29 839		29 839	28 772
· à terme					0		0	0
Autres dettes envers la clientèle :	96 199	120 886	911 355	205 405	1 333 845	15 308	1 349 153	1 084 326
· à vue	16 055				16 055		16 055	5 249
· à terme	80 144	120 886	911 355	205 405	1 317 790	15 308	1 333 098	1 079 077
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 976 609</b>	<b>120 886</b>	<b>911 355</b>	<b>205 405</b>	<b>3 214 255</b>	<b>15 331</b>	<b>3 229 586</b>	<b>2 877 617</b>

### 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	1 473 971	1 555 427
Agriculteurs	129 822	146 525
Autres professionnels	212 335	218 530
Clientèle financière	26 178	36 983
Entreprises	1 197 737	799 592
Collectivités publiques	77 567	24 374
Autres agents économiques	96 644	96 186
<b>Total en principal</b>	<b>3 214 254</b>	<b>2 877 617</b>
Dettes rattachées (1)	15 332	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 229 586</b>	<b>2 877 617</b>

(1) Au 31.12.2012, les dettes rattachées étaient inclus dans les encours par agents économiques

## NOTE 12 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	66 850	55 220	15 800	200	138 070	378	138 448	442 867
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>66 850</b>	<b>55 220</b>	<b>15 800</b>	<b>200</b>	<b>138 070</b>	<b>378</b>	<b>138 448</b>	<b>442 867</b>

(1) Les émissions de TCN de la Caisse régionale sont réputées être faites en France.

## NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	36 878	46 259
Versements restant à effectuer sur titres	10 368	8 028
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>47 246</b>	<b>54 287</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	2 990	12 815
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	43 947	46 236
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	20 033	18 896
Autres charges à payer	35 066	32 129
Autres comptes de régularisation	2 068	811
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>104 104</b>	<b>110 887</b>
<b>TOTAL</b>	<b>151 350</b>	<b>165 174</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 31/12/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Provisions risque crédit base collective (1)	38 054	8 703		-4 594		42 163
Provision sectorielle filière (2)	38 809	14 285		-16 342		36 752
Engagements de retraite et assimilés (4)	2 135	2 789	-931	-1 449	162	2 706
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	4 190	2 558		-1 261		5 487
Provision sur engagements hors bilan	11 222	4 132	-56	-5 295		10 003
Litiges divers	6 904	951	-943	-209		6 703
Autres risques	9 352	6 474	-2 365	-834		12 627
Provisions pour risques opérationnels (5)	7 660			-312		7 348
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>118 326</b>	<b>39 892</b>	<b>-4 295</b>	<b>-30 296</b>	<b>162</b>	<b>123 789</b>

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Les provisions filières sont relatives aux secteurs Aéronautiques, Marchands de Biens, Café hôtels Restaurants, Transports, Constructions, Agences immobilières, Automobile.

(3) Voir note 14.1 ci-après.

(4) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Suite à l'application de la recommandation ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le mode de détermination de la provision a changé. Comme le permet la recommandation, il a été décidé, dans les comptes individuels, de changer de méthode de comptabilisation des écarts actuariels. En effet, ces derniers ne seront plus comptabilisés flat en résultat mais étalés sur la durée résiduelle de vie active du personnel bénéficiant du régime selon une approche similaire à celle prévue par la méthode du corridor, sans toutefois déterminer de seuil pour l'enregistrement en résultat (étalement des écarts actuariels N en résultat N+1 sur la durée résiduelle moyenne dès le 1<sup>er</sup> euro).

(5) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

### Information sur les passifs éventuels :

Dans le cadre du Droit Individuel de Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève au 31/12/2013 à 73 319 heures.

## 14.1 Provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	216 973	119 344
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	376 198	379 574
Ancienneté de plus de 10 ans	504 217	547 695
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 097 388</b>	<b>1 046 613</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>154 801</b>	<b>147 482</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>1 252 189</b>	<b>1 194 095</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	5 426	7 050
Comptes épargne-logement	22 131	27 709
<b>TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>27 557</b>	<b>34 759</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	67	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 076	0
Ancienneté de plus de 10 ans	4 344	4 026
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>5 487</b>	<b>4 026</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>165</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>5 487</b>	<b>4 191</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	4 026	2 557	1 096	5 487
Comptes épargne-logement :	165		165	0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>4 191</b>	<b>2 557</b>	<b>1 261</b>	<b>5 487</b>

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

## NOTE 15 DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2012 Total
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans					
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	0	0	15 003	0	15 003	178	15 181	25 255	
Euro			15 003		15 003	178	15 181	25 255	
<b>Titres et emprunts participatifs</b>					0	0	0		
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>					0	0	0		
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>				0	0	0	0	0	
Euro					0	0	0		
<b>C/C bloqués des Caisses Locales</b>				98 283	98 283	2 459	100 742	91 377	
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>					0	0	0		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 003</b>	<b>98 283</b>	<b>113 286</b>	<b>2 637</b>	<b>115 923</b>	<b>116 632</b>	

(1) Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 112 K€ contre 1 114 K€ au 31 décembre 2012.

## NOTE 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Risques opérationnels	5 570	5 570
Autre F.R.B.G	4 494	3 494
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 064</b>	<b>9 064</b>

## NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

### Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dettes actuarielle au 31/12/N-1</b>	18 680	15 356
Ecart d'ouverture		
Coût des services rendus sur l'exercice	1 487	1 208
Coût financier	542	754
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-18	228
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-723	-504
(Gains) / pertes actuariels	-430	1 638
<b>DÉTTE ACTUARIELLE AU-31/12/N</b>	<b>19 538</b>	<b>18 681</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus	1 487	1 208
Coût financier	542	754
Rendement attendu des actifs	-496	-527
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (1)		
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>1 533</b>	<b>1 435</b>

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

## Variations de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement

(En milliers d'euros)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	17 391	15 927
Rendement attendu des actifs	496	527
Gains / (pertes) actuariels	-54	227
Cotisations payées par l'employeur	1 087	986
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-18	228
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-723	-504
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>18 179</b>	<b>17 391</b>

## Variation de la provision

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	19 538	18 680
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)		
Juste valeur des actifs fin de période	-18 179	-17 391
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-1 359</b>	<b>-1 289</b>

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisé immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013 ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

## Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 2,70 %.

## Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,52%;
- Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,21 %.

## NOTE 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capitaux propres							
	Capital (1) (2) (4)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (3) (5)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	<b>74 029</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>675 680</b>	<b>0</b>	<b>75</b>	<b>58 721</b>	<b>808 505</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011							-11 088	-11 088
Variation de capital							0	0
Variation des primes et réserves				47 633			-47 633	0
Affectation du résultat social 2011							0	0
Report à nouveau débiteur							60 110	60 110
Résultat de l'exercice 2012								-1 327
Programme de rachat pour annulation de CCI	-415			-912				-21
Autres variations						-21		
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	<b>73 614</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>722 401</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>60 110</b>	<b>856 179</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012							-11 035	-11 035
Variation de capital							0	0
Variation des primes et réserves				49 075			-49 075	0
Affectation du résultat social 2012							0	0
Report à nouveau débiteur (6)							-162	-162
Résultat de l'exercice 2013							61 603	61 603
Programme de rachat pour annulation de CCI								0
Autres variations						-54		-54
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>73 614</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>771 476</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>61 441</b>	<b>906 531</b>

(1) La valeur nominale des titres composant le capital est de 16 Euros, soit en nombre 4 600 881 titres identique à celui du 31.12.2012.

(2) Les droits de vote sont de 249 voix au 31 décembre 2013.

(3) Dont 44 755 K€ de primes d'émission de CCI, 91 728 K€ de prime d'émission de CCA et 1 605 K€ de primes et écarts de fusion.

(4) Au 31 décembre 2013, la valeur nominale des CCI propres détenus dans le cadre du contrat de liquidité s'élève à 888 K€.

La valeur comptable figure au bilan pour 2 857 K€. Le montant des CCI propres achetés pendant l'exercice 2013 est de 1 204 K€, celui des ventes est de 2 372 K€.

(5) Ventilation des réserves au 31.12.13 : Réserve légale : 455 826 K€, Autres réserves : 177 561 K€ (Dont 132 K€ de réserves réglementées).

(6) Première application de la recommandation de la totalité des coûts des services passés non amortis au 1<sup>er</sup> janvier 2013 directement en « report à nouveau » (écriture déjà enregistrée dans les comptes consolidés pour l'arrêté au 30 juin 2013).

## NOTE 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	906 531	856 179
Fonds pour risques bancaires généraux	10 064	9 064
Dettes subordonnées et titres participatifs	115 923	116 632
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 032 518</b>	<b>981 875</b>

## NOTE 20 OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	<b>15 036</b>	<b>15 036</b>
Avance SAS Rue de la Boétie	15 036	15 036
<b>Dettes</b>	<b>102 681</b>	<b>93 293</b>
Comptes courants débiteurs Caisses Locales	4 398	4 700
Comptes courants bloqués Caisses Locales	98 283	88 593

La seule transaction éligible au règlement ANC 2010-04 correspond à l'économie d'impôts comptabilisée, à hauteur de 884 K€, consécutive à la mise en place du groupe fiscal.

## NOTE 21 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVICES

Le montant global de la contre-valeur en euros s'élève à : 8 973 K€ tant à l'actif qu'au passif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de position de change significative et utilise principalement comme devise le Dollar US.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE HORS BILAN

### NOTE 22 OPÉRATIONS À TERME EN DEVISES NON DÉNOUÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	0	0	0	0
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>22 155</b>	<b>22 147</b>	<b>7 816</b>	<b>7 813</b>
Devises	10 855	10 855	3 891	3 891
Euros	11 300	11 292	3 925	3 922
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>22 155</b>	<b>22 147</b>	<b>7 816</b>	<b>7 813</b>

La ventilation par durée restant à courir au 31.12.2013 de l'ensemble des opérations à terme en devises non dénouées est inférieure ou égale à 1 an.

## NOTE 23 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Opérations fermes</b>	<b>2 522 218</b>	<b>34 510</b>	<b>2 556 728</b>	<b>2 423 666</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>2 522 218</b>	<b>34 510</b>	<b>2 556 728</b>	<b>2 423 666</b>
Swaps de taux d'intérêt	2 522 218	34 510	2 556 728	2 423 666
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>64 977</b>	<b>86 894</b>	<b>151 871</b>	<b>148 137</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>64 977</b>	<b>86 894</b>	<b>151 871</b>	<b>148 137</b>
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	64 977		64 977	80 603
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		43 447	43 447	33 767
Vendus		43 447	43 447	33 767
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>Dérivés de crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 587 195</b>	<b>121 404</b>	<b>2 708 599</b>	<b>2 571 803</b>

## 23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	689 667	896 301	970 760	689 667	896 301	970 760			
Caps, Floors, Collars	0	55 523	9 455		55 523	9 455			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
<b>Sous total</b>	<b>689 667</b>	<b>951 824</b>	<b>980 215</b>	<b>689 667</b>	<b>951 824</b>	<b>980 215</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	86 893	0	0	86 893					
<b>Sous total</b>	<b>86 893</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86 893</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>776 560</b>	<b>951 824</b>	<b>980 215</b>	<b>776 560</b>	<b>951 824</b>	<b>980 215</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	366 750	1 046 602	1 010 314	366 750	1 046 602	1 010 314			
Caps, Floors, Collars	11 000	40 000	29 603	11 000	40 000	29 603			
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
<b>Sous total</b>	<b>377 750</b>	<b>1 086 602</b>	<b>1 039 917</b>	<b>377 750</b>	<b>1 086 602</b>	<b>1 039 917</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Swaps de devises	0	0	0						
Opérations de change à terme	67 534	0	0	67 534					
<b>Sous total</b>	<b>67 534</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>67 534</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>445 284</b>	<b>1 086 602</b>	<b>1 039 917</b>	<b>445 284</b>	<b>1 086 602</b>	<b>1 039 917</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur (1)	Encours notionnel	Total juste valeur (1)	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-101 083	2 556 728	-151 484	2 423 666
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	-475	64 977	-734	80 603
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>-101 558</b>	<b>2 621 705</b>	<b>-152 218</b>	<b>2 504 269</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme	86 894	86 894	67 534	67 534
<b>Sous total</b>	<b>86 894</b>	<b>86 894</b>	<b>67 534</b>	<b>67 534</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-14 664</b>	<b>2 708 599</b>	<b>-84 684</b>	<b>2 571 803</b>

(1) Y compris coupon courus

### 23.3 Informations sur les swaps. Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt.

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction	Total
Contrats d'échange de taux		328 440	2 193 778	34 510	2 556 728
Contrats assimilés (1)			64 977		64 977
<b>Total général</b>		<b>328 440</b>	<b>2 258 755</b>	<b>34 510</b>	<b>2 621 705</b>

(1) Il s'agit de contrats assimilés au sens de l'article 1<sup>er</sup> du règlement 90.15 du CRBF.

### NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>850 983</b>	<b>882 744</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit (1)	130 935	0
. Engagements en faveur de la clientèle	720 048	882 744
Ouverture de crédits confirmés	399 433	642 677
- Ouverture de crédits documentaires	4 417	4 959
- Autres ouvertures de crédits confirmés	395 016	637 718
Autres engagements en faveur de la clientèle	320 615	240 066
<b>Engagements de garantie</b>	<b>495 675</b>	<b>459 793</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	15 238	13 568
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	325	
Autres garanties (2)	232 442	232 442
. Engagements d'ordre de la clientèle	247 670	213 783
Cautions immobilières	109 655	88 154
Garanties financières	63 089	49 453
Autres garanties d'ordre de la clientèle	74 926	76 176
<b>Engagements sur titres</b>	<b>6 132</b>	<b>0</b>
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	6 132	
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	400 000	400 000
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 358 217</b>	<b>2 274 856</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	292 944	290 052
. Engagements reçus de la clientèle	2 065 273	1 984 804
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	309 077	273 592
Autres garanties reçues	1 756 196	1 711 212
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	1 135	

(1) Au titre des Prematurity Test : 104 264 K€ ; au titre de l'engagement de paiement switch 2013/2014 : 26 671 K€

(2) Au titre de la garantie switch : 232 442 K€ (Voir note 1.2 Mécanisme financier interne au Crédit Agricole).

## NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVÉS

Le risque de contrepartie est lié à la défaillance d'une contrepartie qui se trouverait dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale.

Le risque de contrepartie sur produits dérivés est apprécié sur la base :

- 1- De la valeur de marché positive des produits dérivés (Mark To Market). Il s'agit du coût de remplacement,
- 2- Augmentée d'un risque potentiel (Add-On) calculé sur la durée de vie résiduelle du produit dérivé (par exemple : 0,5% du notionnel si maturité de 1 à 5 ans).
- 3- Avec une prise en compte de la durée de vie résiduelle du dérivé

Le suivi du risque de contrepartie sur produits dérivés est intégré dans le suivi du risque de contrepartie interbancaire. Les contreparties non autorisées par Crédit Agricole S.A sont également exclues par la Caisse régionale.

D'une part, une limite globale interne de risque est déterminée proportionnellement aux fonds propres de la Caisse régionale. Elle représente le risque maximal que s'autorise la Caisse régionale sur l'ensemble de ses contreparties et de ses opérations. Elle est égale à 100% des fonds propres Bâle II estimés au 31/12/12 de la Caisse régionale.

D'autre part, une limite individuelle de risque interbancaire est affectée à chaque contrepartie en fonction de sa notation (Standard & Poor's ou Moody's). Cette limite est consommée en affectant les engagements prêts (pondérés en fonction de la durée de vie résiduelle), les OPCVM (pondérés à 25%) et les produits dérivés :

<b>RATING</b>	<b>LIMITE INDIVIDUELLE INTERBANCAIRE</b>
<i>AAA ou Aaa</i>	10% x FP(*) = 78,1 M€
<i>AA+ ou Aa1</i>	9% x FP(*) = 70,3 M€
<i>AA ou Aa2</i>	7% x FP(*) = 54,7 M€
<i>AA- ou Aa3</i>	6% x FP(*) = 46,9 M€
<i>A+ ou A1</i>	5% x FP(*) = 39,1 M€
<i>A ou A2</i>	
<i>Banques Françaises</i>	4% x FP(*) = 31,2 M€
<i>Autres Banques</i>	1% x FP(*) = 7,8 M€
<i>A- ou A3</i>	
<i>Banques Françaises</i>	3% x FP(*) = 23,4 M€
<i>Autres Banques</i>	0,5% x FP(*) = 3,9 M€
<i>BBB+ ou Baa1</i>	0,3% x FP(*) = 2,3 M€
<i>&lt; BBB+ ou Baa1</i>	<i>Pas de pré-autorisation</i>

(\*) : Sur Fonds Propres Bâle 2 au 31/12/12 : 781 M€

Les informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés (hors-bilan) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au 31.12.2013 sont les suivantes :

<b>RATING</b>	<b>RISQUE COMPENSE (EN M€)</b>	<b>RISQUE NON COMPENSE (EN M€)</b>
<i>AAA ou Aaa</i>		
<i>AA+ ou Aa1</i>		
<i>AA ou Aa2</i>		
<i>AA- ou Aa3</i>		
<i>A+ ou A1</i>		
<i>A ou A2</i>	11,56	17,85
<i>A- ou A3</i>		
<i>&lt; BBB<sup>+</sup> ou Baa1</i>	1,15 (*)	1,15 (*)
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12,71</b>	<b>18,99</b>
<b>Groupe + Hors-Catégorie (Etat)</b>	<b>16,09</b>	<b>37,48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28,80</b>	<b>56,47</b>

(\*) : Dont contreparties corporate (couverture de financements clients CR31)

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 695	7 542
Sur opérations internes au Crédit Agricole	33 901	33 668
Sur opérations avec la clientèle	253 356	258 127
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 712	6 116
Produit net sur opérations de macro-couverture		0
Sur dettes représentées par un titre		0
Autres intérêts et produits assimilés	529	0
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>298 193</b>	<b>305 453</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	7 017	7 993
Sur opérations internes au Crédit Agricole	60 866	82 216
Sur opérations avec la clientèle	41 602	39 685
Charge nette sur opérations de macro-couverture	32 637	24 880
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		4 958
Sur dettes représentées par un titre	1 826	2 925
Autres intérêts et charges assimilées	3	3
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>143 951</b>	<b>162 660</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)</b>	<b>154 242</b>	<b>142 793</b>

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de 1 110 milliers d'euros, il était de 1 112 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

### NOTE 27 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	1 348	2 138
Livret développement durable		
Titres d'investissement	3 327	3 083
Opérations diverses sur titres	37	895
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>4 712</b>	<b>6 116</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 947	7 196
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	264	249
Opérations diverses sur titres	229	264
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>2 440</b>	<b>7 709</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>7 152</b>	<b>13 825</b>

## NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	288	2	286	398	2	396
Sur opérations internes au crédit agricole	25 855	11 947	13 908	27 569	11 659	15 910
Sur opérations avec la clientèle	27 612	306	27 306	26 304	298	26 006
Sur opérations sur titres	0	0	0	0	0	0
Sur opérations de change	142		142	159	0	159
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	143	10	133	301	27	274
Sur prestations de services financiers (1)	69 573	7 081	62 492	70 828	6 699	64 129
Provision pour risques sur commissions	494	613	-119	463	786	-323
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>124 107</b>	<b>19 959</b>	<b>104 148</b>	<b>126 022</b>	<b>19 471</b>	<b>106 551</b>

### (1) Prestation de services financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2013	31.12.2012
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	4 427	4 977
Produits nets sur moyens de paiement	22 863	23 653
Commissions d'assurance-vie et IARD	18 072	16 800
Net des autres produits et charges de services financiers	17 130	18 699
<b>PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS</b>	<b>62 492</b>	<b>64 129</b>

## NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	868	117
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	-1	-128
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	283	402
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>1 150</b>	<b>391</b>

## NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	-24	-258
Reprises de dépréciations	148	2 305
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>124</b>	<b>2 047</b>
Plus-values de cession réalisées (1)	3 233	5 628
Moins-values de cession réalisées	-27	-804
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>3 206</b>	<b>4 824</b>
Frais d'acquisition	-21	-62
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>3 309</b>	<b>6 809</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>3 309</b>	<b>6 809</b>

(1) dont 2 357 K€ sur les fonds dédiés.

## NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	1 130	741
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	411	250
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 541</b>	<b>991</b>
Charges diverses	-759	-635
Quote part des opérations faites en commun	-746	-694
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	0	-150
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-1 505</b>	<b>-1 479</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>36</b>	<b>-488</b>

## NOTE 32 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements :	41 450	41 969
Charges sociales :	22 488	22 270
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 152	5 680
Intéressement et participation	8 262	8 119
Impôts et taxes sur rémunérations	9 559	8 883
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>81 759</b>	<b>81 241</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel		
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>81 759</b>	<b>81 241</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	6 881	6 616
Services extérieurs et autres frais administratifs	49 761	50 624
Autres frais administratifs	-820	-758
<b>Total des charges administratives</b>	<b>55 822</b>	<b>56 482</b>
Refacturation et transferts de charges administratives		
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>55 822</b>	<b>56 482</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>137 581</b>	<b>137 723</b>

### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013), la Caisse régionale Toulouse 31 a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 1 190 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

### 32.1 Effectifs moyens

(Effectif moyen du personnel en activité, au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	315	314
Non cadres	984	943
<b>TOTAL</b>	<b>1 299</b>	<b>1 257</b>

## 32.2 Rémunération des dirigeants

Durant l'exercice 2013, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 143 K€ et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 498 K€.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fond s'élevait au 31 décembre 2013 à 11,6 M€.

## NOTE 33 COÛT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>-97 085</b>	<b>-102 227</b>
Dépréciations de créances douteuses	-69 014	-54 715
Autres provisions et dépréciations	-28 071	-47 512
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>91 442</b>	<b>92 538</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	63 695	56 158
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	27 747	36 380
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>-5 643</b>	<b>-9 689</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-631	-275
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-13 928	-8 744
Décote sur prêts restructurés	-31	-47
Récupérations sur créances amorties	966	1 142
Autres pertes	0	-33
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-19 267</b>	<b>-17 646</b>

- (1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 9 930 K€. Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 3 998 K€.
- (2) Utilisées pour 1 000 K€, reprises pour 26 747 K€.
- (3) Dont 184 K€ sur les créances douteuses compromises.
- (4) Dont 9 930 K€ sur les créances douteuses compromises.

## NOTE 34 RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-874</b>	<b>-6 112</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-874	-6 112
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>196</b>	<b>4 667</b>
Sur titres d'investissement	124	141
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	72	4 526
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>-678</b>	<b>-1 446</b>
Sur titres d'investissement	124	141
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-802	-1 587
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>1</b>	<b>107</b>
Sur titres d'investissement	0	107
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>-39</b>	<b>0</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-39	
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>-38</b>	<b>107</b>
Sur titres d'investissement	0	107
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-38	0
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-716</b>	<b>-1 339</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	34	21
Moins-values de cessions	-37	-16
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>-3</b>	<b>5</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>-719</b>	<b>-1 334</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### NOTE 35    INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 exerce la quasi totalité de son activité dans la banque de proximité en France et plus particulièrement sur la région toulousaine.

### NOTE 36    AFFECTATION DU RÉSULTAT

	<i>(En Euros)</i>
<b>BENEFICE 2013</b>	<b>61 603 030,40</b>
Report à nouveau : Changement de méthode	-161 531,00
<b>BENEFICE 2013 A AFFECTER</b>	<b>61 441 499,40</b>
Dividendes nets aux CCI (4,01 € net par titre)	5 757 337,45
Dividendes nets aux CCA (4,01 € net par titre)	4 673 795,35
Intérêts aux parts sociales (Taux de 2,40 % net)	767 846,78
<b>RESULTAT CONSERVE</b>	<b>50 242 519,82</b>
Affectation aux réserves :	
Réserve Légale	37 681 889,86
Autres réserves	12 560 629,96

### NOTE 37    PUBLICATION DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

En milliers d'euros H.T.	ERNST & YOUNG	%	SYGNATURES	%
<b>Audit :</b>				
- Commissariat aux comptes portant sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013.	95,0	60	63,0	40
<b>total</b>	95,0		63,0	

**NOTE 38 PUBLICITÉ DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE**

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à l'adresse suivante : 6, Place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse Cedex 6.

**NOTE 39 RÉSULTATS FINANCIERS DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INFORMATIONS	31.12.09	31.12.10	31.12.11	31.12.12	31.12.13
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b> (en milliers d'euros)					
Capital social	74 594	74 348	74 029	73 614	73 614
<b>2. Résultat global des opérations effectives</b> (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (1)	241 987	255 035	255 267	263 765	265 325
Résultat d'exploitation avant impôts, amortissements et provisions (1) (2)	125 606	132 944	125 253	126 042	127 744
Charge fiscale	26 399	31 938	27 634	40 506	38 965
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	53 021	55 151	58 721	60 110	61 603
Intérêts aux parts sociales	1 216	1 072	1 104	864	768
Dividendes des CCI et CCA	9 079	9 424	9 983	10 171	10 431
<b>3. Résultat des opérations réduit à 100 € de capital</b> (en euros)					
Résultat d'exploitation après impôts mais avant amortissements et provisions	133,00	135,86	131,86	116,19	120,60
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	71,08	74,18	79,32	81,66	83,68
Intérêts en % versés à chaque part social (hors avoir fiscal)	3,80	3,35	3,45	2,70	2,40
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement (hors avoir fiscal)	3,41	3,56	3,80	3,91	4,01
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	3,41	3,56	3,80	3,91	4,01
<b>4. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	1 185	1 201	1 249	1 257	1 299
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	42 844	43 264	47 110	49 819	50 455
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice (en milliers d'euros)	20 100	20 800	22 075	22 270	22 488

(1) Après retraitement des provisions, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses.

(2) Résultat brut d'exploitation avant amortissements.

(3) Y compris les contrats à durées déterminées.

**SYGNATURES S.A.**

8, chemin de la Terrasse  
B.P. 45122  
31512 Toulouse Cedex 5  
S.A. au capital de € 324.365,57

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

**ERNST & YOUNG Audit**

1, place Alphonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 06  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2013

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé dans les notes 2 et 2.13 de l'annexe concernant la recommandation ANC 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### **Estimations comptables**

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.13 et 17 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toulouse, le 4 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Laure Mulin

Frank Astoux

## **SYGNATURES**

8 Chemin de la terrasse  
BP 45122  
31512 Toulouse Cedex 5  
SA au capital de 324 365,57€

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

## **ERNST & YOUNG AUDIT**

1 place Alfonse Jourdain  
BP 98536  
31685 Toulouse Cedex 6  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

# Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2013

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 36 de vos statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale et visée au premier alinéa de l'article 25 de vos statuts.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous avons été informés que l'exécution des conventions de prestations de services administratifs suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les facturations émises par la Caisse régionale au titre de ces prestations s'élèvent pour l'exercice 2013 à :

FILIALES	Facturation 2013 Montant en € (H.T.)
Compagnie Pyrénéenne	1 434,12
Midi Toulousain Immobilier (M.T.I.)	12 799,43
S.C.I. Jules Guesde	5 707,08

Toulouse, le 4 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES

ERNST & YOUNG Audit

Laure MULIN

Frank ASTOUX

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,  
Société de courtage d'assurance immatriculée au  
Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 951

Siège Social : 6 Place Jeanne d'Arc – BP 40535 - 31005 TOULOUSE CEDEX 6  
776 916 207 RCS TOULOUSE  
Exercice : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Toulouse 31 en date du 31 janvier 2014 et soumis à l'approbation de  
l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 Mars 2014**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>171</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	171
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE .....	171
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	173
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>177</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	177
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES....	178
BILAN ACTIF .....	181
BILAN PASSIF .....	182
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	183
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	184
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>186</b>
1.    PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....	186
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	186
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i> .....	189
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	189
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)</i> .....	209
2.    INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE .....	211
2.1 <i>Événements significatifs de la période</i> .....	212
2.2 <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice</i> .....	212
2.3 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i> .....	212
2.4 <i>Participations non consolidées</i> .....	212
3.    GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	212
3.1. <i>Risque de crédit</i> .....	213
3.2. <i>Risque de marché</i> .....	218
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	222
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i> .....	224
3.5. <i>Risques opérationnels</i> .....	225
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	225
4.    NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	226
4.1. <i>Produits et charges d'intérêts</i> .....	226
4.2. <i>Commissions nettes</i> .....	227
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	227
4.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	229
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i> .....	229
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i> .....	229
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	230
4.8. <i>Coût du risque</i> .....	230
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	231
4.10. <i>Impôts</i> .....	231
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	233
5.    INFORMATIONS SECTORIELLES .....	234
6.    NOTES RELATIVES AU BILAN .....	234
6.1. <i>Caisse, banques centrales</i> .....	234
6.2. <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	234
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i> .....	236
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	236
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	237
6.6. <i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i> .....	238
6.7. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i> .....	239
6.8. <i>Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance</i> .....	240
6.9. <i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	242

6.10.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i> .....	242
6.11.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i> .....	243
6.12.	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i> .....	243
6.13.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....	245
6.14.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	245
6.15.	<i>Immeubles de placement</i> .....	247
6.16.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	248
6.17.	<i>Provisions</i> .....	249
6.18.	<i>Capitaux propres</i> .....	251
6.19.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	253
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	255
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	255
7.2.	<i>Effectif fin de période</i> .....	256
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	256
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	257
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	258
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	259
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	260
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	262
9.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	263
9.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	266
10.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	270
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013.....	270

## **Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

### **CADRE GENERAL**

#### ***Présentation juridique de l'entité***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé au 6, place Jeanne d'Arc, 31005 Toulouse et elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 776 916 207, code NAF 6419 Z.

La cotation des certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'effectue sur Eurolist Paris.

#### ***Organigramme simplifié du Crédit Agricole***

##### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

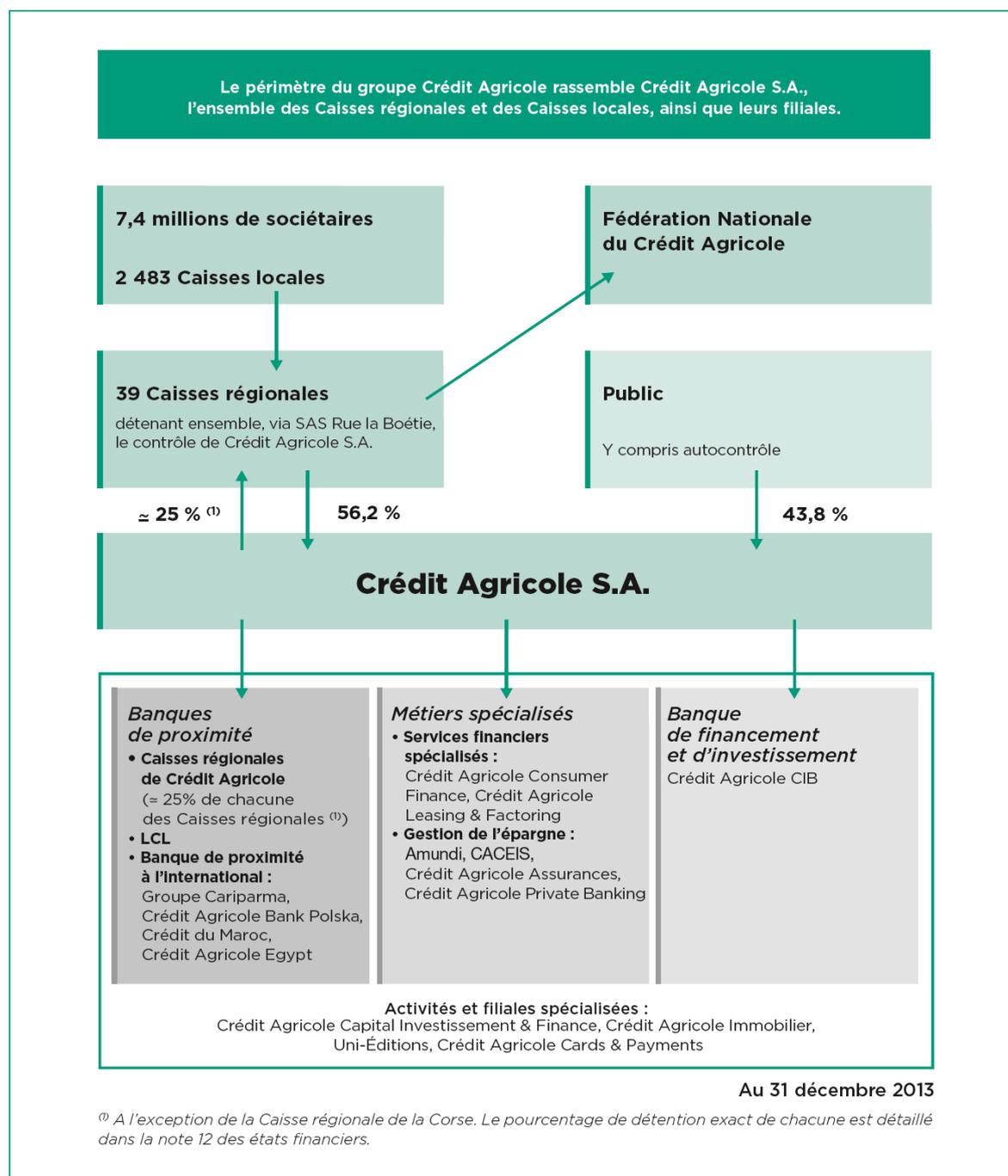
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



## **Relations internes au Crédit agricole**

### **➤ Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent

désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1<sup>er</sup> mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

### ➤ Informations relatives aux parties liées

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 11, aux dirigeants dont la rémunération est précisée au paragraphe 7.6, et autres entités du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les Caisses Locales ont perçu principalement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

- 0,9 millions d'euros au titre des revenus des parts sociales,
- 2,5 millions d'euros au titre des intérêts des comptes courants bloqués,
- 0,7 millions d'euros au titre des commissions d'octroi de crédit.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	4.1	315 721	331 241
Intérêts et charges assimilées	4.1	-155 436	-177 876
Commissions (produits)	4.2	124 107	125 260
Commissions (charges)	4.2	-19 351	-18 394
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 218	4 610
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	3 186	-13 688
Produits des autres activités	4.5	2 115	2 134
Charges des autres activités	4.5	-1 604	-1 972
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>269 956</b>	<b>251 315</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-138 232	-136 863
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 076	-5 585
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>125 648</b>	<b>108 867</b>
Coût du risque	4.8	-17 311	-17 732
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>108 337</b>	<b>91 135</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	3	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>108 340</b>	<b>91 140</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-39 569	-38 353
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>68 771</b>	<b>52 787</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		1	
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>68 770</b>	<b>52 787</b>
Résultat de base par action (en euros) *	6.20		
Résultat dilué par action (en euros) *	6.20		

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Résultat net</b>		<b>68 771</b>	<b>52 787</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		376	-1411
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence</b>		<b>376</b>	<b>-1411</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence</b>			
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence</b>		<b>-129</b>	<b>509</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>		<b>247</b>	<b>-902</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)		-7989	16024
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		293	-66
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence</b>		<b>-7696</b>	<b>15958</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence</b>			
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence</b>		<b>1527</b>	<b>-823</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence</b>			
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>		<b>-6169</b>	<b>15135</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.11</b>	<b>-5922</b>	<b>14233</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>62849</b>	<b>67020</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle		<b>1</b>	<b>1</b>
Dont part du Groupe		<b>62848</b>	<b>67019</b>

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale de Toulouse 31 ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 6 807 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.
- Reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 7 716 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé 2012 de -14 523 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater.

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	68002	48134
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	8 511	8 628
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	34 454	44 948
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	700 330	664 110
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	804 197	792 447
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	6 775 288	6 693 283
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		108 987	166 066
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	216 111	141 802
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	48 580	41 451
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	189 349	161 699
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15		
Participation aux bénéfices différée	6.18		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.16	2 986	3 085
Immobilisations corporelles	6.17	41 904	41 743
Immobilisations incorporelles	6.17	3 762	3 907
Écarts d'acquisition	2.6		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>9 002 461</b>	<b>8 811 303</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	2 516	4 725
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	136 490	197 583
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	4 197 468	4 011 463
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	3 225 496	2 876 602
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	138 448	442 867
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		28 444	39 813
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	0	9 362
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	135 074	143 152
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.18		
Provisions	6.19	44 918	41 463
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	15 181	25 255
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>7 924 035</b>	<b>7 792 285</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 078 426</b>	<b>1 019 018</b>
Capitaux propres - part du Groupe		1 078 282	1 018 878
Capital et réserves liées		296 686	287 520
Réserves consolidées		704 336	664 159
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		8 490	14 412
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		68 770	52 787
Participations ne donnant pas le contrôle		144	140
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>9 002 461</b>	<b>8 811 303</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
<i>(en milliers d'euros)</i>													
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2012</b>	150 415	127 384	-3 853	677 104	-453	633		963 686	148			148	963 834
Augmentation de capital	2 069		-912	1 157				1 157				0	1 157
Variation des titres auto détenus			62	62				62				0	62
Dividendes versés en 2012		-13 046		-13 046				-13 046				0	-13 046
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0				0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0	-8			-8	-8
Mouvements liés aux stock options				0				0				0	0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	2 069	-13 046	-850	-11 827	0	0	0	-11 827	-8	0	0	-8	-11 835
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				0	15 134	-902		14 232				0	14 232
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0				0	0
Résultat au 31/12/2012				0			52 787	52 787				0	52 787
Autres variations				0			0	0				0	0
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	152 484	114 338	-4 703	665 277	14 681	-269	52 787	1 018 878	140	0	0	140	1 019 018
Affectation du résultat 2012				52 787			-52 787					0	0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2013</b>	152 484	114 338	-4 703	718 064	14 681	-269	0	1 018 878	140	0	0	140	1 019 018
Augmentation de capital	8 939			8 939				8 939				0	8 939
Variation des titres auto détenus			143	143				143				0	143
Dividendes versés en 2013		-12 645	229	-12 416				-12 416				0	-12 416
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0				0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0	3			3	3
Mouvements liés aux stock options				0			0	0				0	0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	8 939	-12 645	372	-3 334	0	0	0	-3 334	3	0	0	3	-3 331
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				0	-6 169	247		-5 922				0	-5 922
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0				0	0
Résultat au 31/12/2013				0			68 770	68 770	1			1	68 771
Autres variations (2)		-110		-110				-110				0	-110
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013</b>	161 423	101 583	-4 331	714 620	8 512	-22	68 770	1 078 282	144	0	0	144	1 078 426

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation d'un montant de - 106 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>108 340</b>	<b>91 140</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 076	5 585
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	23 282	35 469
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	35	-5
Résultat net des activités de financement	1 112	1 114
Autres mouvements	-5 522	12 323
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>24 983</b>	<b>54 486</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	137 210	-36 390
Flux liés aux opérations avec la clientèle	243 617	-238 710
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-414 826	207 125
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-35 748	10 268
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0
Impôts versés	-53 974	-26 276
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-123 721</b>	<b>-83 983</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>9 602</b>	<b>61 643</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>	<b>-3 035</b>	<b>-2 095</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-6 100</b>	<b>-6 502</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-9 135</b>	<b>-8 597</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>-2 869</b>	<b>-30 145</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (2)</b>	<b>-11 186</b>	<b>-1 113</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>-14 055</b>	<b>-31 258</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-13 588</b>	<b>21 788</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>106 726</b>	<b>85 347</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	48 111	75 974
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	58 615	9 373
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>93 138</b>	<b>106 726</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	67 994	48 111
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	25 144	58 615
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-13 588</b>	<b>21 379</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et Banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale a participé à l'augmentation de capital de SACAM Immobilier à hauteur de 2 806K€ et à celle de C2MS à hauteur de 537K€ ;

(2) Le flux de trésorerie comprend le remboursement d'un Titre Subordonné Radian pour 10M€.

## **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

### **1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.***

#### **1.1. Normes applicables et comparabilité**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'application de ces nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).

- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable ultérieurement dans le Groupe</b>
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n°313/2013)05	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

La Caisse régionale n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

## **1.2. Format de présentation des états financiers**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

## **1.3. Principes et méthodes comptables**

### **➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

#### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une

période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

#### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
  - Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Aucun reclassement n'a été réalisé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 en application de la norme IAS 39.

### ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse31 a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse31 détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Toulouse31 a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il

existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- le secteur de l'aéronautique ;
- le secteur des marchands de biens ;
- le secteur Café Hôtel Restaurant ;
- le secteur de la Construction
- le secteur du Transport
- le secteur de l'Automobile
- le secteur des Agences Immobilières.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

#### Titres au passif

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

#### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.17.

#### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont

enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13 .

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

## ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.17.

## ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), **La Caisse** régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

## ➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

## ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de ... et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## ✓ **Consolidation des entités ad hoc [si concerné]**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a délégué ses pouvoirs de décision ;
- La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

## ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

### ➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

## **2. Informations significatives de l'exercice**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

## 2.1 Événements significatifs de la période

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a basculé en octobre 2013 sur le nouveau système d'information du groupe Crédit Agricole.

En 2013, la Caisse régionale a fait l'objet d'un contrôle fiscal.

## 2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas réalisé ce type d'opération au cours de l'exercice 2013.

## 2.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient au 31 décembre 2013 trois fonds dédiés :

- Force Toulouse Diversifié, consolidé depuis 2004 ;
- Ozenne Institutionnel, consolidé depuis 2004 ;
- Toulouse 31 Court Terme, consolidé depuis 2010.

## 2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2013		31/12/2012	
	Montant au bilan	% de détention	Montant au bilan	% de détention
SAS RUE LA BOETIE (1)	272 420	1,52%	257 898	1,52%
GRAND SUD OUEST CAPITAL	21 979	34,63%	29 947	34,63%
SACAM DEVELOPPEMENT	11 347	1,55%	11 830	1,55%
MIDI TOULOUSAIN IMMOBILIER	9 786	100,00%	9 786	100,00%
SACAM INTERNATIONAL (1)	15 144	1,68%	9 389	1,68%
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	2 000	100,00%	2 000	99,99%
<b>Total</b>	<b>332 676</b>		<b>320 850</b>	

## 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est assurée par la Direction Finances & Bancaires et par le Département Contrôle Permanent qui sont rattachés au Directeur Général et qui ont pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

### 3.1. Risque de crédit

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### **Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	8 511	8 628
Instrument dérivé de couverture	34 454	44 948
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	343 368	309 848
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	15 431	2 364
Prêts et créances sur la clientèle	6 793 010	6 693 283
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	216 111	141 802
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>7 410 885</b>	<b>7 200 873</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	720 049	882 744
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	253 705	225 645
Provisions - Engagements par signature	- 10 003	- 11 222
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>963 751</b>	<b>1 097 167</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>8 374 636</b>	<b>8 298 040</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	791 375	790 083
Prêts et créances sur la clientèle		
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	130 935	
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	241 969	234 147

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

## Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	280	39	7		273
Banques centrales					
Etablissements de crédit	543 612				543 612
Institutions non établissements de crédit	851 767	2 227	1 219		850 548
Grandes entreprises	1 005 420	52 665	43 213	47 307	914 900
Clientèle de détail	5 438 991	170 264	137 231	31 608	5 270 152
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>7 840 070</b>	<b>225 195</b>	<b>181 670</b>	<b>78 915</b>	<b>7 579 485</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9,1 M€

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4 758	121	121		4 637
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	538 998				538 998
Institutions non établissements de crédit	692 951	1 429	1 297		691 654
Grandes entreprises	1 217 248	62 884	57 567	49 863	1 109 818
Clientèle de détail	5 285 224	152 915	117 601	27 000	5 140 623
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>7 739 179</b>	<b>217 349</b>	<b>176 586</b>	<b>76 863</b>	<b>7 485 730</b>

\* Dont encours clientèle restructurés pour 18 M€ (incluant les encours dépréciés)

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	2 800	5 305
Institutions non établissements de crédit	110 111	229 662
Grandes entreprises	265 833	323 601
Clientèle de détail	341 305	324 176
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>720 049</b>	<b>882 744</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		321
Institutions non établissements de crédit	54 296	2 063
Grandes entreprises	182 078	201 790
Clientèle de détail	11 296	9 607
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>247 670</b>	<b>213 781</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales	30 060	4 390
Institutions non établissements de crédit	47 687	23 374
Grandes entreprises	1 222 149	841 953
Clientèle de détail	1 925 600	2 006 885
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>3 225 496</b>	<b>2 876 602</b>

### **Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit**

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 814 694	224 721	181 283	78 915	7 554 496
Autres pays de l'UE	15 802	178	148		15 654
Autres pays d'Europe	940				940
Amérique du Nord	1 662				1 662
Amériques Centrale et du Sud	59				59
Afrique et Moyen Orient	5 011	139	82		4 929
Asie et Océanie (hors Japon)	1 902	157	157		1 745
Japon					0
Organismes supranationaux					0
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>7 840 070</b>	<b>225 195</b>	<b>181 670</b>	<b>78 915</b>	<b>7 579 485</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9,1 M€

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	7 708 981	216 894	176 385	76 863	7 455 733
Autres pays de l'UE	15 026	319	132		14 894
Autres pays d'Europe	2 411				2 411
Amérique du Nord	6 275				6 275
Amériques Centrale et du Sud	184				184
Afrique et Moyen Orient	4 593	134	68		4 525
Asie et Océanie (hors Japon)	1				1
Japon	1 707				1 707
Organismes supranationaux					0
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>7 739 178</b>	<b>217 347</b>	<b>176 585</b>	<b>76 863</b>	<b>7 485 730</b>

\* Dont encours clientèle restructurés pour 18 M€ (incluant les encours dépréciés)

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	719 414	881 867
Autres pays de l'UE	323	462
Autres pays d'Europe	27	110
Amérique du Nord	90	102
Amériques Centrale et du Sud	28	8
Afrique et Moyen Orient	146	122
Asie et Océanie (hors Japon)	19	71
Japon	3	2
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>720 050</b>	<b>882 744</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	247 617	213 411
Autres pays de l'UE	36	36
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	16	336
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>247 669</b>	<b>213 783</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
France (y compris DOM-TOM)	3 205 306	2 854 907
Autres pays de l'UE	7 876	8 800
Autres pays d'Europe	793	901
Amérique du Nord	1 584	1 384
Amériques Centrale et du Sud	828	555
Afrique et Moyen Orient	7 766	8 655
Asie et Océanie (hors Japon)	1 260	1 298
Japon	83	102
Organismes supra-nationaux		
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>3 225 496</b>	<b>2 876 602</b>

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2013						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						267758	-13855
Instruments de dette	0	0	0	0	0	6	-1002
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	6	-1002
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	99330	4470	953	0	104753	43525	-260585
Administrations centrales	234				234	32	-7
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit	1545				1545	1008	-1219
Grandes entreprises	20092	2820	627		23539	9452	-90520
Clientèle de détail	77459	1650	326	0	79435	33033	-168839
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>99330</b>	<b>4470</b>	<b>953</b>	<b>0</b>	<b>104753</b>	<b>311289</b>	<b>-275442</b>

	31/12/2012						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						268586	-13255
Instruments de dette	0	0	0	0	0	4367	-3591
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	4367	-3591
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	72375	1632	0	1	74008	40763	-253449
Administrations centrales	1842				1842	0	-121
Banques centrales							
Etablissements de crédit	1683	337			2020	132	-1297
Institutions non établissements de crédit	23771	108		1	23880	5317	-107430
Grandes entreprises	45079	1187			46266	35314	-144601
Clientèle de détail							
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>72375</b>	<b>1632</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>74008</b>	<b>313716</b>	<b>-270295</b>

### 3.2. Risque de marché

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	4	13 346	21 104	34 454	44 948
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				4	13 346	21 104	34 454	44 948
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	4	13 346	21 104	34 454	44 948
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	0	0	0	4	13 346	21 104	34 454	44 948

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	3 318	48 817	84 355	136 490	197 583
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 318	48 120	84 355	135 793	196 678
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					697		697	905
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	3 318	48 817	84 355	136 490	197 583
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	0	0	0	3 318	48 817	84 355	136 490	197 583

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	1 664	38	812	2 520	4 478
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 664	38	812	2 520	4 478
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	119	5 616	256	5 991	3 692
. Dérivés sur actions & indices boursiers					2 686	256	2 942	3 335
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				119	2 930		3 049	357
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 783	5 654	1 068	8 511	8 170
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	0	0	0	1 783	5 654	1 068	8 511	8 170

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	1 447	0	812	2 259	4 270
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 447		812	2 259	4 270
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	12	245	0	257	455
. Dérivés sur actions & indices boursiers					245		245	226
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				12			12	229
<b>Sous total</b>	0	0	0	1 459	245	812	2 516	4 725
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	0	0	0	1 459	245	812	2 516	4 725

**Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	2 663 705	2 504 268
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 598 728	2 423 665
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	64 977	80 603
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	86 892	67 534
. Opérations fermes de change		
. Options de change	86 892	67 534
<b>Autres instruments :</b>	10 134	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres	10 134	
<b>Sous total</b>	2 760 731	2 571 802
. Opérations de change à terme	44 302	15 628
<b>Total Notionnels</b>	2 805 033	2 587 430

## Risque de change

### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 993 239	8 993 483	8 801 417	8 801 585
Autres devises de l'UE	72	72		
USD	8 581	8 337	9 134	8 971
JPY			674	669
Autres devises	569	569	78	78
<b>Total bilan</b>	<b>9 002 461</b>	<b>9 002 461</b>	<b>8 811 303</b>	<b>8 811 303</b>

### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	15 003	0	0	25 004	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total (1)</b>	<b>0</b>	<b>15 003</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 004</b>	<b>0</b>

(1) Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	109 747	136 201	315 293	242 428	528	804 197
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	616 866	619 812	2 060 447	3 731 212	7 536	7 035 873
<b>Total</b>	<b>726 613</b>	<b>756 013</b>	<b>2 375 740</b>	<b>3 973 640</b>	<b>8 064</b>	<b>7 840 070</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-260 585</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>7 579 485</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	83 781	8 024	516 468	184 174		792 447
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	523 310	661 199	2 048 751	3 713 472		6 946 732
<b>Total</b>	<b>607 091</b>	<b>669 223</b>	<b>2 565 219</b>	<b>3 897 646</b>	<b>0</b>	<b>7 739 179</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-253 449</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>7 485 730</b>

#### **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	898 147	1 137 633	1 116 126	1 045 562		4 197 468
Dettes envers la clientèle	1 987 850	120 886	911 355	205 405		3 225 496
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>2 885 997</b>	<b>1 258 519</b>	<b>2 027 481</b>	<b>1 250 967</b>	<b>0</b>	<b>7 422 964</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	736 509	1 101 960	1 118 502	1 054 490		4 011 461
Dettes envers la clientèle	1 859 797	61 347	730 967	224 493		2 876 604
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>2 596 306</b>	<b>1 163 307</b>	<b>1 849 469</b>	<b>1 278 983</b>	<b>0</b>	<b>6 888 065</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	66 944	55 504	15 800	200		138 448
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>66 944</b>	<b>55 504</b>	<b>15 800</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>138 448</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 003	178				15 181
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>15 003</b>	<b>178</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 181</b>

	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse						0
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	179 462	246 385	17 020			442 867
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>179 462</b>	<b>246 385</b>	<b>17 020</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>442 867</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée		251	15 001	10 003		25 255
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>251</b>	<b>15 001</b>	<b>10 003</b>	<b>0</b>	<b>25 255</b>

### 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

#### Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	34 454	135 793	2 525 707	44 948	196 677	2 362 579
Taux d'intérêt	34 454	135 793	2 461 218	44 948	196 677	2 287 727
Capitaux propres						
Change			64 489			74 852
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	0	697	119 661	0	905	80 603
Taux d'intérêt		697	64 977		905	80 603
Capitaux propres						
Change			44 550			
Crédit						
Matières premières						
Autres			10 134			
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>34 454</b>	<b>136 490</b>	<b>2 645 368</b>	<b>44 948</b>	<b>197 582</b>	<b>2 443 182</b>

### 3.5. Risques opérationnels

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base (Tier 1)	851 366	784 496
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)		
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>851 366</b>	<b>784 496</b>

En application de la réglementation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2013 comme en 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a répondu aux exigences réglementaires.

#### 4. Notes relatives au compte de résultat

##### 4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 337	5 805
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 563	31 727
Sur opérations avec la clientèle	254 725	259 491
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	4 214	5 039
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 327	3 063
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	16 555	26 116
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>315 721</b>	<b>331 241</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 144	-4 997
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-53 782	-74 982
Sur opérations avec la clientèle	-39 456	-37 518
Sur dettes représentées par un titre	-1 826	-2 925
Sur dettes subordonnées	-1 112	-1 114
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-54 935	-55 626
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	-181	-714
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-155 436</b>	<b>-177 876</b>

(1) dont 9 998 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 10 488 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) dont 4 548 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 3 993 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

## 4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	288	-2	286	398	-2	396
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 855	-11 255	14 600	27 569	-10 808	16 761
Sur opérations avec la clientèle	28 106	-919	27 187	26 766	-772	25 994
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	142		142	159		159
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	143	-10	133	301	-27	274
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	67 771	-7 081	60 690	67 843	-6 699	61 144
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 802	-84	1 718	2 224	-86	2 138
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>124 107</b>	<b>-19 351</b>	<b>104 756</b>	<b>125 260</b>	<b>-18 394</b>	<b>106 866</b>

## 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	990	4 303
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-22	15
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	284	402
Résultat de la comptabilité de couverture	-34	-110
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 218</b>	<b>4 610</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>23999</b>	<b>24033</b>	<b>-34</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9021	15012	-5991
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	14978	9021	5957
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>194564</b>	<b>194564</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	149429	195139	-45710
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	45135	-575	45710
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>218563</b>	<b>218597</b>	<b>-34</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>27423</b>	<b>27533</b>	<b>-110</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	14 689	12 843	1 846
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	12 734	14 690	-1 956
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>229034</b>	<b>229034</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	200 036	152 370	47 666
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	28 998	76 664	-47 666
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>256457</b>	<b>256567</b>	<b>-110</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	360	5 559
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente* (1)	3 470	-6 767
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (2)	-644	-12 587
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		107
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>3 186</b>	<b>-13 688</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) dont 2 357 milliers d'euros sur nos fonds dédiés (externalisation de résultat).

(2) dont 555 milliers d'euros de dépréciation supplémentaire sur Sacam International.

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-119	-111
Autres produits (charges) nets	630	273
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>511</b>	<b>162</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	-81 758	-79 829
Impôts et taxes	-6 923	-6 675
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-49 551	-50 359
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-138 232</b>	<b>-136 863</b>

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2013			2012
	Cabinet ERNST&YOUNG	Cabinet SYGNATURES	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	110	63	173	170
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				
<b>Total Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>110</b>	<b>63</b>	<b>173</b>	<b>170</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-6 076</b>	<b>-5 585</b>
- immobilisations corporelles	-5 800	-5 472
- immobilisations incorporelles	-276	-113
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-6 076</b>	<b>-5 585</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-97 085</b>	<b>-101 922</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-2	-1 089
Prêts et créances	-92 000	-91 389
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		-4
Engagements par signature	-4 132	-5 609
Risques et charges	-951	-3 831
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>79 424</b>	<b>83 402</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	2 589	163
Prêts et créances	71 203	79 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	12	4
Engagements par signature	5 295	2 732
Risques et charges	325	703
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-17 661</b>	<b>-18 520</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	47	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-580	-230
Récupérations sur prêts et créances amortis	966	1 142
Décotes sur crédits restructurés	-31	-47
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-52	-77
<b>Coût du risque</b>	<b>-17 311</b>	<b>-17 732</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Plus-values de cession	34	21
Moins-values de cession	-31	-16
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>3</b>	<b>5</b>

#### 4.10. Impôts

##### Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	-39 311	-39 724
Charge d'impôt différé	-258	1 371
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-39 569</b>	<b>-38 353</b>

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	108 340	38%	41 169
Effet des différences permanentes			- 711
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			639
Effet de l'imposition à taux réduit			- 570
Effet des autres éléments			- 958
Taux et charge effectifs d'impôt		36,52%	<b>39 569</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	90 876	36,10%	32 806
Effet des différences permanentes			-1 064
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-51
Effet de l'imposition à taux réduit			-309
Effet des autres éléments			6 971
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>42,20%</b>	<b>38 353</b>

## 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-7 989	16 024
Ecart de réévaluation de la période	-4 525	-3 280
Transfert en résultat	-3 464	19 196
Autres reclassifications		108
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	293	-66
Ecart de réévaluation de la période	260	-173
Transferts en résultat		
Autres reclassifications	33	107
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	1 527	-823
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>-6 169</b>	<b>15 135</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	376	-1 411
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	-129	509
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat</b>	<b>247</b>	<b>-902</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-5 922</b>	<b>14 233</b>
Dont part Groupe	-5922	14232
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	1

« Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente » / « Transfert en résultat » :

dont 7,7M€ de pertes latentes relatives aux titres SAS Rue La Boétie transférées en résultat en 2012 alors qu'en 2013 il n'y a pas eu de transfert.

## Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2012				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	17 844	-2 660	15 184	15 183	-7 989	1 629	-6 360	-6 360	9 855	-1 031	8 824	8 823
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-767	265	-502	-502	293	-102	191	191	-474	163	-311	-311
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	17 077	-2 395	14 682	14 681	-7 696	1 527	-6 169	-6 169	9 381	-868	8 513	8 512
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>17 077</b>	<b>-2 395</b>	<b>14 682</b>	<b>14 681</b>	<b>-7 696</b>	<b>1 527</b>	<b>-6 169</b>	<b>-6 169</b>	<b>9 381</b>	<b>-868</b>	<b>8 513</b>	<b>8 512</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-446	177	-269	-269	376	-129	247	247	-70	48	-22	-22
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-446	177	-269	-269	376	-129	247	247	-70	48	-22	-22
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat</b>	<b>-446</b>	<b>177</b>	<b>-269</b>	<b>-269</b>	<b>376</b>	<b>-129</b>	<b>247</b>	<b>247</b>	<b>-70</b>	<b>48</b>	<b>-22</b>	<b>-22</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>16 631</b>	<b>-2 218</b>	<b>14 413</b>	<b>14 412</b>	<b>-7 320</b>	<b>1 398</b>	<b>-5 922</b>	<b>-5 922</b>	<b>9 311</b>	<b>-820</b>	<b>8 491</b>	<b>8 490</b>

## 5. Informations sectorielles

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 réalise l'intégralité de son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ».

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	39 698		37 160	
Banques centrales	28 304		10 974	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>68 002</b>	<b>0</b>	<b>48 134</b>	<b>0</b>

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8511	8628
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 511</b>	<b>8 628</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>		

### **Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	458
- Effets publics et valeurs assimilées		458
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	8511	8 170
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 511</b>	<b>8 628</b>

### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 de détient pas ce type d'actifs au 31/12/2013.

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2516	4725
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 516</b>	<b>4 725</b>

### **Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	2 516	4 725
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 516</b>	<b>4 725</b>

### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 de détient pas ce type de passifs au 31/12/2013.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

### 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

### 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	49 786		390	26 765	218	5
Obligations et autres titres à revenu fixe	293 582	3 214	1 260	283 083	7 005	777
Actions et autres titres à revenu variable	27 474	1 179	108	23 704	930	248
Titres de participation non consolidés (2)	329 488	7 794	570	330 558	11 096	383
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>700 330</b>	<b>12 187</b>	<b>2 328</b>	<b>664 110</b>	<b>19 249</b>	<b>1 413</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>700 330</b>	<b>12 187</b>	<b>2 328</b>	<b>664 110</b>	<b>19 249</b>	<b>1 413</b>
Impôts		-1 489	-460		-2 882	-246
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)</b>		<b>10 698</b>	<b>1 868</b>		<b>16 367</b>	<b>1 167</b>

(1) dont - 14,86 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) «Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 257 898 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et pour le même montant au 31 décembre 2012.»

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	11 649	1 154
dont comptes ordinaires débiteurs sains	6 649	154
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 173	1 210
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>12 822</b>	<b>2 364</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>12 822</b>	<b>2 364</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	21 862	58 734
Comptes et avances à terme	749 006	710 843
Prêts subordonnés	20 507	20 506
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Valeur brute</b>	<b>791 375</b>	<b>790 083</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>791 375</b>	<b>790 083</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>804 197</b>	<b>792 447</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	24 913	28 821
Autres concours à la clientèle	6 939 300	6 846 492
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	7 536	7 536
Titres non cotés sur un marché actif	1 726	1 726
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	22 437	23 171
Comptes ordinaires débiteurs	39 961	38 986
<b>Valeur brute</b>	<b>7 035 873</b>	<b>6 946 732</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>260 585</b>	<b>253 449</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>6 775 288</b>	<b>6 693 283</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des opérations de location financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur-au bilan</b>	<b>6 775 288</b>	<b>6 693 283</b>

## **6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue**

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a procédé à aucun transfert d'actif dans le cadre de l'amendement IFRS 7.

## 6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							0
<b>Créances sur la clientèle</b>	253 449		100 310	-93 174			260 585
dont dépréciations collectives et sectorielles	76 863		22 987	-20 935			78 915
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							0
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	16 846		644	-2 633			14 857
<b>Autres actifs financiers</b>	488			-192			296
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>270 783</b>	<b>0</b>	<b>100 954</b>	<b>-95 999</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>275 738</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							0
<b>Créances sur la clientèle</b>	251 708		100 242	-98 501			253 449
dont dépréciations collectives	46 293		8 756	-16 995			38 054
dont dépréciations sectorielles	24 888		29 310	-15 388			38 810
<b>Opérations de location financement</b>	0						0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	0						0
<b>Actifs disponibles à la vente (1)</b>	3 333		13 676	-163			16 846
<b>Autres actifs financiers</b>	488		4	-4			488
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>255 529</b>	<b>0</b>	<b>113 922</b>	<b>-98 668</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>270 783</b>

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice 2012 pour un montant de 6 807 milliers d'euros.

## **6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance**

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur certains pays européens est présentée ci-après :

### **Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie l'Espagne, Chypre et la Hongrie**

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'est pas exposé au risque souverain de la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et l'Irlande.

## Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

### Activité bancaire – Risque de crédit

	31/12/2013				31/12/2012	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>	<b>91</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>96</b>
Banque						
Clientèle de détail	91				91	96
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Irlande</b>	<b>317</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>317</b>	<b>346</b>
Banque						
Clientèle de détail	317				317	346
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Italie</b>	<b>263</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>263</b>	<b>273</b>
Banque						
Clientèle de détail	263				263	273
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Espagne</b>	<b>6779</b>	<b>137</b>	<b>98</b>	<b>1,45%</b>	<b>6681</b>	<b>6742</b>
Banque						
Clientèle de détail	6779	137	98	1,45%	6681	6742
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Portugal</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Banque						
Clientèle de détail	3				3	4
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Hongrie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit</b>	<b>7453</b>	<b>137</b>	<b>98</b>	<b>1,45%</b>	<b>7355</b>	<b>7461</b>

## 6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	4 530	1 475
dont comptes ordinaires créditeurs	3 357	268
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>4 530</b>	<b>1 475</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires créditeurs		0
Comptes et avances à terme	4 192 937	4 009 988
<b>Total</b>	<b>4 192 937</b>	<b>4 009 988</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 197 468</b>	<b>4 011 463</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	1 850 594	1 767 892
Comptes d'épargne à régime spécial	29 839	28 772
Autres dettes envers la clientèle	1 345 063	1 079 938
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 225 496</b>	<b>2 876 602</b>

## 6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	127 745	67 495
Obligations et autres titres à revenu fixe	88 366	74 307
<b>Total</b>	<b>216 111</b>	<b>141 802</b>
Dépréciations		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>216 111</b>	<b>141 802</b>

## 6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	138 448	442 867
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>138 448</b>	<b>442 867</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	15 181	25 255
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 181</b>	<b>25 255</b>

## 6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

### Compensation – Actifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	40 023		40 023	34 713		5 310
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>40 023</b>	<b>0</b>	<b>40 023</b>	<b>34 713</b>	<b>0</b>	<b>5 310</b>

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	49 426		49 426	47 114		2 312
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation</b>	<b>49 426</b>	<b>0</b>	<b>49 426</b>	<b>47 114</b>	<b>0</b>	<b>2 312</b>

## Compensation – Passifs financiers

31/12/2013		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>		(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	138 761		138 761	34 713		104 048
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	138 761	0	138 761	34 713	0	104 048

31/12/2012		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>		(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	201 853		201 853	47 114		154 739
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation</b>	201 853	0	201 853	47 114	0	154 739

### 6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	7 009	100
Impôts différés	41 571	41 351
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>48 580</b>	<b>41 451</b>
Impôts courants	0	8 039
Impôts différés	0	1 323
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>0</b>	<b>9 362</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>42 607</b>	<b>0</b>	<b>41 025</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	1 167		1 425	
Provisions pour risques et charges non déductibles	34 941		33 662	
Autres différences temporaires	6 499		5 938	
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>1 123</b>	<b>1 205</b>	<b>861</b>	<b>2 184</b>
Actifs disponibles à la vente	394	1 060	99	2 184
Couvertures de Flux de Trésorerie	204		253	
Gains et pertes / Ecart actuariels	525	145	509	
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>-954</b>		<b>326</b>	
<b>Effet des compensations</b>	<b>-1 205</b>	<b>-1 205</b>	<b>-861</b>	<b>-861</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>41 571</b>	<b>0</b>	<b>41 351</b>	<b>1 323</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

### 6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

#### Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres actifs</b>	<b>59 142</b>	<b>59 630</b>
Comptes de stocks et emplois divers	37	37
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	58 971	59 458
Comptes de règlements	134	135
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>130 207</b>	<b>102 069</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	96 050	71 958
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	1
Produits à recevoir	30 524	28 187
Charges constatées d'avance	1 031	524
Autres comptes de régularisation	2 601	1 399
<b>Valeur au bilan</b>	<b>189 349</b>	<b>161 699</b>

## Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Autres passifs (1)</b>	51 340	50 324
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	40 971	42 296
Versement restant à effectuer sur titres	10 369	8 028
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	83 734	92 828
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	2 990	12 814
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	43 947	46 236
Charges à payer	35 355	32 333
Autres comptes de régularisation	1 442	1 445
<b>Valeur au bilan</b>	<b>135 074</b>	<b>143 152</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

## 6.15. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	5 176		19	-20			5 175
Amortissements et dépréciations	-2 091		-112	14			-2 189
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>3 085</b>	<b>0</b>	<b>-93</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 986</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	5 153		28	-5			5 176
Amortissements et dépréciations	-1 984		-112	5			-2 091
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>3 169</b>	<b>0</b>	<b>-84</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 085</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 5 175 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 5 176 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

### Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan</b>				
Immeubles de placement	5 175		5 175	
<b>Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>5 175</b>	<b>0</b>	<b>5 175</b>	<b>0</b>

## 6.16. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	125 727		5 995	-3 512			128 210
Amortissements et dépréciations (1)	-83 984		-5 800	3 478			-86 306
<b>Valeur au bilan</b>	<b>41 743</b>	<b>0</b>	<b>195</b>	<b>-34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41 904</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	12 684		131	-21			12 794
Amortissements et dépréciations	-8 777		-276	21			-9 032
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 907</b>	<b>0</b>	<b>-145</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3762</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	121 382		6 375	-2 023		-7	125 727
Amortissements et dépréciations (1)	-80 518		-5 472	2 006			-83 984
<b>Valeur au bilan</b>	<b>40 864</b>	<b>0</b>	<b>903</b>	<b>-17</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>41 743</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	12 528		149			7	12 684
Amortissements et dépréciations	-8 664		-113				-8 777
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3864</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>3907</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

## 6.17. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	4 191		2 558		-1 262			5 487
Risques d'exécution des engagements par signature	11 222		4 132	-56	-5 295			10 003
Risques opérationnels	7 660				-311			7 349
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	2 135		2 489	-931	-1 149		208	2 752
Litiges divers	7 204		1 584	-943	-460			7 385
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	9 051		5 840	-2 365	-584			11 942
<b>Total</b>	<b>41 463</b>	<b>0</b>	<b>16 603</b>	<b>-4 295</b>	<b>-9 061</b>	<b>0</b>	<b>208</b>	<b>44 918</b>

(1) Dont 1 723 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 029 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 161 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	6 555				-2 364			4 191
Risques d'exécution des engagements par signature	8 854		5 610	-510	-2 732			11 222
Risques opérationnels	7 349		311					7 660
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	925		82				1 128	2 135
Litiges divers	4 471		3 083	-48	-302			7 204
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	4 775		10 180	-2 257	-3 647			9 051
<b>Total</b>	<b>32 929</b>	<b>0</b>	<b>19 266</b>	<b>-2 815</b>	<b>-9 045</b>	<b>0</b>	<b>1 128</b>	<b>41 463</b>

(1) Dont 1 128 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 007 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

## Provision épargne-logement :

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	216 973	119 344
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	376 198	379 574
Ancienneté de plus de 10 ans	504 217	547 695
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	1 097 388	1 046 613
<b>Total comptes épargne-logement</b>		
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	1 097 388	1 046 613

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat ;

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	5 426	7 050
<b>Comptes épargne-logement :</b>	22 131	27 709
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	27 557	34 759

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	67	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 076	0
Ancienneté de plus de 10 ans	4 344	4 026
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	5 487	4 026
<b>Total comptes épargne-logement</b>	0	165
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	5 487	4 191

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	4 026	2 557	1 096		5 487
<b>Comptes épargne-logement :</b>	165		165		0
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	4 191	2 557	1 261		5 487

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.18. Capitaux propres

### ➤ Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	1 435 745	0	0	1 435 745	0	0
Dont part du Public	1 404 188			1 404 188		
Dont part Crédit Agricole S.A.				0		
Dont part Auto-détenue	31 557			31 557		
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	1 165 535	0	0	1 165 535	0	0
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 165 535			1 165 535		
<b>Parts sociales</b>	1 999 601	0	0	1 999 601	0	0
Dont 46 Caisses Locales	1 999 510			1 999 510		
Dont 18 administrateurs de la CR	90			90		
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1		
<b>Total</b>	<b>4 600 881</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 600 881</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La valeur nominale des titres est de 16 euros et le montant total du capital est de 73 614 milliers d'euros.

### ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de ... sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

## ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a proposé un dividende net par Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) et par Certificat Coopératif d'Associé (CCA) de 4,01 euros et un taux d'intérêt de 2,40 % sur les parts sociales, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010	5 275	4 149	1 072
2011	5 554	4 429	1 103
2012	5 614	4 557	864
Prévu 2013	5 757	4 674	768

## Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 12 872 K€ en 2013 correspondant aux dividendes CCI-CCA et intérêts aux parts sociales versés aux sociétaires des Caisses Locales.

## ➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2013

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 du 26 mars 2014.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se soldant par un bénéfice de 68 670 640,28 euros » :

<b>Résultat des comptes individuels (exercice 2013) :</b>	<b>68 670 640,28 €</b>
<b>Report à nouveau : changement de méthode (1)</b>	<b>-161 531,00 €</b>
<b>Résultat distribué :</b>	<b>11 198 979,58 €</b>
<i>Intérêts Parts sociales Caisse Régionale (2,40%)</i>	767 846,78 €
<i>Dividende CCI (4,01 €)</i>	5 757 337,45 €
<i>Dividende CCA (4,01 €)</i>	4 673 795,35 €
<b>Résultat conservé :</b>	<b>57 310 129,70 €</b>
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	42 982 597,27 €
<i>Autres réserves</i>	14 327 532,43 €

(1) Première application de la recommandation de la totalité des coûts des services passés non amortis au 1<sup>er</sup> janvier 2013 directement en « report à nouveau ».

Pour les Caisses Locales, l'affectation du résultat 2013 (en euros) est la suivante :

<b>Résultat des comptes individuels (exercice 2013) :</b>	<b>2 862 004,00 €</b>
<b>Résultat distribué :</b>	<b>2 511 514,20 €</b>
<i>Intérêts Parts sociales Sociétaires (2,15 %)</i>	2 511 514,20 €
<b>Résultat conservé :</b>	<b>350 489,80 €</b>
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	262 867,39 €
<i>Autres réserves</i>	87 622,41 €

## 6.19. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	68 002					68 002
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 783		5 660	1 068		8 511
Instruments dérivés de couverture		4	13 346	21 104		34 454
Actifs financiers disponibles à la vente	5 483	48 677	105 046	103 365	437 759	700 330
Prêts et créances sur les établissements de crédit	109 747	136 201	315 293	242 428	528	804 197
Prêts et créances sur la clientèle	514 235	588 572	2 001 619	3 663 326	7 536	6 775 288
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					108 987	108 987
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	12 295	56 789	128 160	18 867		216 111
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>711 545</b>	<b>830 243</b>	<b>2 569 124</b>	<b>4 050 158</b>	<b>554 810</b>	<b>8 715 880</b>
Banques centrales	1 459		245	812		2 516
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	507	2 811	48 817	84 355		136 490
Instruments dérivés de couverture	898 147	1 137 633	1 116 126	1 045 562		4 197 468
Dettes envers les établissements de crédit	1 987 850	120 886	911 355	205 405		3 225 496
Dettes envers la clientèle	66 944	55 504	15 800	200		138 448
Dettes représentées par un titre	15 003	178				15 181
Dettes subordonnées	28 444					28 444
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>2 998 354</b>	<b>1 317 012</b>	<b>2 092 343</b>	<b>1 336 334</b>	<b>0</b>	<b>7 744 043</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
Caisse, banques centrales	48 134					48 134
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	458		3 359	4 454	357	8 628
Instruments dérivés de couverture			14 814	30 134		44 948
Actifs financiers disponibles à la vente	22 000	36 247	58 928	85 188	461 747	664 110
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 781	8 024	516 468	184 119	55	792 447
Prêts et créances sur la clientèle	421 449	631 992	1 988 643	3 643 663	7 536	6 693 283
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					166 066	166 066
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 341	5 137	99 510	34 814		141 802
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>578 163</b>	<b>681 400</b>	<b>2 681 722</b>		<b>635 761</b>	<b>8 559 418</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	342		2 943	1 290	150	4 725
Instruments dérivés de couverture	1 115	3 249	51 162	142 057		197 583
Dettes envers les établissements de crédit	736 509	1 101 960	1 118 503	1 054 491		4 011 463
Dettes envers la clientèle	1 859 795	61 347	730 967	224 493		2 876 602
Dettes représentées par un titre	179 462	246 385	17 020			442 867
Dettes subordonnées	0	251	15 001	10 003		25 255
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					39 813	39 813
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>2 777 223</b>	<b>1 413 192</b>	<b>1 935 596</b>		<b>39 963</b>	<b>7 598 308</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements (1)	41 449	40 557
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 780	4 612
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 372	1 068
Autres charges sociales	16 336	16 590
Intéressement et participation	8 262	8 119
Impôts et taxes sur rémunération	9 559	8 883
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>81 758</b>	<b>79 829</b>

(1) Dont médailles du travail pour 222 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 190 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Dont indemnités liées à la retraite pour 200 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 104 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

#### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013), la Caisse régionale Toulouse 31 a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 1 190 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	1 299	1 257
Etranger		
<b>Total</b>	<b>1 299</b>	<b>1 257</b>

## 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Variation dette actuarielle</b>				
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	18 680		18 680	15 356
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 487		1 487	1 208
Coût financier	542		542	754
Cotisations employés			0	
Modifications, réductions et liquidations de régime			0	
Variation de périmètre	-18		-18	228
Prestations versées (obligatoire)	-723		-723	-504
Taxes, charges administratives et primes			0	
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	-730		-730	
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	300		300	1 638
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>19 538</b>	<b>0</b>	<b>19 538</b>	<b>18 680</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>				
Coût des services	2 029		2 029	1 962
Charge / produit d'intérêt net	-496		-496	-527
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>1 533</b>	<b>0</b>	<b>1 533</b>	<b>1 435</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables</b>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat				
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	54		54	-227
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-730		-730	
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	300		300	1 638
Ajustement de la limitation d'actifs			0	
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N</b>	<b>-376</b>	<b>0</b>	<b>-376</b>	<b>1 411</b>

\*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Variation de juste valeur des actifs</b>				
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	17 391		17 391	15 927
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	496		496	527
Gains / (pertes) actuariels	-54		-54	227
Cotisations payées par l'employeur	1 087		1 087	986
Cotisations payées par les employés			0	
Modifications, réductions et liquidations de régime			0	
Variation de périmètre	-18		-18	228
Taxes, charges administratives et primes			0	
Prestations payées par le fonds	-723		-723	-504
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>18 179</b>	<b>0</b>	<b>18 179</b>	<b>17 391</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
<b>Position nette</b>				
Dette actuarielle fin de période	19 538			18 680
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	18 179			17 391
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>-1 359</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 289</b>
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				
<b>Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012</b>				<b>-1 289</b>

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation (1)	2,81%	2,85%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,70%	3,80%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,05%	3,38%
Taux d'évolution des coûts médicaux	-	3,07%
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	7,9%	1 436		0,0%			7,9%	1 436	
Obligations	86,1%	15 652		0,0%			86,1%	15 652	
Immobiliers	0,0%	0		0,0%			0,0%	0	
Autres actifs	6,0%	1 091		0,0%			6,00%	1 091	

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,52 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,21 %.

## 7.5. Autres avantages sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au titre des autres avantages à long terme s'élèvent à 1 029 K€ au 31 décembre 2013 et sont relatives aux médailles du travail.

Les avantages postérieurs à l'emploi constituent des avantages à long terme (cf note 7.4).

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 7 juin 2013, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour les exercices 2013 à 2015, est égale à la somme de 50 % de 6,5% du résultat brut d'exploitation et de 50% de 14% du résultat net.

## **7.6. Rémunérations de dirigeants**

Durant l'exercice 2013, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 143 K€ et le montant global des rémunérations de toutes natures alloués aux membres de la Direction de la société s'est élevé à 1 498 K€.

Au titre des avantages moyen terme, les membres du Conseil d'Administration et les membres de la Direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élevait au 31 décembre 2013 à 11,6 M€.

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements donnés</b>	<b>4 297 360</b>	<b>4 248 062</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>850 984</b>	<b>882 744</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	130 935	
. Engagements en faveur de la clientèle	720 049	882 744
Ouverture de crédits confirmés	399 433	642 678
- Ouverture de crédits documentaires	4 417	4 960
- Autres ouvertures de crédits confirmés	395 016	637 718
Autres engagements en faveur de la clientèle	320 616	240 066
<b>Engagements de garantie</b>	<b>495 674</b>	<b>459 792</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	248 005	246 010
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	325	
Autres garanties	247 680	246 010
. Engagements d'ordre de la clientèle	247 669	213 782
Cautions immobilières	109 655	88 154
Autres garanties d'ordre de la clientèle	138 014	125 628
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>2 950 702</b>	<b>2 905 526</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 758 216</b>	<b>2 674 856</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	400 000	400 000
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 358 216</b>	<b>2 274 856</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	292 943	290 052
. Engagements reçus de la clientèle	2 065 273	1 984 804
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	309 077	273 592
Autres garanties reçues	1 756 196	1 711 212

Le montant de la garantie « switch » s'élève à 232 442 K€ au titre des engagements de garantie et à 26 671 k€ au titre des engagements de financement.

## **Instruments financiers remis et reçus en garantie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	2 950 702	2 905 526
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>2 950 702</b>	<b>2 905 526</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 2 950 702 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 905 526 K€ en 2012. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 1 601 977 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 635 330 K€ en 2012;
- 76 569 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 76 557 K€ en 2012;
- 387 497 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 396 937 K€ en 2012;
- 884 659 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 796 702 K€ en 2012.

### **Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 1,8 M€ au 31/12/2013 contre 7,1 M€ au 31/12/2012, les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 .

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

## **9. *Juste valeur des instruments financiers***

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

## 9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Juste valeur au 31 décembre 2013</b>	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Prêts et Créances</b>	<b>7 789 035</b>	<b>0</b>	<b>7 773 999</b>	<b>15 036</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit (1)</b>	<b>805 244</b>	<b>0</b>	<b>805 244</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & prêts JJ	22 110		22 110	
Comptes et prêts à terme	761 469		761 469	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	21 665		21 665	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>6 983 791</b>	<b>0</b>	<b>6 968 755</b>	<b>15 036</b>
Créances commerciales	24 912		24 912	
Autres concours à la clientèle	6 887 611		6 887 611	
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	7 536		7 536	
Titres non cotés sur un marché actif	1 714		1 714	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	22 352		7 316	15 036
Comptes ordinaires débiteurs	39 666		39 666	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>218 163</b>	<b>213 163</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	126 638	126 638		
Obligations et autres titres à revenu fixe	91 525	86 525	5 000	
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>8 007 198</b>	<b>213 163</b>	<b>7 778 999</b>	<b>15 036</b>

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

## Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 192 069</b>	<b>0</b>	<b>4 192 069</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires & emprunts JJ	3 359		3 359	
Comptes et emprunts à terme	4 188 710		4 188 710	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>3 210 165</b>	<b>0</b>	<b>3 210 165</b>	<b>0</b>
Comptes ordinaires créditeurs	1 850 571		1 850 571	
Comptes d'épargne à régime spécial	29 839		29 839	
Autres dettes envers la clientèle	1 329 755		1 329 755	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>138 070</b>		<b>138 070</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>15 003</b>	<b>15 003</b>		
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>7 555 307</b>	<b>15 003</b>	<b>7 540 304</b>	<b>0</b>

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## **9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

La première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas eu d'impact en Produit net bancaire (CVA = -12 milliers d'euros / DVA = 12 milliers d'euros).

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

### **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2013</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>8 511</b>	<b>12</b>	<b>8 499</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	8 511	12	8 499	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>700 330</b>	<b>481 338</b>	<b>218 992</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	49 786	49 786		
Obligations et autres titres à revenu fixe	293 582	213 386	80 196	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	356 962	218 166	138 796	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>34 454</b>		<b>34 454</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>743 295</b>	<b>481 350</b>	<b>261 945</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Hors 257 898 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

	<b>Total 31/12/2012</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>8 628</b>	<b>815</b>	<b>7 813</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	458	458	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	458	458		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	8 170	357	7 813	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>664 110</b>	<b>482 399</b>	<b>181 711</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	26 765	26 765		
Obligations et autres titres à revenu fixe	283 083	203 890	79 193	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	354 262	251 744	102 518	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>44 948</b>		<b>44 948</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>717 686</b>	<b>483 214</b>	<b>234 472</b>	<b>0</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Hors 257 898 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2).

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 516</b>	<b>12</b>	<b>2 504</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	2 516	12	2 504	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>136 490</b>		<b>136 490</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>139 006</b>	<b>12</b>	<b>138 994</b>	<b>0</b>
Transfert issu du Niveau 1				
Transfert issu du Niveau 2				
Transfert issu du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>4 725</b>	<b>226</b>	<b>4 499</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	4 725	226	4 499	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>197 583</b>		<b>197 583</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>202 308</b>	<b>226</b>	<b>202 082</b>	<b>0</b>
Transfert issu du Niveau 1				
Transfert issu du Niveau 2				
Transfert issu du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- **Changements de modèles de valorisation**

Aucun transfert en dehors du ou vers le niveau 3 et aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été effectué au cours de l'exercice 2013.

- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a valorisé aucun instrument financier selon le modèle de niveau 3 au 31 décembre 2013.

## **10. Événements postérieurs à la clôture**

Aucun événement postérieur à la clôture n'a donné lieu à un ajustement.

### **Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)**

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

## **11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013**

Le périmètre de la Caisse régionale de Toulouse 31 reste inchangé par rapport au 31/12/2012.

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Caisse Régionale Toulouse 31	France		Mère	100%	100%	100%	100%
Caisses Locales	France		Mère	100%	100%	100%	100%
Force Toulouse Diversifié	France		Globale	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Ozenne institutionnel	France		Globale	99,74%	99,74%	99,74%	99,74%
Toulouse 31 Court Terme	France		Globale	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%

**SYGNATURES S.A.**  
8, chemin de la Terrasse  
B.P. 45122  
31512 Toulouse Cedex 5  
S.A. au capital de € 324.365,57

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Toulouse

**ERNST & YOUNG Audit**  
1, place Alfonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 06  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31

Exercice clos le 31 décembre 2013

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 « Activité de crédits » de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Toulouse, le 4 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

SYGNATURES S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Laure Mulin

Frank Astoux

## **Déclaration des personnes responsables**

Je soussigné, Monsieur Yvon MALARD, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Toulouse, le 20 mars 2013

Le Directeur Général

<p style="text-align: center;"><b>RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MARS 2014</b></p>
--

**1ère résolution : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX et QUITUS**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du Conseil ainsi que les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2013, faisant ressortir un bénéfice de 61 603 030,40 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2013.

**2ème résolution : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

**3ème résolution : APPROBATION DES DEPENSES VISEES A L'ART. 39-4 du Code Général des impôts**

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des impôts, approuve le montant global s'élevant à 10 694 euros de charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code ainsi que le montant s'élevant à 4 064 euros, d'impôt acquitté sur ces dépenses.

**4ème résolution : VARIATION DU CAPITAL SOCIAL**

L'assemblée générale constate le montant du capital social qui s'élève à 73 614 096 € et approuve qu'il n'y a pas eu de variation entre 2012 et 2013 (- 415 056 € entre 2011 et 2012).

**5ème résolution : PAIEMENT DES INTERETS AUX PARTS SOCIALES**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à 2,40 % par titre (soit un montant total de 767 846,78 €), l'intérêt à servir aux parts sociales pour l'exercice 2013.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les intérêts distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

<b>Parts sociales</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Distribution</b>	<b>Intérêt Net</b>
2010	1 999 601	1 071 786,14 €	3,35 %
2011	1 999 601	1 103 779,75 €	3,45 %
2012	1 999 601	863 827,63 €	2,70 %

Les intérêts seront versés le 22 avril 2014.

#### **6ème résolution : PAIEMENT DU DIVIDENDE AUX CCI**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à 4,01 € par titre (soit un montant total de 5 757 337,45 €), le dividende à servir aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement pour l'exercice 2013.

Elle précise qu'au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

<b>CCI</b>	<b>Nombre de CCI</b>	<b>Distribution</b>	<b>Dividende net</b>
2010	1 481 617	5 274 556,52 €	3,56 €
2011	1 461 686	5 554 406,80 €	3,80 €
2012	1 435 745	5 613 762,95 €	3,91 €

Le dividende sera détaché le 22 avril 2014 et versé le 25 avril 2014.

#### **7ème résolution : PAIEMENT DU DIVIDENDE AUX CCA**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à 4,01 € par titre (soit un montant total de 4 673 795,35 €), le dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2013.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

CCA	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net
2010	1 165 535	4 149 304,60 €	3,56 €
2011	1 165 535	4 429 033,00 €	3,80 €
2012	1 165 535	4 557 241,85 €	3,91 €

Le dividende sera détaché le 22 avril 2014 et versé le 25 avril 2014.

#### 8ème résolution : AFFECTATION DU RESULTAT

<b>Résultat des comptes individuels (exercice 2013) :</b>	<b>61 603 030,40 €</b>
<b>Report à nouveau : changement de méthode</b>	<b>-161 531,00 €</b>
<b>Résultat distribué :</b>	<b>11 198 979,58 €</b>
<i>Intérêts Parts sociales Caisse Régionale (2,40%)</i>	767 846,78 €
<i>Dividende CCI (4,01 €)</i>	5 757 337,45 €
<i>Dividende CCA (4,01 €)</i>	4 673 795,35 €
<b>Résultat conservé :</b>	<b>50 242 519,82 €</b>
<i>Réserves légales (75% du disponible)</i>	37 681 889,86 €
<i>Autres réserves</i>	12 560 629,96 €

#### 9ème résolution : AUTORISATION D'OPERATIONS SUR LES CCI

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale du 27 mars 2013 est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine assemblée générale et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de CCI de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10%) du nombre de CCI composant son capital social.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de CCI mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, de gré à gré notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de CCI réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de CCI qui ne pourra excéder 10% du nombre total de CCI composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 143 575 CCI et le nombre maximal de CCI détenus après ces achats ne pourra excéder 10% du nombre de CCI composant le capital de la Caisse Régionale. Toutefois le nombre de CCI acquis par la Caisse régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5 % des CCI composant le capital de la Caisse Régionale.

Le Conseil d'administration veillera à ce que l'exécution de ces rachats soit menée en conformité avec les exigences prudentielles telles que fixées par la réglementation et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

L'acquisition de ces titres ne pourra être effectuée à un prix supérieur à 100 euros, étant toutefois précisé qu'en cas d'opérations sur le capital de la Caisse régionale, notamment d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le Conseil d'administration pourra ajuster ce prix maximum d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur du CCI.

En tout état de cause, le montant maximum des sommes que la Caisse Régionale pourra consacrer au rachat des CCI dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder 14,358 millions d'euros.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer des CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- 1) d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que le nombre de CCI achetés dans ce cadre correspondra, pour le calcul de la limite de 10 % visé ci-dessus, au nombre de CCI achetés, déduction faite du nombre de CCI revendus pendant la durée de la présente autorisation ;

- 2) de procéder à l'annulation totale ou partielle des CCI acquis, sous réserve que le Conseil d'administration dispose d'une autorisation en cours de validité de l'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des CCI acquis dans le cadre d'un programme de rachat.

Les opérations effectuées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat.

La Caisse Régionale pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment des dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités dans les conditions légales et dans les conditions de la présente résolution et, notamment, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

#### **10ème résolution : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application de l'article L511-39 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes et approuve les conclusions qui y sont mentionnées. Elle donne en tant que de besoin quitus aux Administrateurs à cet égard.

#### **11ème résolution : VOTE CONSULTATIF SUR LES ELEMENTS DE L'INDEMNISATION DU PRESIDENT EN 2013**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable relatif aux éléments d'indemnisation du Président au titre de l'exercice 2013 tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Conseil et conformément aux dispositions de l'article 24-3 du Code AFEP-MEDEF.

#### **12ème résolution : FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE COMPENSATRICE DE TEMPS PASSE DU PRESIDENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2014**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions de l'article L. 512-36 du Code monétaire et financier, décide de fixer au titre de l'exercice 2014 le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé du Président à 4 350 €.

### **13ème résolution : INDEMNITES DES ADMINISTRATEURS**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe, par référence avec les recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, les indemnités versées, à compter de ce jour, aux Administrateurs de la Caisse Régionale et aux Présidents de Caisses Locales appelés à effectuer des représentations ou missions au sein ou à l'extérieur de la Caisse Régionale : indemnité forfaitaire de 173,70 euros par jour.

### **14ème résolution : VOTE CONSULTATIF SUR LES ELEMENTS FIXES ET VARIABLES DE LA REMUNERATION DUS OU ATTRIBUES AU DIRECTEUR GENERAL EN 2013**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet dans le cadre de sa consultation un avis favorable relatif aux éléments fixes et variables de la rémunération dus ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice 2013 tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 24-3 du Code AFEP-MEDEF.

### **15ème résolution : VOTE CONSULTATIF SUR L'ENVELOPPE GLOBALE DES REMUNERATIONS OU INDEMNISATIONS VERSEES EN 2013 AU PRESIDENT, AU DIRECTEUR GENERAL ET AUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE LA CAISSE REGIONALE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnités versées au Président, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction à hauteur d'un montant égal à 1 552 663 € au titre de l'exercice 2013.

### **16ème résolution : RATIFICATION DE LA COOPTATION d'une ADMINISTRATRICE**

Conformément à l'article 20 des statuts de la Caisse régionale, le Conseil d'Administration a procédé depuis la précédente Assemblée Générale à la cooptation d'une administratrice. L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Solange Bordenave en remplacement de Madame Bénédicte De La Grandville.

### **17ème résolution : RATIFICATION DE LA COOPTATION d'un ADMINISTRATEUR**

Conformément à l'article 20 des statuts de la Caisse régionale, le Conseil d'Administration a procédé depuis la précédente Assemblée Générale à la cooptation d'un administrateur. L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jean Verdone en remplacement de Monsieur Ferdinand Johan.

### **18ème résolution : RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de Madame Hedwig Gambazza, et de Messieurs Robert Conti, Patrice Garrigues, Bernard Gelis, Dominique Lenfant et Jean-Paul Mourlan vient à expiration ce jour.

Elle renouvelle ledit mandat pour Madame Hedwig Gambazza, Messieurs Robert Conti, Patrice Garrigues, Bernard Gelis, Dominique Lenfant et Jean-Paul Mourlan pour une période de trois années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

### **19ème résolution : POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.